

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMERCIALES ET DES SCIENCES
DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de master

Spécialité: la gestion des ressources humaines

Thème

LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE PUBLIQUE

Cas électro-industries «EI» AZAZGA

Réaliser par :

- AZNI MASSINA
- AKZIZ FATIHA

Encadrer par :

- Mr MALEK NADIR

Les membres du jury

- **Examinatrice :** Mme. Kehri Rachida
- **Président du jury :** Mr. Kehri Samir

Années universitaire 2020-2021

Remerciement

Tout d'abord, nous voulons remercier Dieu tout puissant de nous avoir donné la force et le courage de faire cet humble travail. Nous tenons également à remercier nos chers parents qui nous ont encouragés tout au long de notre parcours scolaire et universitaire.

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à notre encadreur monsieur « MALEK. N » pour son suivi, et pour les précieux conseils qu'il nous a donnés avec intérêt et compréhension.

Nos remerciements vont aussi à toute personne que nous avons contacté durant notre stage au sein de l'entreprise électro-industries, auprès desquelles nous avons trouvé un accueil chaleureux, l'aide et l'assistance dont nous avons besoin. Nous pensons surtout à Madame « BELARBI Djamila » et monsieur « ATMANI » qui nous ont aidés à réaliser notre recherche au sein de l'entreprise.

Nous adressons aussi nos vifs remerciements aux membres des jurys pour avoir bien voulu examiner et juger ce travail.

Enfin nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont soutenues et encouragée pendant cette période.

DEDICACE

Je dédie ce travail a ;

Ma mère chérie et mon père qui m'ont encouragé et soutenu tout au long de mes études et pour leurs patience que Dieu les protègent et les gardes pour moi.

A mon grand frère qui a toujours su me conseiller et me guider dans mon parcours. Mes petits cousins rayane et chakib et petites cousines lyna et dania

A ma belle famille qui ma beaucoup aider et encourager pour mon travail, et a mon mari qui me soutien toujours

Et enfin a tous mes amis et camarades pour tous les moments d'échange et leur soutien moral

En particulier mon binôme Fatíha akziz

AZNI MASSINA

Dédicaces

Toutes les lettres ne sauraient trouver les mots qu'il faut...

*Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude,
L'amour, le respect, la reconnaissance...
Aussi, c'est tout simplement que*

***Je dédie ce
Mémoire...***

À Mes CHERS PARENTS

Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et mon bien être.

Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez Depuis mon enfance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours. Puisse Dieu, le Très Haut, vous accorde santé, bonheur et longue vie et faire en sorte que jamais je ne vous déçoive.

A Mes Chère et Adorable frères et sœurs

Mallek, kamel, Rabah, Rayane, Souhila, Zahra

A tous mes amis

Juba, Amel, Lamia, Toufik ,Lisa

En particulier ma binôme Azni Massina

A tous mes camarades

Toute la promotion gestion des ressources humaines



Fatiha

Liste des abréviations

Abréviation	Désignation
ADR	APACHE PORTABLE RUNTIME
AMDEC	ANALYSE DES MODES DE DEFAILLANCES DE LEURS EFFETS ET DE LEUR CRITICITE
AT	ACCIDENT DE TRAVAIL
CGCT	COMMISSION D'HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
CHS	COMMISSION HYGIENE ET SECURITE
CHSCT	COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.
CNAS	CAISSE NATIONAL D'ASSURANCE DES SALARIES
COSO	COMMITEE OF SPONSORING ORGANIZATION
DGRH	DEPARTEMENT GESTION DE RESSOURCES HUMAINE
DMCLMST	DEPARTEMENT MOYEN COMMUN LOGISTIQUES /MEDICINE ET SANTE AU TRAVAIL.
DRHO	DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINE ET ORGANISATION
E.I	Electro-industries
ENEL	ENTERPRISE NATIONALE DES INDUSTRIES ELECTRO TECHNIQUES
EPC	EQUIPEMENT DE PROTECTION COLLECTIVE
EPI	EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE
EVRP	EVALUATION DES RISQUE PROFESSIONNELS
GRH	GESTION DES RESSOURCES HUMAINE
HAZO	HAZARD AND OPERABILITY ANALYSIS
MCP	MALADIE A CARACTERE PROFESSIONNELLE
MP	MALADIE PROFESSIONNELLE
RH	RESSOURCES HUMAINES

RP	RISQUE PROFESSIONNEL
SEF	SERVICE EMPLOI ET FORMATION
SMCL	SERVICE MOYEN COMMUN ET LOGISTIQUES
SMST	SERVICE MEDICINE ET SANTE AU TRAVAIL.
SOGPEC	SERVICE ORGANISATION GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES
SPA	SOCIETE PAR ACTION
UME	UNITE MOTEURS ELECTRIQUES
UPT	UNITE PRESTATIONS TECHNIQUES
UTR	UNITE TRANSFORMATEUR

Liste de figures

N°	NOM DES FIGURE	PAGE
01	ETUDE DU DOMMAGE	08
02	PROCESSUS D'APPARITION DU DOMMAGE	09
03	MODELISATION STANDARD DU RISQUE	11
04	ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RISQUE	12
05	LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE DANGER, RISQUE ET DOMMAGE	12
06	PYRAMIDE DE BIRD	15
07	LA FONCTION DE LA GRAVITE RISQUE PAR RAPPORT A LA FREQUENCE	21
08	DEMARCHE DE GESTION DES RISQUES	32
09	LES ETAPES D'ELABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE DE RISQUE	46
10	DIAGRAMME GRAVITE-SURVENANCE	49
11	ECHELLE DE GRAVITE ET DE PROBABILITE DE SURVENANCE D'UN RISQUE	50
12	HIERARCHISATION DES RISQUES	51
13	CLASSIFICATION DES RISQUES	52
14	TRAITEMENT DU RISQUE : PREVENTION-PROTECTION	53
15	ORGANIGRAMME D'EI	59
16	DEFINIR LES ACTIONS DE GESTION DES RISQUES EN FONCTION DE LEUR CRITICITE.	68
17	SCHEMA REPRESENTATIF DE PROCESSUS DE LA GESTION DE L'ACCIDENT	78
18	REPARTITION DES ENQUETES SELON LE SEXE	82
19	REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR TRANCHE D'AGE	83

20	REPARTITION DES ENQUETES SELON LEURS SITUATION MATRIMONIALE	84
21	REPARTITION SELON LE NIVEAU D'ETUDE DES ENQUETES	85
22	REPARTITION SELON L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DES INTERVIEWER	86
23	REPARTITION SELON LES RISQUES PROFESSIONNELS LES PLUS FREQUENTS	87
24	REPARTITION SELON LES CAUSES DES RISQUES PROFESSIONNELS	89
25	REPARTITION SELON LES RISQUES PROFESSIONNELS	90
26	REPARTITION PAR RAPPORT A LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	91
27	REPARTITION PAR RAPPORT AU NIVEAU DE MAITRISE DU PROCESSUS	92
28	REPARTITION PAR RAPPORT A L'IMPACT DE LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	93
29	REPARTITION PAR RAPPORT A LA MAITRISE DES RISQUES QUI PERMET LA GESTION DE CRISE	95
30	REPARTITION PAR RAPPORT AUX MESURES DE SECURITE SUR LE LIEU DU TRAVAIL	96
31	REPARTITION PAR RAPPORT A LA DISPOSITION DES EPI APPROPRIENT SUR LES LIEUX DU TRAVAIL	97
32	REPARTITION PAR RAPPORT AU MEDECIN DU TRAVAIL	98
33	REPARTITION PROPOS DE LA REALISATION DE FORMATION DE SECURITE.	99
34	REPARTITION PAR RAPPORT A LA VALEUR DE LA SST	100

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
01	L'ECHANTILLON DE L'ETUDE	81
02	LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES	81
03	LA REPARTITION DES ENQUETES SELON LE SEXE	82
04	LA REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR AGE	83
05	LA PARTICULARITE DES ENQUETES SELON LEURS SITUATIONS MATRIMONIALE	84
06	LA REPARTITION DES ENQUETES SELON LEUR NIVEAU D'ETUDE	85
07	LA PARTICULARITE DE LA POPULATION D'ENQUETE SELON L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	86
08	ENQUETE PAR RAPPORT AUX TYPES DE RISQUES PROFESSIONNELS LES PLUS FREQUENTS	87
09	LA TENDANCE DES ENQUETES PAR RAPPORT AUX CAUSES DES RISQUES PROFESSIONNELS FREQUENTS	88
10	LA TENDANCE DE L'ENQUETE PAR RAPPORT AUX RISQUES PROFESSIONNELS	89
11	LA TENDANCE DES ENQUETES PAR RAPPORT AU DEVELOPPEMENT DE PROCESSUS DE LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	91
12	LA TENDANCE DES ENQUETES PAR RAPPORT AU NIVEAU DE MAITRISE DU PROCESSUS	92
13	L'INCLINATION DES ENQUETES PAR RAPPORT A L'IMPACT DE LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	93
14	LA DIRECTION DES ENQUETES PAR RAPPORT A LA MAITRISE DES RISQUES QUI PERMET LA GESTION DE CRISE	94
15	L'INCLINATION DES ENQUETES PAR RAPPORT AUX MESURES DE SECURITE ET DE PROTECTION SUR LE LIEU DE TRAVAIL	96
16	LA TENDANCE DES ENQUETES PAR RAPPORT A LA DISPOSITION DES APPROPRIES	97
17	LA TENDANCE DES ENQUETES PAR RAPPORT A LA PRESENCE DU MEDECIN DU TRAVAIL	98
18	LA TENDANCE DES ENQUETES A PROPOS DE LA REALISATION DE FORMATION POUR LEURS SECURITE.	99
19	LA TENDANCE DES ENQUETES PAR RAPPORT A LA VALEUR DE LA SANTE ET LA SECURITE DES TRAVAILLEURS	100

Liste des annexes

N°	Titre
01	GUIDE DE QUESTION
02	ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE
03	STATISTIQUES ANNUELLES DES ACCIDENTS DE TRAVAIL/TRAJET
04	CERTIFICAT MEDICAL INITIAL OU DE PROLONGATION
05	DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL I
06	DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL II
07	CERTIFICAT MEDICAL DESCRIPTIF
08	CERTIFICAT MEDICAL DE CHAGEMENT DE POSTE / AMENAGEMENT DE POTSE

SOMMAIRE

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction générale1

Chapitre 1 : Généralités sur les risques professionnels

Section1 : notions sur le risque professionnel.....5

Section 2 : les types de risques professionnels.....13

Section 3 : classification des risques professionnels.....20

Chapitre 2 : le processus de la gestion des risques

Section 1 : la gestion des risques.....30

Section 2 : l'hygiène et médecine du travail.....35

Section 3 : les phases de la gestion des risques45

Chapitre 3 : la gestion des risques professionnels dans l'entreprise «EI»

Section 1 : présentation et historique de l'entreprise électro-industries55

Section 2 : les risques professionnels et leurs gestion dans l'entreprise «E.I».....62

Section 3 : étude de cas79

Conclusion générale102

Bibliographie

Annexe

Introduction générale

Le monde du travail est en mutation massive depuis le début des années 80, liée à l'accroissement des changements organisationnels et technologiques, qui engendrent un impact conséquent sur le secteur d'activités, marqué par une constante évolution

En effet, avec cette évolution, les anciens modèles organisationnels ne correspondent plus aux enjeux actuels, l'entreprise doit faire face à l'émergence des risques de plus en plus nombreux et diversifiés incitant l'employeur à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de ses employés contre les accidents et les dangers qui existent au sein des entreprises.

Protéger le facteur humain des divers problèmes en entreprise, relève du respect des droits humains au travail. Et, parmi les problèmes générés par les organisations, il y a les risques professionnels qui ne peuvent plus être négligés ou ignorés. Ces derniers ont fait l'objet d'études chez beaucoup de sociologues comme Patrick Peretti-Watel, et d'économistes comme Laurent Piériandrei, Jean le ray, etc.

La prise de conscience des multiples facettes du risque et la difficulté à s'en protéger, à en contrôler les facteurs ou à en tirer profit, ont été considérablement approfondies au cours des dernières années. Les risques semblent également évolués en gravité ou en fréquence, à la suite de facteurs économiques, politiques et technologiques. Par conséquent, le besoin de sécurité et de protection est paradoxalement en expansion.¹

Ainsi, différentes disciplines s'y sont intéressées de manière très féconde. Certaines sont anciennes comme les mathématiques (avec les probabilités), l'économie et la finance, la psychologie (perception du risque et biais cognitif). D'autres, plus récentes comme les technologies numériques (qui déclenchent des alertes et détectent les signes annonciateurs des risques). Et l'apport de ces disciplines à la compréhension du risque a permis d'explorer de nouvelles frontières de connaissances.

De plus, l'entreprise peut se trouver aux prises avec des risques qui pourront l'empêcher d'atteindre ses buts. Il faudra alors, pour celle-ci, identifier les facteurs de risques et faire en sorte que la mise en œuvre de leur gestion devient une des préoccupations centrales pour l'entreprise, qui cherche à préserver son capital financier, son savoir et sa réputation.

¹ LAURENT PIERANDREI, « Risk management, gestion des risques en entreprise, banque et assurance », édition Dunod, 2015. Page XI

Bien qu'ancienne dans la banque et l'assurance, cependant la fonction gestion des risques est relativement jeune dans l'entreprise. C'est la discipline qui s'attache à identifier et à traiter les risques, qu'importe leur nature ou leur origine, cette gestion s'opère au niveau de la politique ressources humaines de toute entreprise. Et cela nécessite l'implication du responsable de la gestion des risques qui dépend directement de la direction générale, et du directeur des ressources humaines.

Pour explorer ce thème qui nous semble répéter, nous avons choisi d'effectuer notre recherche à l'entreprise ELECTRO-INDUSTRIES «EI» AZAZGA qui est une entreprise importante en Algérie.

Pour mener à bien notre étude, nous avons formulé notre problématique comme suit :

• Quelle est le processus utilisés afin de gérer les risques professionnels au sein de l'entreprise ?

Des sous questions se dérivent de la grande question prè citée :

• Quelles sont les différents risques professionnels qui existent au sein de l'entreprise ?

• Et quelle approche ou méthode de gestion des risques pourrait être mise en œuvre pour avoir un meilleur contrôle de risques ?

✦ **Hypothèse :**

A fin de répondre à nos questions de recherche, nous proposons les hypothèses suivantes :

H1 : Un processus de gestion des risques professionnels est appliqué à fin de faire face aux risques professionnels qui peuvent surgir au sein de l'entreprise publique.

H2 : les mesures d'hygiène et sécurité et de la santé des travailleurs établis par l'entreprise peuvent prévenir contre les risques professionnels.

✦ **Raison du choix du thème**

Nous avons choisi ce thème afin de vérifier si l'entreprise algérienne se préoccupe du risque au travail qui met en danger ses salariés. De plus ce sujet est intéressant car il nous a permis d'acquérir de nouvelles connaissances sur les risques professionnels, et de décrire le côté positif et négatif de la vie professionnelle des travailleurs.

✦ **Méthodologie de travail :**

En vue de réaliser les travaux du présent mémoire, La méthode quantitative s'est révélée à nous comme la plus appropriée à notre thème; la technique que nous avons utilisée est le questionnaire au près de l'entreprise (EI) concernée par le sujet.

✦ **Structure du mémoire**

Pour répondre à ces questions de recherches, nous avons organisé et devisé notre travail de recherche en trois chapitres, et chaque chapitre sera subdivisé en trois sections.

Le premier chapitre sera consacré à la présentation des généralités des risques professionnels, nous aborderons des notions sur le risque professionnel dans la première section ses types dans la seconde section et enfin leurs classifications dans la dernière section.

Tandis que le deuxième chapitre portera sur la gestion des risques professionnels dans la première section, ses phases dans la seconde, et l'hygiène et sécurité et la médecine de travail dans la dernière section.

Et enfin le dernier chapitre concerne la présentation de l'entreprise électro-industries et une étude empirique sur notre thème qui nous permettra d'aboutir au résultat de notre recherche.

Chapitre I :
Généralités sur les risques
professionnels

Introduction

Un risque est une contingence peu probable, ce qui constitue une autre différence par rapport au danger. On parle en effet de danger lorsque la probabilité d'occurrence et les conséquences sont importantes, tandis que le risque existe dès lors que sa probabilité d'occurrence n'est pas nulle.

Ce chapitre vise à présenter les risques professionnels en trois sections. La première, a pour objectif de présenter des notions sur le risque professionnel. Dans la seconde, nous aborderons les types de risque professionnels, et enfin la troisième correspond à leurs classifications.

Section 1 : notions sur le risque professionnel

Le risque est inhérent à l'entreprise et constitue même son essence. Créer une entreprise revient déjà à prendre un risque, la survie et la Pérennité de l'entreprise n'est jamais assuré quel que soit sa taille.

1.1 Définition des concepts clés

1.1.1 Définition de risque

- Selon B. Barthelemy « Un risque peut être vu comme une situation dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit. »²
- Selon le dictionnaire de la langue philosophique par Paul Foulquié « *danger ou péril dans la quel l'idée de hasard est accusé, mais avec la perspective de quelque avantage possible. C'est en vu de ces avantages que l'homme assume des risque, mais, d'ordinaire, tout en s'assurant le plus possible contre eux.* »³

² Alain montoux, «le dictionnaire des organisations, dico job : concepts et vocabulaire», édition publiobook, 2012. Page 582

³Jean le ray, «gérer les risques. Pourquoi ?comment ?», édition afnor, juin 2010, page 03

- Le concept général de risque dans l'économie est un mix d'opportunité et de sécurité, la prise de risque en capital doit être récompensée, tandis que les risques involontaires qui menacent l'activité doivent être couverts. F. Knight et J.M. Keynes font la distinction entre risque (mesurable par les probabilités) et incertitude (non mesurable).⁴

- Soit Le risque présenté comme un événement pouvant avoir un impact positif, ou négatif ou les deux à la fois. Les événements ayant un impact négatif sont des événements pouvant freiner la création de valeur. En revanche, les événements ayant un impact positif peuvent contrebalancer des impacts négatifs des risques et constituer des opportunités.

Exemple :

- Risque de glissade sur le sol mouillé, risque d'inhalation de produits chimiques nocifs, risque d'électrocution, risque de coupure ...

1.1.2 Définition de péril

Est une forme aggravé du danger, il représente une situation dans laquelle se trouvent quelqu'un ou quelque chose dont l'existence même est menacé.⁵

Exemple :

Entreprise en péril

1.1.3 Définition de risque professionnel (RP)

Le risque professionnel est la probabilité, pour un salarié exposé à une situation dangereuse lors de son activité professionnelle, de subir des effets nocifs pour sa santé physique et mentale.⁶

Le risque professionnel est une éventualité permanente de toutes les situations de travail, plus ou moins probable et dommageable selon la nature du travail et les conditions dans lesquelles l'activité professionnelle est exercée.

⁴ Laurent .Pierandrei, «Risk management gestion des risques en entreprise, banque et assurance», Dunod, 2015.

Page 7

⁵ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9curit%C3%A9/71792> consulter le 20/1/2021 à 12h34

⁶ <https://www.editions-legislatives.fr/risques-professionnels#:~:text=Qu'est%20ce%20qu',physiques%20et%20les%20risques%20psychosociaux>.consulter le 20/10/2021 à 13h00

Exemple

Travailler en présence de gaz dangereux, comme le monoxyde de carbone ou la fumée d'incendie, fait partie du risque chimiques.

- ✦ La notion de risque professionnel peut être définie comme L'ensemble des menaces qui pèsent sur la santé des salariés dans le cadre de Leur activité professionnelle. Elles peuvent se traduire par un accident ou une maladie dite professionnelle.

1.1.4 Définition de menace

le fait qu'une personne ou une entité ait la possibilité ou bien l'intention d'infliger des blessures, des dommages physiques (matériels) ou psychiques (moraux) à une autre personne ou groupe de personnes. Lorsque la cible subit des dommages on parle plutôt de risques.

1.1.5 Définition de dommage

Préjudice porté à quelqu'un (corporellement ou moralement), à ses biens par le fait d'un tiers. La probabilité de la survenue du dommage est liée à :

- La fréquence et/ou la durée d'exposition au danger ;
- La probabilité d'apparition du phénomène dangereux.

Exemple :

* Blessures : sans arrêt

- Avec arrêt et incapacité temporaire
- Avec arrêt et incapacité permanente

* Décès

1.1.6 Événement déclencheur

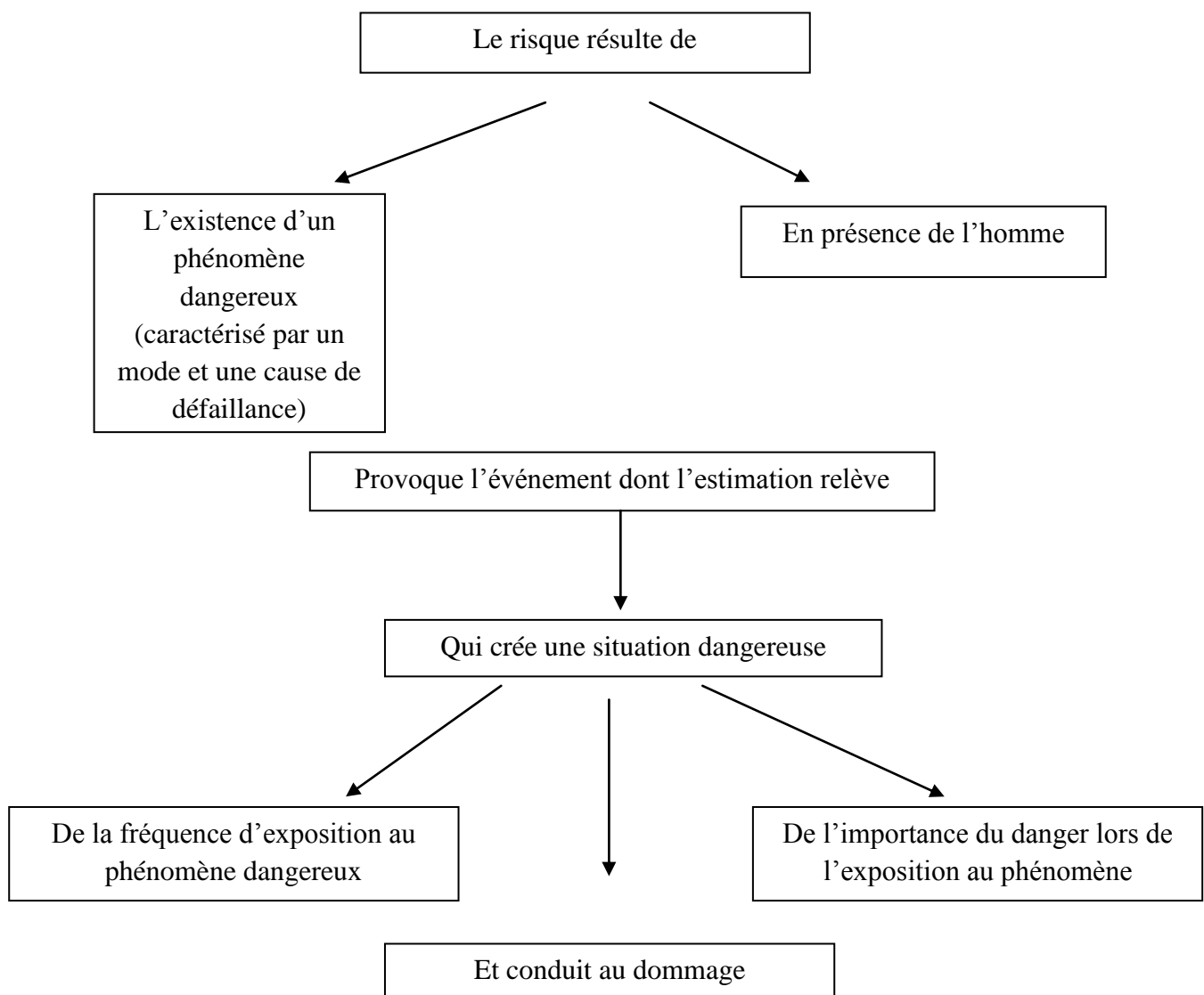
Événement indésirable aléatoire caractérisé par sa probabilité d'apparition et qui amène le dommage.

1.1.7 Situation dangereuse

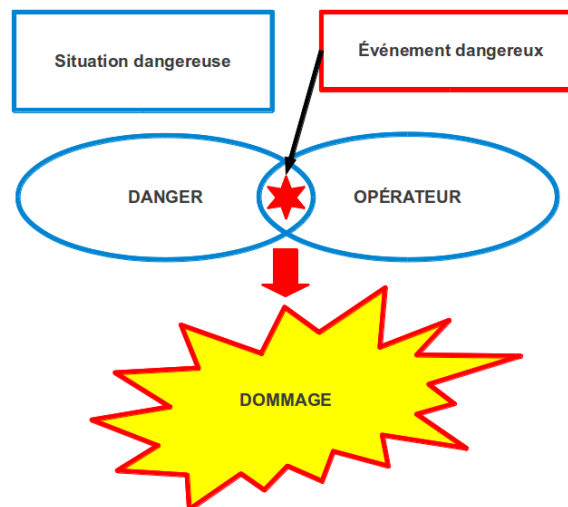
C'est un événement susceptible de causer un dommage. Les événements dangereux : l'accident ou le presque accident. Il faut que la probabilité d'accident soit assez élevée, sinon il s'agit d'une situation de travail simple.

Ainsi un danger de chute est possible mais peu probable pour une personne travaillant dans un bureau mais assez probable sur un chantier.

Figure 01 : Etude du dommage



Source : Nichan MARGOSSIANE, risques professionnels, 2ème édition, p127

Figure 2 : Processus d'apparition du dommage

Source : <https://www.biotechno.fr/IMG/scenari/dossierpse/co/Risques.html> consulter le 25/10/2021 à 15h00

1.2 Historique du risque ⁷

De tout temps l'homme et son environnement ont été exposés à des dangers, au début du XIX^{ème} siècle l'humanité subit des dangers redoutables identifiables assez facilement : prédateurs, maladies, catastrophe climatique etc. l'homme faisait face et se protégeait par instinct.

Au XVII^e siècle les philosophes et les moralistes englobaient le risque dans la notion de prudence. La notion de risque a été introduite dès que les probabilités ont été développées au XVIII^e siècle. Le progrès scientifique et le développement technologique ont accru les risques liés au développement industriel et humain cette ère a vu la naissance de la notion de gestion des risques. Les organisations ont développées des méthodes et des moyens pour faire face à l'irréparable car le contexte s'est complexifié, dans toute la dimension (économique, politique, écologique). Par conséquent, il est difficile d'identifier exhaustivement les risques et d'espérer en prévenir toutes les causes.

⁷ Jean le ray, op.cit, page 17

Les années 1990 marquent le début d'un rapprochement des aspects qualité, sécurité, santé et protection de l'environnement. Enfin l'avènement de l'ère de la mondialisation associé à l'émergence d'une société d'information entraîne l'entreprise dans un Environnement instable et mouvant source de risques nouveaux

1.3 Les composants du risque

Pour qu'il y ait un risque, il faut qu'il y ait un danger, et une cible menacée par ce danger, la présence simultanée des deux crée une situation dangereuse.

1.3.1 Le danger

Un danger est une propriété ou une capacité d'un objet, d'une personne, d'un processus... pouvant entraîner des conséquences néfastes, aussi appelés dommages. Un danger est donc une source possible d'accident. (Une menace réelle à laquelle on est physiquement exposé)⁸

Exemple

- La vitesse d'un véhicule
- La non-solvabilité d'un client
- L'inflammabilité d'un produit
- La projection de copeaux autour d'une machine-outil, etc.

1.3.2 La cible menacée

Personne ou objet visé par quelqu'un ou quelque chose. Le risque existe si le danger peut toucher et affecter une ou plusieurs cibles. Un danger identifié mais ne pouvant atteindre aucune cible ne représente aucun risque.⁹

Exemple

- Un être humain
- Un site naturel
- Une entreprise.

⁸ Jean-Marie PIRRITI, Dictionnaire des ressources humaines, édition verbert, Paris, 1998, p62.

⁹ JEAN LE RAY, Op.cit, page 07

1.3.3 L'estimation du risque ¹⁰

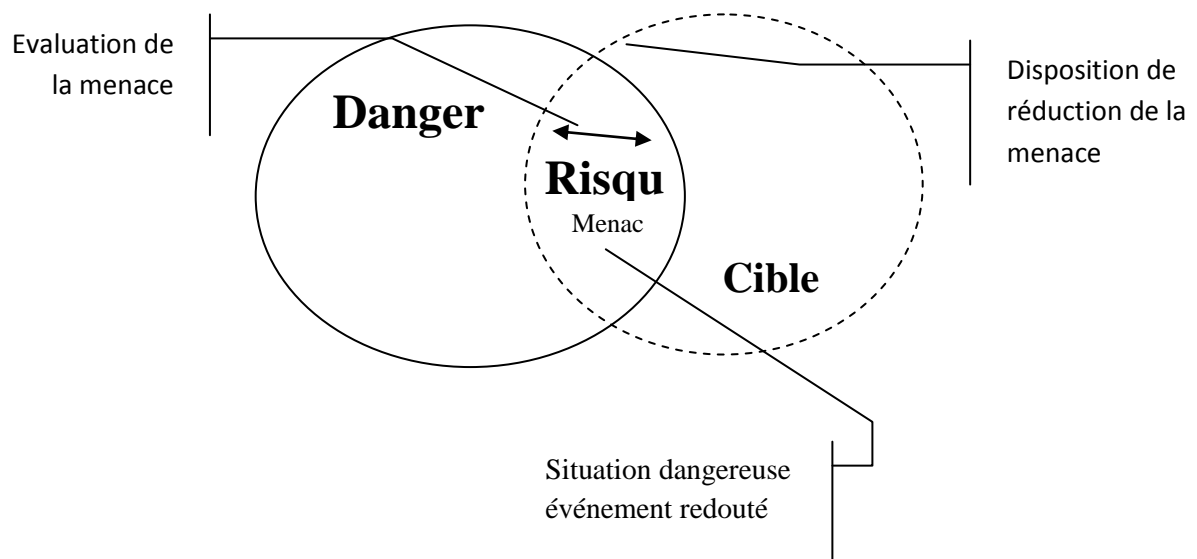
L'estimation du risque mesure la potentialité du danger à causer des dommages à la cible. Il s'agit d'évaluer la gravité des conséquences possibles d'un accident, les quelles peuvent être multiples et divers (économiques, sociales, environnementaux, etc.)

Cette estimation est une partie intrinsèque du risque, seule celle-ci lui donne un sens et fait que l'on s'en préoccupe ou pas.

Exemple

- Risque quotidien de brûlure au deuxième degré pour l'opérateur
- Risque fréquent de chute mortelle pour les promeneurs

Figure 3 : Modélisation standard du risque

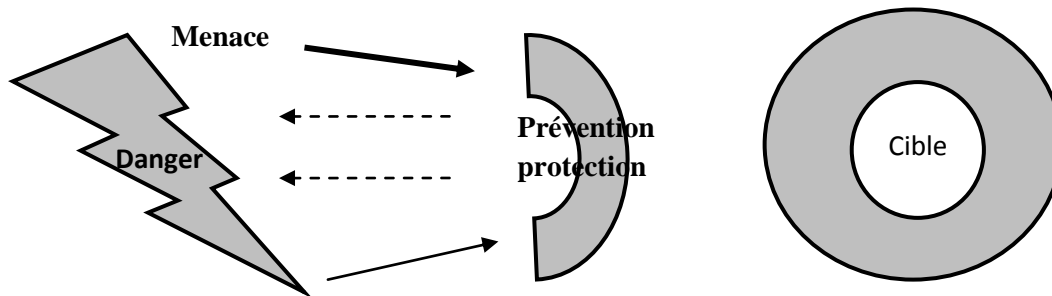


Source : Jean le Ray, gérer les risques pourquoi ? Comment ?, édition afnor, 2010. p 45

¹⁰ Jean le Ray, «de la gestion des risques au management des risques, pourquoi ? Comment ? », Édition Afnor, 2015. p44

- En guise de synthèse, et pour intégrer plus complètement ce qui a été dit précédemment, nous pouvons également représenter comme suit les différents éléments constitutifs du risque

Figure 04 : Eléments constitutifs du risque



Source : jean le ray, gérer les risques pourquoi ? Comment ?, édition afnor,2010. Page10

1.3.4 La différence entre les composants du risque

Les différences entre les différents composants du risque sont résumées dans le schéma suivant :

Figure 05 : Les principales différences entre danger, risque et dommage

	Danger	Cible	Risque
Exemple	Propriété intrinsèque, d'une situation, d'un produit, d'un équipement susceptible de causer un dommage	Personne ou objet visé	Eventualité de rencontrer le danger
Exemple	Présence d'eau sur le sol du service RH	Personnel	Risque de glissade
Exemple	Non solvabilité d'un client	Entreprise	Risque d'impayé
Exemple	Absence d'une structure recherche et développement au sein de l'entreprise	Entreprise	Risque de perte de part de marché

Source : établi par nos soins

Section 2 : les types de risques professionnels

Il existe plusieurs types de risques, on en retient trois dans notre recherche

2.1 Les accidents de travail (AT)

Avant de définir un accident du travail, en défini d'abord l'accident et le presqu'accident :

2.1.1 Un incident

Un événement imprévisible et inattendu qui survient et modifie le déroulement normal des choses, en provoquant une interruption ressentie le plus souvent comme fâcheuse.

2.1.2 Le presqu'accident

Le presqu'accident est un événement qui aurait pu créer un accident, mais qui finalement n'a pas eu de conséquences. Mais celui ou celle qui est à l'origine du presqu'accident est rarement prêt à se remettre en cause.

2.1.3 Un accident

- Un accident est un incident ou une occurrence, d'origine interne ou externe, qui affecte la mise en œuvre de la stratégie ou l'atteinte des objectifs .les accidents peuvent avoir un impact positif, négatif ou les deux.¹¹

Un (AT) est défini par comme suit par l'article 6 de la loi 83-13 du 2 juillet 1983 :

Est considéré comme « *accident du travail, tout accident ayant entraîné une lésion corporelle imputable à une cause soudaine, extérieure et survenue dans le cadre de la relation de travail* »¹²

¹¹ Landwell & associés, le management des risques de l'entreprise, édition d'organisation, deuxième tirage, 2006, page 64

¹² <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/35249/120020/F1036713643/DZA-35249.pdf> consulter le 25/10/2021 à 8h02

- Et pour que l'accident du travail soit reconnu, le salarié doit justifier des 2 conditions suivantes :

- il a été victime d'un fait accidentel dans le cadre de son activité professionnelle,

- le fait accidentel a entraîné l'apparition soudaine d'une lésion.

- La lésion peut être corporelle ou psychologique, comme par exemple

- une coupure ou une brûlure,

- une douleur musculaire apparue soudainement à la suite du port d'une charge,

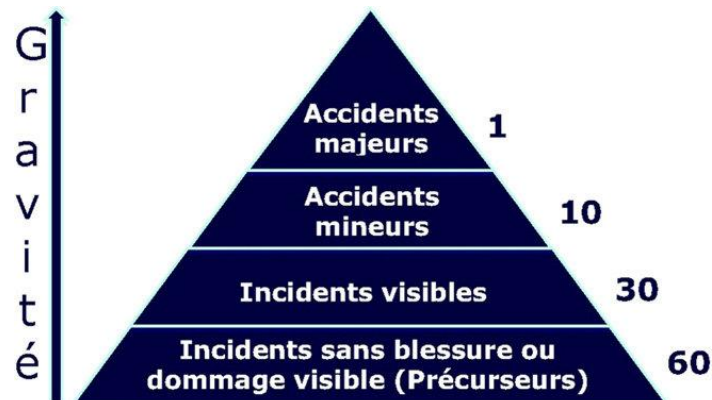
- un choc émotionnel consécutif à une agression commise dans l'entreprise.

2.1.4 Pyramide des risques de Bird

Cette pyramide a été élaborée par Frank E. Bird Jr à la suite d'une étude menée par la compagnie d'assurance Insurance Company of North America en 1969. L'étude a porté sur 1 753 498 accidents déclarés par 297 entreprises. Celles-ci, qui représentaient 21 groupes industriels différents, employaient 1 750 000 personnes qui ont travaillé trois millions d'heures durant la période étudiée. Le principe de la pyramide de Bird exprime le fait que la probabilité qu'un accident grave survienne augmente avec le nombre de presque accidents et d'incidents. Par conséquent, si une entreprise réussit à réduire le nombre d'incidents au bas de la pyramide, le nombre d'accidents sera forcément réduit d'autant.¹³

¹³ William Dab, manager santé et sécurité au travail, édition DUNOD, paris 2013, page 54-55

Figure 06 : Pyramide de BIRD



Source : https://www.researchgate.net/figure/Pyramide-de-Bird-Bird-pyramid-Dapres-9_fig1_221713414 consulter le 26/10/2021 à 18h42

2.1.5 Les théories des causes des accidents :

A fin de comprendre comment se produit un accident

2.1.5.1 Conception uni-causale de l'accident¹⁴

Cette conception est née à la fin du 19ème siècle, avec l'avènement du machinisme industriel. Elle met en cause les facteurs techniques, les causes directes de nombreux accidents étaient facilement attribuables à des procédés techniques peu fiables, à des machines sans protections, à des techniques mal maîtrisées, puis les facteurs humains. Mais il apparaîtra rapidement, que les seuls facteurs techniques ne peuvent pas expliquer certains accidents. Les facteurs humains (sexe, âge, fatigue, personnalité, statut social, etc.) Seront alors incriminés.

2.1.5.2 Conception multi-causale de l'accident

- Théorie des dominos (Heinrich, 1931)

Vers les années trente, la théorie des dominos introduit le schéma selon lequel l'accident dépendrait d'une série d'événements (symbolisés par les dominos) qui se suivent dans un

¹⁴ https://entronger.com/wp-content/uploads/2021/04/TOURAB-D. Accident-du-travail-conception-et-methodes-danalyse_Conference_2020 .pdf consulter le 26/10/2021 à 11h19

ordre déterminé et prévisible. La chute d'un domino provoque la chute séquentielle des autres dominos. Il suffit alors d'éliminer un domino pour prévenir l'accident.

- **Théorie du transfert d'énergie**

Selon cette théorie, la cause des dommages corporels ou matériels est un transfert anormal d'énergie. Une blessure est un transfert d'énergie trop important pour la résistance du corps (par exemple en cas de brûlure).

Cette théorie est utile pour la détermination des causes des lésions et l'évaluation des risques liés au transfert d'énergie ainsi que des méthodes de contrôle. On peut mettre au point des stratégies de prévention, de limitation ou d'amélioration.

▪ On peut agir sur le transfert d'énergie à la source par les moyens suivants:

-élimination de la source;

-modification de la conception ou des spécifications des éléments du poste de travail;

-maintenance préventive.

2.1.5.3 Conception systémique de l'accident

Vers 1960, une nouvelle conception a pu être édifée : la conception systémique de l'accident. L'entreprise est considérée comme un système sociotechnique finalisé et organisé en éléments interdépendants. L'accident est alors considéré comme un symptôme de dysfonctionnement du système, et non plus comme un phénomène isolé, circonscrit. L'investigation ne se centre plus alors exclusivement sur l'accident, mais s'élargit au fonctionnement de l'ensemble du système.

2.1.5.4 Courant fiabiliste

Le courant fiabiliste s'est développé depuis les années 80 sous l'influence de l'évolution technologique qui va se caractériser par l'automatisation et l'informatisation, mais aussi par la prééminence des tâches de contrôle, de surveillance et de maintenance.

Le système de production est conçu comme un ensemble d'éléments en interaction et parmi ces éléments, l'homme est un composant parmi les autres. De même que l'on essaie d'évaluer la fiabilité des composants techniques, on va aussi chercher à évaluer la fiabilité de l'opérateur humain, espérant ainsi augmenter la fiabilité globale du système. Ce courant a donc donné lieu à de nombreux travaux sur la fiabilité humaine et sur l'erreur humaine.

2.1.5.5 Approches organisationnelles

- Défaillances organisationnelles

L'analyse des catastrophes industrielles emblématiques des années 1980 a permis de faire évoluer la compréhension des phénomènes accidentels en reléguant au second plan le modèle de l'homme considéré comme source d'erreur et en incriminant l'environnement organisationnel de travail susceptible de conduire, de « contraindre » l'individu à l'erreur (Perrow, 1984; Reason, 1990). On se concentre en particulier sur les défaillances organisationnelles latentes.

- Théorie de l'accident normal (cas particulier des organisations complexes)

Perrow, concepteur de la théorie de l'accident normal, fournit une approche de l'accident dans les organisations complexes intégrant des technologies de pointe). Il considère que la « complexité des interactions » et le « couplage fort » de ces systèmes complexes font irrémédiablement migrer le système technique et les organisations vers l'accident grave. Dans un système fortement couplé, les interactions entre les composants du système se produisent automatiquement et ne laissent guère de place à l'intervention humaine. La prévention consistera à éviter de construire des systèmes comportant ces deux traits caractéristiques de vulnérabilité.

2.2 Les accidents de trajet

Un accident de trajet est un événement soudain et imprévu qui vous a causé un dommage corporel et qui s'est produit entre les points suivants :

- Votre résidence et votre lieu de travail
- Votre lieu de travail et le lieu de restauration où vous vous rendez pendant la pause repas

Mais le parcours ne doit pas avoir été interrompu ou détourné pour un motif indépendant du travail ou dicté par un intérêt personnel, étranger aux nécessités essentielles de la vie courante (article 12 de la loi 83-13 du 2 juillet 1983).

- L'accident de trajet peut également être reconnu pour les circonstances suivantes :
- L'interruption du trajet ou le détour est justifié par les nécessités essentielles de la vie courante (par exemple : arrêt pour faire des courses de la vie courante, détour pour accompagner des enfants à l'école ou à leur lieu de garde)
- L'interruption du trajet ou le détour est lié au travail (par exemple : récupération d'un colis, déplacement pour se rendre à un rendez-vous professionnel extérieur).
- Les accidents de travail bénéficient d'une présomption d'imputabilité ce qui n'est pas le cas des accidents de trajet où c'est à la victime de faire la preuve de l'accident, des lésions et de la relation entre lésions et accident.

2.3 Les maladies professionnelles (MP)

D'après Jean Capul et Olivier Garnier, une maladie est professionnelle « *si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle* »¹⁵

Une maladie est dite professionnelle lorsqu'elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou qui résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Le point de départ de la maladie est difficile à fixer exactement, certaines maladies professionnelles peuvent se manifester des années après le début de l'exposition au risque ou même lorsque le travailleur a cessé d'exercer le travail incriminé.¹⁶

Pour les reconnaître, il est nécessaire de se reporter aux classifications établies. Ces tableaux, annexés au Code de la Sécurité sociale, répertorient toutes les maladies professionnelles au

¹⁵ Ministre du travail et la sécurité social, « statistiques nationales des accidents du travail et des maladies professionnelles », 2002. P 08

¹⁶William Dab. Op.cit, page26

cas par cas et comportent les conditions à remplir pour être considéré comme souffrant d'une maladie professionnelle :

- un titre faisant mention de la nuisance (ou risque) et précisant le mécanisme à l'origine de la maladie ;
- la liste des symptômes ;
- le délai de prise en charge, c'est-à-dire le délai maximal écoulé entre la fin de l'exposition au risque et la première constatation médicale de l'affection ;
- la liste des travaux exécutés par le salarié pour pouvoir être pris en charge.

2.3.1 Les maladies professionnelles indemnissables

C'est une maladie professionnelle reconnue comme telle par un régime de couverture sociale et réparée par la suite comme un accident du travail. Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladie professionnelle, et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau. Actuellement, il y a plus de 100 tableaux dans le régime général numérotés de 1 à 98 (avec parfois des bis et des ter) par ordre chronologique. Les tableaux peuvent être révisés et complétés par des décrets après avis du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels. Les maladies professionnelles indemnissables sont en relation avec l'exercice habituel d'une profession.

2.3.2 Les maladies à caractère professionnelles MCP

Est définie comme toute pathologie en rapport avec l'activité professionnelle mais ne faisant pas l'objet d'un tableau de MPI. En vue, tant de la prévention des maladies professionnelles que d'une meilleure connaissance de la pathologie professionnelle et de l'extension ou de la révision des tableaux. Lorsqu'une maladie ne figure dans aucun des tableaux de maladie professionnelle, elle pourra également être prise en charge comme une maladie professionnelle :

- S'il est établi qu'elle est directement et essentiellement causée par le travail habituel de la victime par le Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP) ;
- Et qu'elle a entraîné son décès ou une incapacité permanente de travail au moins égale à 25 %.

Le système a pour but de recueillir des informations sur des maladies professionnelles nouvelles qui pourraient devenir indemnisables

Section 3 : classification des risques professionnels

Avant d'établir une typologie des risques il nous faut d'abord parler de la cartographie des risques, a fin de structurer la classification des risques.

3.1 Les risque par niveau

Il s'agit d'une forme de synthèse de la dimension complexe du risque ;

3.1.1 risque avéré¹⁷

Le risque est avéré car le danger a été identifié et les deux facteurs permettant la mesure du risque, la fréquence et la gravité, sont quantifiables avec fiabilité. Nous somme ici dans le domaine du connu et en zone de certitude, dans ce cas de figure, les mesures de prévention sont faciles à structurer puisque les causes sont déterminées. Ce type de risque peut faire l'objet d'une protection adaptée, tant sur le plan technique que la plan économique.

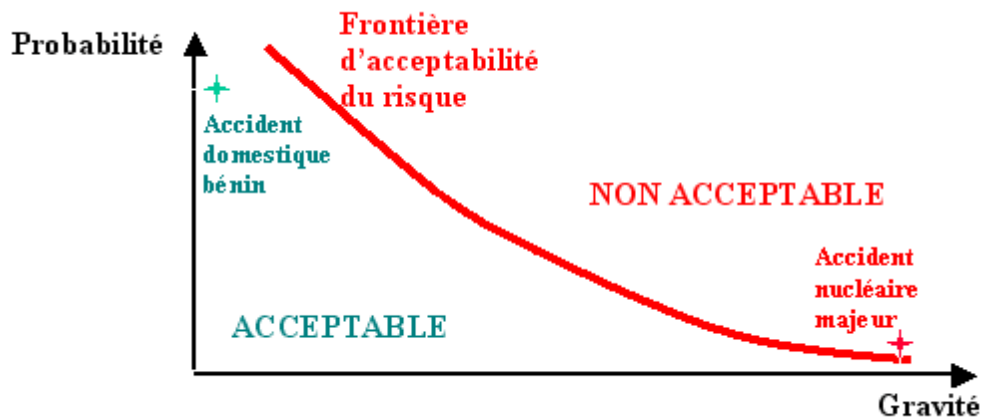
Cela dit :

- La fréquence «**F** » se mesure en termes de probabilité d'occurrence ou de réalisation de la menace.
- Gravité ou impact. La gravité **G** se mesure en termes d'impact ou de conséquence des effets de la réalisation de la menace.

La valeur d'un risque s'exprime donc par le produit des deux facteurs :

$$\text{Risque (R)} = (\text{F} \times \text{G})$$

¹⁷ JEAN LE RAY, op.cit, p32

Figure 07 : La fonction de la gravité risque par rapport à la fréquence

Source : https://direns.mines-paristech.fr/Sites/ISIGE/uved/risques/1.1/html/2_2-1_3.htm

consulté le 26/11/2021 à 18h12

3.1.2 Risque potentiel

L'un des deux facteurs, fréquence ou gravité, n'est pas mesuré avec fiabilité en l'état actuel des connaissances. Il se peut que le risque soit nul. C'est le domaine de la précaution. Nous sommes dans une situation d'incertitude, la difficulté réside dans l'ajustement de mesures destinées à contraindre quelque chose qu'on ne sait pas mesurer.

3.1.3 Risque présumés ou supposables

Aussi appelé risque latent car on ne peut établir ni la fréquence, ni la gravité. Cette typologie est surtout présente dans le domaine de l'innovation, des découvertes, plus avancées vers l'incertitude. La surveillance et l'observation sont de rigueur.

3.1.4 Risque inconnus

Ce type de risque relève de l'imprévu, l'anticipation ne peut être de mise car on ne peut affronter l'inconnu, alors seule la réaction est envisageable.

3.2 Les risques par famille

En distingue plusieurs catégories à savoir :

3.2.1 Risque mécanique

Ces risques concernent tous les risques liés à l'utilisation de matériel et à la manipulation mécanique d'objets. Les accidents de travail sont encore trop nombreux dans plusieurs secteurs malgré l'évolution des dispositifs de sécurité.

Les manipulations manuelles représentent 35 % des accidents du travail (objets en cours de manipulation ou en cours de transport). Elles sont fréquemment à l'origine d'accidents dorsaux, en particulier lombaires.

Exemples :

- Heurts,
- écrasements,
- coupures et perforations,
- projections,
- contraintes posturales,
- Risque Electric.

3.2.2 Risque physique

Les risques physiques concernent tous les risques liés à l'utilisation de machines ou équipements professionnels (presse, outils, scie, matériel divers, y compris les couteaux, les machines à découper, les fours...) et l'utilisation d'équipements additionnels (échelle, escabeau, échafaudage...). Ils concernent aussi l'environnement de travail : bruit, ambiances lumineuses, vibrations, travail sur écran, rayonnements optiques ou électromagnétiques, chaleur, froid, ...etc.

Les risques physiques vont engendrer un dommage sur tout ou partie du corps humain ainsi que des maladies professionnelles telles que les troubles musculo-squelettiques (TMS), Les lombalgies, les surdités, les troubles vasculaires du système main bras, les effets des rayonnements sur la peau et les risques oculaires (photo-conjonctives, cataractes).

Exemple :

- vibrations,
- niveau sonore,
- niveau d'éclairement,
- qualité de l'air,
- incendie et explosion,
- Pathologie psychique.

3.2.3 Risque chimique

Ce sont tous les risques associés aux dangers présentés par la manipulation, l'usage, la rencontre, l'absorption, la présence, etc. de produits chimiques. Les produits chimiques peuvent provoquer des brûlures, des nécroses, des intoxications, des cancers, des mutations, des troubles de la fertilité, etc. Ils peuvent aussi exploser ou être à l'origine d'incendies.

Sont inclus aussi dans cette famille de risques les lubrifiants, fluides de coupe ou de laminage, acides ou bases, liquides cryogéniques, gaz sous pression, résines synthétiques (époxy, polyuréthanes, polyesters non saturés, etc.), les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, fongicides...), ...etc.

De la même façon les batteries de traction pour les véhicules électriques (chariots élévateurs) et/ou les batteries stationnaires pour l'alimentation en énergie, etc. appartiennent aux risques chimiques. Les fumées (soudure, gaz d'échappement...), les produits volatiles (huile chaude...) ou les poussières (ciment, farine, sciure de bois...), tout comme l'utilisation d'outils en nickel, chrome ou cobalt et les gants en latex font partie de cette famille de risques.

Exemples :

- exposition à des substances chimiques,
- produits gazeux,
- produits cancérigènes,
- produits toxiques, corrosifs, allergisants ;

3.2.4 Risque biologique¹⁸

Bien que le risque biologique soit dominé par le risque infectieux, d'autres risques peuvent être rencontrés. Les travailleurs susceptibles d'être exposés au risque biologique sont de plus en plus nombreux et les secteurs d'activité concernés très variés.

Parmi les sources possibles de risques biologiques figurent les bactéries, les virus, les insectes, les plantes, les oiseaux, les animaux et les humains. Ces sources peuvent causer divers effets sur la santé, qui varient de l'irritation cutanée et des allergies aux infections.

Exemples :

- exposition à des agents infectieux et allergisants par piqûre, inhalation
- Pathologies toxémiques
- Des cancers.

3.2.5 Risque radiologique

Le risque radiologique concerne l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants. Les radiations ionisantes émises par les produits radioactifs sont particulièrement dangereuses : elles ionisent la matière, C'est à dire qu'elles arrachent, en passant dans la matière, en particulier vivante, des électrons aux atomes.

3.2.6 Risque psychosociaux¹⁹

Les risques psychosociaux concernent les situations de travail à risque de stress, de violences internes et externes. Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou être générés par l'organisation du travail. Les risques psychosociaux peuvent affecter la santé physique (maladies Cardio-vasculaires, troubles muscle squelettiques, maladies infectieuses ...) ou mental (troubles anxieux, dépression, suicides, tentatives de suicide ...)

¹⁸ Institut national de recherche et de sécurité, op.cit .fiche 06

¹⁹Idem, fiche 11

Exemple

- le harcèlement moral et sexuel
- agressions, conflits, tensions avec le public ou la clientèle.

3.2.7 Les risques routiers

Du fait de leur activité professionnelle, de nombreux salariés passent une partie importante de la journée au volant d'un véhicule, dans le cadre d'une mission qu'ils effectuent pour leur entreprise. Celle-ci peut nécessiter l'utilisation d'une voiture légère, d'un véhicule utilitaire ou

Encore d'un deux-roues motorisé, ou d'un poids lourd. Ces salariés sont exposés à un risque important d'accident sur la route. Au-delà des risques de dommages corporels, (vibrations, bruit), posturaux, chimiques et psychosociaux qui doivent être pris en compte.²⁰

Les accidents de la route survenus en missions ou lors des trajets domicile/travail sont à l'origine des deux tiers des accidents du travail ayant entraîné la mort, ils sont la première cause de mortalité au travail et génèrent plusieurs millions de jours d'arrêt.

3.2.8 Risque lié à l'organisation du travail

On note l'émergence de nouvelles nuisances dans le travail Pathologie psychique; stress, violence au travail Nuisances ergonomiques (télé travail,...) à l'origine des troubles muscle squelettiques.

Ces risques qui se développent à vive allure posent un problème de maîtrise et de gestion vu l'origine multifactorielle de ces pathologies et le manque d'instruments d'évaluation. Une organisation défailante peut avoir des conséquences néfastes : Au contraire, des choix organisationnels pertinents peuvent contribuer à préserver efficacement et durablement la santé et la sécurité des travailleurs.

²⁰Institut national de recherche et de sécurité, op.cit, fiche 4

3.2.9 Risque lié au manque de formation

C'est un facteur de risque d'accident ou de maladie professionnelle, consécutif à la méconnaissance des bonnes pratiques de travail, des consignes de sécurité ou des règles de Prévention.

3.2.10 risques thermiques²¹

Le travail en ambiance chaude et le travail en ambiance froide ont des conséquences sur la santé des travailleurs. Les inadaptations à la chaleur apparaissent dès lors que les régulations mises en jeu sont dépassées et se traduisent par différentes pathologies comme le coup de chaleur, l'hyper pyrexie, la syncope de chaleur, des troubles du comportement avec de l'agitation jusqu'au délire, liés à la déshydratation et à des déficits sodiques. Les déficits sodiques sont aussi responsables de troubles cardiaques, de crampes, de convulsions, d'hypotension, etc. D'autres effets peuvent aussi être notés : œdèmes de chaleur, anidrose ou adiaphorèse, miliaire (éruption cutanée au niveau des glandes sudoripares), etc. Enfin le travail à la chaleur augmente considérablement les risques d'infection microbienne (ventilation, courants d'air, aspersion, transpiration, etc.).

3.2.11 Risque d'incendie, d'exposition

C'est le risque de brûlure ou de blessure de personne consécutive à un incendie ou à une explosion, ils peuvent entraîner des dégâts matériels et même humaine très importantes.

Exemple :

- Réseau électrique surchargé
- Création d'atmosphère explosive avec l'air : propane, acétylène, produit volatil (solvant, générateur d'aérosol, ...)²²

²¹ Institut national de recherche et de sécurité, op.cit, fiche09, 10

²² IDEM. Fiche 13

3.3 Risque selon leurs origines

On distingue deux types de risques selon leurs origines.

3.3.1 Le risque pur

Le risque pur ou aléatoire, Il «se manifeste généralement de manière inattendue, soudaine et brutale. Son issue est toujours un dommage ou une perte».²³Cette définition laisse entendre que le risque pur est un aléa aux conséquences purement négatives et que le champ d'application du management de risque se limite à la gestion de ce type de risque

Exemple

- pandémie
- guerre

3.3.2 Le risque spéculatif

Le risque spéculatif ou normal est «celui pris par le décideur à l'occasion d'un acte de gestion, avec le dessein d'obtenir un gain, tout en sachant que dans certains cas (information incomplète ou biaisées, excès de confiance en soi, etc.) il peut entraîner une perte». Implicitement ce risque relève du domaine du management. Pour assimiler les risques stratégiques, financier et de conformité à des risques normaux ou spéculatifs.²⁴

✦ En résumé, si le risque est pur, il peut entraîner des conséquences négatives mais s'il est spéculatif il peut entraîner des conséquences positives ou négatives. Dès lors, la propension au risque spéculatif est un vecteur de succès et sa maîtrise, partielle ou totale, en sera une garantie. De toute façon, une entreprise peut avoir des objectifs de différents ordres : le profit, la croissance, le service public par exemple en sachant qu'il faut satisfaire les parties prenantes. Mais, pour atteindre ces objectifs, cette organisation doit tout d'abord réaliser une priorité essentielle : être capable de survivre, même dans le cas d'événements défavorables. Il faut donc gérer le risquer pour minimiser à un prix raisonnable les conséquences d'événements défavorables, mettant en danger les objectifs de l'organisation.

²³ Jaques charbonnier, « le risk management-méthodologie et pratiques », éd l'argus de l'assurance, 2007, page 31

²⁴Idem, page 31

3.3.3 Les risques intermédiaires

Pour compléter la classification traditionnelle afin qu'elle prenne en compte tous les cas de risque de la classification moderne, l'auteur a envisagé les risques intermédiaires. Il les définit comme ceux qui «sont inhérents au fonctionnement de l'entreprise et résultent d'actes de management, les effets qu'ils peuvent entraîner se traduisent par des faits caractéristiques de risques purs». Ainsi le risque opérationnel pourrait être assimilé au risque intermédiaire.²⁵

Conclusion

Toute activité humaine, quels que soient sa nature et le lieu où elle s'exerce, présente des dangers pour l'homme, autrement dit, le risque est inséparable de l'action, il est partout au quotidien, ce qui fait que des atteintes à la santé et à la sécurité de chaque un sont possibles et très probables.

L'éventualité d'un événement futur, incertain ou d'un terme indéterminé, dépendant de la présence d'un danger potentiel, pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage. Tous les concepts définis dans ce chapitre sont liés au risque, il n'existe que si le danger peut toucher et affecter une cible.

Plusieurs modèles de classification ont été proposés. Ils ne sont pas exhaustifs, ces classifications intègrent plusieurs types de risques qui n'ont pas été tous détaillés et hiérarchisés.

Il est important d'établir un processus de gestion des risques par les collaborateurs, quel que soit leur niveau dans l'organisation. Afin d'obtenir une vision globale des risques, identifier et à gérer les risques en fonction de sa fréquence et sa gravité. C'est ce dont nous allons parler dans le chapitre suivant.

²⁵ Jaques Charbonnier, op.cit. page 34

Chapitre II :

*Le processus de la gestion des
risques professionnels*

Introduction

La gestion des risques (Le management des risques) est un processus qui vise à recenser, identifier, traiter, maîtriser, anticiper tous les risques potentiels auxquels les entreprises sont confrontées. En vue d'élaborer un plan visant à minimiser et à maîtriser leurs conséquences.

Ce chapitre a pour objectif d'évoquer le processus de la gestion des risques professionnels en trois sections, dans la première on présentera la gestion des risques, dans la seconde nous parlerons de l'hygiène et sécurité et la médecine au travail, et dans la dernière nous exposerons les phases du processus de la gestion des risques professionnels.

Section 1 : la gestion des risques professionnels

La gestion des risques traite des risques et des opportunités ayant une incidence sur la création et la préservation de la valeur.

1.1 Définition de la gestion des risques professionnels

La gestion des risques ou le management des risques, selon le référentiel COSO²⁶ est défini comme suit:

« Le management des risques est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la Direction Générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Il est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de l'organisation. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et pour gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation. »

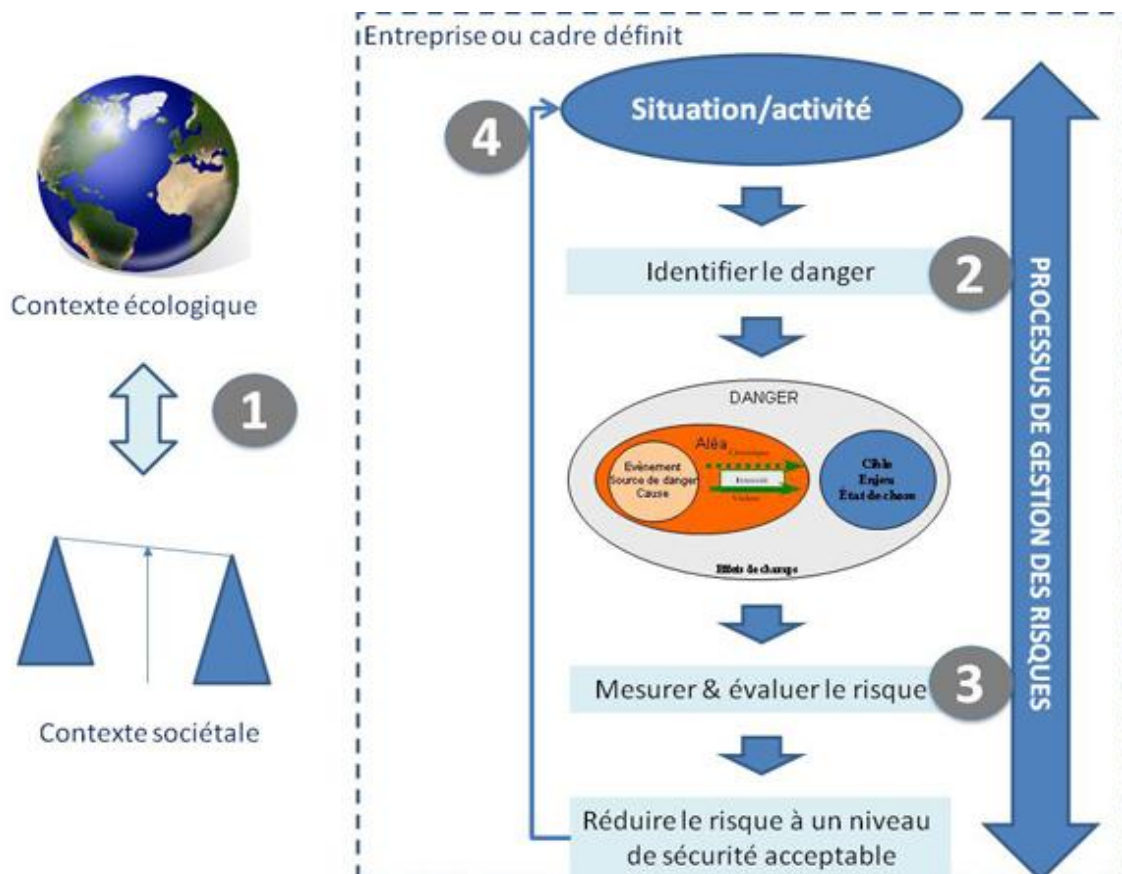
La gestion des risques professionnels est donc un processus continu d'amélioration doté d'un ensemble d'outils, de techniques et de dispositifs nécessaires pour traiter les risques professionnels, cette dernière se fait par la définition et la mise en place de stratégie de maîtrise définissant.

²⁶ IFACI, PriceWaterhouse, Coopers, Landwell : « Le management des risques de l'entreprise », édition d'organisation, 2005, p : 5

Pour une meilleure performance, l'entreprise doit recenser et gérer tous les risques professionnels auxquelles elle est exposée à travers le dispositif de gestion global des risques. Ce dernier concerne l'organisation dans son entière en assurant et contrôlant l'adéquation entre la vision stratégique d'une part et la mise en pratique des décisions stratégiques au niveau opérationnel d'autre part.²⁷

Les risques professionnels liés à chaque activité devront être recensés. En effet, la gestion des risques ressources humaines systématique et globale constitue une condition nécessaire pour traiter efficacement les risques professionnels. En effet, l'entreprise utilisera une approche par processus ou domaines afin de recenser tous les risques.

Figure 08: Démarche de gestion des risques



Source: http://uved.univ-nantes.fr/GRCPB/sequence1/html/chap4_3.html consulté le 27/10/2021 à 14h

²⁷ Octave Jokung Nguèna, « le management des risques », édition : ellipses, 2008, Paris, p : 50.

1.2 Objectifs de la gestion des risques professionnels

La gestion des risques professionnels constitue un ensemble de concepts, de démarches et d'outils destinés à identifier et à contrôler les risques qui pèsent sur la vie de l'entreprise afin de les réduire et de rechercher la meilleure couverture possible⁵⁰. La gestion des risques s'inscrit dans la politique générale de l'entreprise notamment la politique qualité, sécurité et environnement qui est devenu un aspect stratégique pour toute organisation. Elle doit donc répondre aux exigences de sécurité des biens et des personnes, à la protection de l'environnement et à l'hygiène et santé.

- l'identification méthodique des risques professionnels entourant les activités de votre entreprise afin d'assurer la santé et de la sécurité des personnes,
- l'évaluation de la probabilité qu'un événement survienne;
- la compréhension de la façon de répondre à ces événements
- la mise en place de systèmes afin de faire face aux conséquences
- la surveillance de l'efficacité de vos approches et contrôles en matière de gestion des risques professionnels
- le respect de la conformité légale et réglementaire,
- Proposer ou valider les limites de risque par grande famille de risque ou domaine d'activité ;
- La prévention des risques professionnels ;
- Mettre à la disposition des travailleurs tout les équipements de protections et de lutte contre les risques professionnels.

En conséquence, le processus de gestion des risques professionnels :

- S'attache à identifier et à réduire les risques qui pèsent sur le personnel de l'entreprise
- Consiste à la fois à se doter d'une stratégie de gestion des risques, d'une politique de prévention, de choix de moyens de maîtrise et de contrôle, d'allocation des ressources budgétaires et humaine correspondantes aux plan d'action

⁵⁰ https://www.memoireonline.com/12/07/795/m_analyse-etgestion-des-risques2.html consulter le 27/10/2021 à 14h11

- Permet de donner une repense structurée aux problématiques en matière de sécurité du travail.

1.3 La cartographie des risques professionnels

La cartographie des risques est un outil du management des risques qui permet l'identification, l'évaluation, la maîtrise et le suivi des risques. La conception de la cartographie des risques nécessite une démarche rigoureuse.

1.3.1 Définition de la cartographie des risques

Selon Jimenez Christian, Merlier Patrick et Chelly Dan : « *la cartographie de risques consiste à associer aux processus modélisés les événements de risques qui peuvent entraîner une perte en donnant pour chaque couple ainsi recensé une vision des impacts possibles et les degrés de maîtrise estimés*⁵¹ ».

Maders Henri Pierre et Masselin Jean Luc⁵², Jacques Renard et Sophie Nussbaumer⁵³, définissent la cartographie des risques comme un outil qui permet: L'analyse, l'évaluation, le classement des risques, la mise en place de plan d'actions, d'assurer le suivi et de communiquer les informations sur les risques.

Selon Catherine Véret et Richard Mekouar : « *la cartographie des risques est une composante essentielle du processus de gestion des risques. C'est un exercice assez complexe, visant à relier à chaque niveau opérationnel et décisionnel, pour chaque entité et pour chaque processus clé : une série de risques identifiés ; leurs causes ; leurs impacts ; les leviers d'actions possible ; les retours d'expérience sur les sinistres antérieurs* »⁵⁴.

La cartographie des risques est donc un outil qui permet de recenser et hiérarchiser les risques d'une entreprise et facilite la prise de décision de stratégies de maîtrise des risques. Ainsi nous distinguons deux types de cartographies de risques :

⁵¹ Jimenez Christian, Merlier Patrick et Chelly Dan, « Risques opérationnels : de la mise en place du dispositif à son audit », Revue Banque Edition, Paris, 2008, p : 63.

⁵² Maders Henri Pierre et Masselin Jean Luc, « Contrôle interne des risques », édition : d'organisation, 2006, Paris, p : 52.

⁵³ Jacques Renard et Sophie Nussbaumer, « audit interne et contrôle de gestion », édition : d'organisation, 2011, Paris, p : 78.

⁵⁴ Catherine Véret, Richard Mekouar, « Fonction : Risk manager », édition : Dunod, 2005, Paris, p : 121-122.

- ✓ **cartographie globale** : elle vise à recenser, à hiérarchiser et à évaluer tous les risques auxquels est exposée une organisation ;
- ✓ **la cartographie thématique** : celle-ci se limite à un domaine. Elle cherche à recenser et hiérarchiser les risques liés à un domaine précis.

1.3.2 Les objectifs de la cartographie des risques professionnels

Selon Octave Jokung Nguèna⁵⁵: « *l'objectif de l'élaboration d'une cartographie de risque est de définir le profil de risques actuel et souhaité et d'avoir une vision globale des risques encourus* ».

L'élaboration de la cartographie des risques peut être motivée par les objectifs suivant :

- ✓ Partager une vision commune des risques de l'entreprise afin d'avoir une meilleur prévention des défaillances ;
- ✓ Etablir un plan d'audit et un plan d'action de réduction des risques ;
- ✓ Inventorier, évaluer et classer les risques de l'entreprise ;
- ✓ Décrire précisément, les risques majeurs auxquels l'entreprise est confrontée ;

1.4 ISO 45001

La norme ISO 45001 est relative aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Elle a pour objectif d'établir un cadre de référence fiable, qui améliore la sécurité des travailleurs tout en facilitant la gestion des organisations

Il s'agit d'un système de prévention et de gestion des risques professionnels en matière de santé, de sécurité et de bien-être au travail. Cette nouvelle norme est parfaitement compatible avec les normes internationales de systèmes de management ISO.

Avec une certification ISO 45001, l'entreprise améliore ses piliers économiques et sociaux de elle booste la motivation de son personnel qui profite de meilleures conditions de travail. Le tout en réduisant les coûts liés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles.

- ✓ La mise en place de la norme ISO 45001 s'articule autour de 3 grandes étapes :

⁵⁵ Octave Jokung Nguèna, op.cit, p:133.

- **Planification** : d'abord en définissant le contexte de ses activités et en énonçant les grands principes de SST puis en analysant les risques inhérents à son activité - l'organisme doit également s'assurer qu'il possède les ressources nécessaires à une démarche d'amélioration continue.
- **Action** : les plans d'action définis doivent être détaillés puis mis en place, généralement par un pilote dédié, afin de réduire effectivement les risques. Il s'agit aussi de prévoir des processus pour certaines urgences.
- **Vérification** : l'organisme doit choisir les points à contrôler, notamment ceux liés aux exigences réglementaires, et définir comment mesurer l'amélioration. La vérification proprement dite se traduira par des audits internes.

Pour parvenir à améliorer la sécurité au travail, la norme ISO 45001 fournit un cadre structurant qui permet de maîtriser les facteurs à risque, en premier lieu en ce qui concerne l'interaction entre les travailleurs et leur environnement métier. Cet environnement est souvent synonyme de risques et ISO 45001 se veut un outil pour analyser, prévenir et limiter ceux-ci.

Section02 :L'hygiène et sécurité et la médecine du travail

C'est un domaine d'expertise technique contrôlant les aspects liés aux risques professionnels au sein de l'entreprise afin de conduire à un système de management intégré. Compte tenu des liens entre les différents domaines, l'Hygiène et Sécurité peut intervenir dans le management de la qualité, le management de la sécurité ou le management environnemental de son entreprise. À ce titre, le chargé HS est chargé de veiller à la sécurité du personnel, à sa Formation en matière de prévention, aux respects des normes, et à la fiabilité des installations dans l'entreprise.⁵⁶

2.1 L'hygiène et la sécurité

On commence par la signification de chaque élément puis on passe à d'autres éléments dans ce point.

⁵⁶ https://elearning.univ-bejaia.dz/pluginfile.php/315546/mod_resource/content/1/Hygi%C3%A8ne%20et%20S%C3%A9curit%C3%A9.pdf consulter le 01/11/2021 à 14h26

2.1.1 Définition d'hygiène du travail

L'hygiène du travail est la science de l'anticipation, de l'identification, de l'évaluation et de la maîtrise des risques professionnels qui pourraient nuire à la santé et au bien-être des travailleurs. Elle prend également en compte l'impact éventuel de ces risques sur les collectivités avoisinantes et sur l'environnement en général.

2.1.2 La sécurité

La sécurité quant à elle est la science de la gestion des risques aigus (accidents). Il y a des recouvrements entre la sécurité au travail et l'hygiène du travail pour certains risques tels les intoxications aiguës, les coups de chaleur et d'autres encore.

2.1.3 L'objectif de l'hygiène et sécurité

Dans les entreprises, l'organisation employeur est tenue d'assurer l'hygiène et sécurité aux travailleurs, aussi d'intégrer la sécurité dans le choix des techniques technologiques et dans l'organisation du travail.

- Préservation de la santé humaine tout en lui assurant un suivi médicale et aussi réduire les éventuelles nuisances et risques d'accidents liés au poste de travail.
- Veiller à une bonne maintenance préventive et à l'utilisation rationnelle des équipements (risques d'incendie, risque électrique etc.).s'assurer que les organes de sécurité des appareils de production soient toujours en place et fonctionnels.
- veiller à ce que l'outil de production ne devient pas une source de danger pour les travailleurs.
- Préservation de l'environnement tout en faisant attention aux déchets (traitement, stockage, tris). et s'assurer que notre activité n'ait pas d'impacts dangereux sur notre environnement.
- Les accidents de travail ont aussi un coût, les réduire c'est réduire notre coût de production.
- Chaque entreprise doit énoncer les principes et les règles générales sur lesquelles elle entend baser interventions en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Elle doit aussi garantir à ses employés les meilleures conditions en matière d'hygiène et de la sécurité et désigner les personnes responsables.

De par les dispositions de la loi n°88-07 du 26 janvier 1988, relative à l'hygiène et la sécurité en milieu de travail sont assurées par l'employeur (article 3), « L'organisme employeur est tenu d'assurer l'hygiène et la sécurité au travail ». ⁵⁷

De même qu'elle les obligent aussi à assurer la sécurité des travailleurs, elle a pour objet l'élimination de la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

2.1.4 La commission d'hygiène et sécurité et des conditions de travail

La CHSCT a plusieurs missions que nous allons cité mais avant, une définition est de rigueur

- **Définition de la commission d'hygiène et sécurité et des conditions de travail**

Est une institution représentative du personnel au sein de l'entreprise ou de l'administration publique. La raison d'être des CHSCT est de formaliser le dialogue entre l'employeur et des représentants des salariés sur les questions de santé et sécurité au travail et, préoccupation apparue plus tard, de conditions de travail.

Sa mission est de contribuer à la protection de la santé des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Plusieurs comités d'hygiène et de sécurité peuvent être créés par le comité de l'entreprise en accord avec l'employeur

- **les missions de la commission d'hygiène et sécurité et des conditions de travail** ⁵⁸

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs ;
- Contribuer à l'amélioration de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes a tous les emplois et de reprendre aux problèmes liés à la maternité
- Veiller a l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.
- Analyse les risques professionnels et les mesures de prévention à prendre.

⁵⁷ [Www. Cadre-législatif-réglementaire%20\(3\).PDF](#) consulter le 02/11/2021 à 11h25

⁵⁸ <https://www.sante-securite-paca.org/r/115/le-comite-d-hygiene-de-securite-et-des-conditions-de-travail-chsct/> consulter le 04/11/2021 à 12h47

Pour assurer ses missions normales, la commission d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail se réunit une fois par trimestre en session ordinaire. Il peut également se réunir sur convocation de son président en cas de nécessité.

- Les attributions de la commission d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

Selon le décret, 28 Dhou El Kaada 1425 9 janvier 2005, Art. 9. Le service d'hygiène et de sécurité a pour attributions :

— d'élaborer, avec la participation de la commission paritaire d'hygiène et de sécurité, la politique générale de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité et de veiller à sa mise en œuvre ;

— de s'assurer du bon fonctionnement des moyens de prévention dont dispose l'organisme employeur ;

— d'inspecter, en liaison avec la commission paritaire d'hygiène et de sécurité, les lieux et postes de travail ;

— de veiller à l'application des prescriptions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, ainsi qu'à l'observation des consignes d'hygiène et de sécurité en milieu de travail ;

— d'élaborer, en liaison avec la commission paritaire d'hygiène et de sécurité, les plans annuels et pluriannuels de prévention des risques professionnels en matière d'hygiène et de sécurité ;

— d'assister la commission paritaire d'hygiène et de sécurité dans toute enquête sur les accidents et incidents qui auraient révélé l'existence d'un danger susceptible d'entraîner des conséquences graves ;

— d'établir les statistiques se rapportant aux accidents du travail et d'en informer l'inspecteur du travail territorialement compétent ;

— de contribuer à l'éducation, l'instruction et la formation du personnel de l'organisme employeur dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ;

— d'établir, en liaison avec la commission paritaire d'hygiène et de sécurité, les programmes annuels et pluriannuels en matière de formation et de perfectionnement de l'ensemble du personnel, notamment des nouveaux recrutés ;

— d'informer et sensibiliser les travailleurs concernés par des instructions écrites au sujet des risques liés au processus de fabrication, postes de travail, équipements de protection individuelle et de leur utilisation ;

— d'effectuer des enquêtes relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles.

2.2. Les Secteurs d'activité Hygiène et Sécurité ⁵⁹

- Une activité pratiquée fréquemment au sein des collectivités (bâtiments administratifs, crèches, foyers, établissements scolaires, prisons,...),
- Dans la restauration (cuisines centrales ou scolaires, hôtels-restaurants, restaurants universitaires ou d'entreprises, Industries Agro-alimentaires,...),
- Dans la santé (centres hospitaliers, maisons de retraites médicalisées, centres de soins, laboratoires,...),
- Dans l'industrie (électronique, mécanique, automobile,...) et autres établissements (banques, sportifs,...).

2.3 La médecine de travail

la médecine de travail, elle, se focalise sur l'Homme au travail avec pour objectif, non pas uniquement de prévenir les maladies professionnelles, mais bien de maintenir et de promouvoir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs de toutes professions, tout en tenant compte de leurs aptitudes physiologiques et psychologiques.

Selon la législation Algérienne loi **88-07** du **26 Janvier 1988** relative à l'hygiène à la santé et à la médecine de travail ainsi que le décret exécutif **93-120** du **15 Mai 1993** relatif à l'organisation de la médecine de travail, la médecine de travail a une double missions : préventive essentiellement et curative accessoirement dont le but est :

⁵⁹ https://elearning.univ-bejaia.dz/pluginfile.php/315546/mod_resource/content/1/Hygi%C3%A8ne%20et%20S%C3%A9curit%C3%A9.pdf . Consulter le 06/11/2021 à 11H10

- De promouvoir et maintenir le plus haut degré de bien être physique et mental des travailleurs dans toutes les professions et en vue d'élever le niveau de capacités de travail et de création ;
- De prévenir et de protéger les travailleurs des risques pouvant engendrer des accidents ou des maladies professionnelles et de tout dommage causé à leur santé ;
- D'identifier et de surveiller en vue de réduire ou d'éliminer tous les facteurs sur les lieux de travail pouvant affecter la santé des travailleurs ;
- De placer et maintenir les travailleurs dans un emploi convenant à leurs aptitudes physiques et psychologique et en règles générales, adapter le travail à l'homme et chaque homme à sa tâche ;
- De réduire les cas d'invalidité et assurer une prolongation de la vie active des travailleurs ;
- D'évaluer le niveau de santé des travailleurs, la prise en charge des traitements des maladies professionnelles et caractères professionnelles ;
- De contribuer à la sauvegarde de l'environnement⁶⁰ par rapport à l'homme et à la nature⁶⁰ .

2.3.1 Les missions du médecin du travail

Sur le plan externe à l'entreprise, notons qu'il est institué un conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine de travail chargé de participer par des recommandations et des avis à la définition de la politique nationale de prévention des risques professionnels.

Dans le but, le conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail est chargé particulièrement :

- Promouvoir le plus haut degré de bien être physique et mental des travailleurs dans toutes les professions et en vue d'élever le niveau des capacités de travail et de création,
- Prévenir et protéger les travailleurs des risques pouvant engendrer des accidents ou des maladies professionnelles et de tout dommage causé à leur santé,
- Identifier et de surveiller, en vue de réduire ou d'éliminer tous les facteurs, qui, sur les lieux de travail, peuvent affecter la santé des travailleurs,
- Placer et maintenir les travailleurs dans un emploi convenant à leurs aptitudes physiologiques et psychologiques et, en règle générale, adapter le travail à l'homme et chaque homme à sa tâche,

⁶⁰ <https://www.mtess.gov.dz/fr/loi-n-88-07-du-26-janvier-1988-relative-a-lhygiene-a-la-securite-et-a-la-medecine-du-travail/> consulter le 02/11/2021 à 14h30

- Evaluer le niveau de santé des travailleurs en milieu du travail,
- Organiser les soins d'urgence aux travailleurs, la prise en charge des traitements ambulatoires et le traitement des maladies professionnelles et à caractère professionnel.⁶¹
- De participer par recommandation et des avis à l'établissement de programme annuels et pluriannuels en matière de prévention des risques professionnels et de favoriser la coordination des programmes mis en œuvre ;
- De contribuer à la définition des voies et moyens nécessaires à l'amélioration des conditions de travail ;
- D'examiner les bilans périodiques des programmes réalisés et de donner des avis sur les résultats obtenus ;
- Réaliser l'ensemble des activités relatives à l'hygiène à la sécurité et à la médecine de travail.

3.3 La prévention contre les risques professionnels

Le décret n°85-630 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive. Art.2-1 stipule que « les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

3.3.1 Définition de la démarche de prévention

La prévention des risques professionnels est l'ensemble des actions anticipées destinées à maîtriser les risques d'accidents de travail ou de maladies professionnelles et à améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail par des solutions techniques, organisationnelles et humaines.

Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant tous les acteurs concernés et en tenant compte des spécificités de l'entreprise (taille, moyens mobilisables, organisation, sous-traitance, Co-traitance, intérim, filialisation, implantation géographique multiple, présence de tiers externes comme du public ou des clients...).

⁶¹ <https://fmedecine.univ-setif.dz/Cours/1.Introduction%20C3%A0%20la%20M%C3%A9decine%20du%20Travail.pdf> consulter le 02/11/2021 à 15H22

3.3.2 Les principes généraux de prévention

L'autorité territoriale doit mettre en œuvre des mesures de prévention en s'appuyant sur les principes généraux de prévention (Art.5 du code de travail algérien⁶²) qui se déclinent de la façon suivante :

- Les établissements, les locaux affectés au travail, leurs dépendances et leurs annexes visés à, doivent être conçus, aménagés et entretenus de manière à garantir la sécurité des travailleurs. Ils doivent, notamment, répondre aux nécessités suivantes :

- garantir la protection contre les fumées, vapeurs dangereuses, gaz toxiques et bruits, et toute autre nuisance;
- éviter les encombrements et surcharges;
- garantir la sécurité des travailleurs lors de leur circulation pendant la mise en marche des engins et moyens de manutention et de transports, et pendant la manipulation des matières, matériaux, produits, marchandises et tous autres objets ;
- Disposition particulières à certaines catégories de travailleurs
- assurer les conditions nécessaires afin de prévenir toute cause d'incendie ou d'explosion, ainsi que pour combattre l'incendie d'une façon rapide et efficace ;
- placer les travailleurs à l'abri du danger et hors des zones dangereuses par éloignement ou séparation par l'interposition de dispositifs d'une efficacité reconnue
- assurer l'évacuation rapide des travailleurs en cas de danger imminent ou de sinistre.
- Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

3.3.3 Les objectifs et les enjeux de la prévention

La mise en place d'une démarche de prévention répond à différents enjeux :

- Un enjeu humain : préserver la santé physique et mentale et assurer la sécurité des agents ;

⁶² https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_191113.pdf consulter le 03/11/2021 à 15h30

- Un enjeu juridique : satisfaire aux exigences réglementaires, la responsabilité civile ou pénale de la collectivité et/ou de ses représentants peut être engagée lors d'un accident de travail ;
- Un enjeu économique : réduire les coûts directs (réparations, soins, etc.) et indirects (remplacement de la victime, surcharge de travail des présents, baisse de la qualité du service rendu au public) des accidents de travail ;
- Un enjeu managérial : motiver, reconnaître et responsabiliser les agents, instaurer un climat de confiance au sein de la collectivité.

3.3.4 Les étapes de la prévention

- **étape 1** consiste à faire un état des lieux et à élaborer un tableau de bord qui vous aidera à piloter concrètement vos actions.

Pour commencer, collectez les informations qui vous permettront de construire vos indicateurs et d'évaluer régulièrement la progression de la démarche.

Exemples d'informations à collecter :

- indicateurs sur des données de santé : nombre de passages à l'infirmerie, nombre et fréquences des accidents du travail bénins ou non, nombre de maladies professionnelles reconnues, nombre d'inaptitudes totales ou partielles, taux de gravité des accidents du travail ;
 - indicateurs relevant des RH (absentéisme, turnover...)
 - indicateurs de moyens et de risques (nombre d'actions de formation en prévention, nombre d'actions correctives mises en place, mesures de métrologie, d'ambiance,...)
 - indicateurs relevant de la productivité ou de la qualité : nombre de pannes, nombre de défauts, satisfaction des clients...
- **étape 2** L'évaluation des risques doit couvrir :
 - Les activités régulières et les activités ponctuelles

• Les activités de toutes les personnes ayant accès au lieu de travail: l'intervention des entreprises extérieures entraîne l'obligation pour la collectivité de repérer l'existence et la nature des risques liés à l'interférence des activités.⁶³

○ **Etape 3** élaboré un programme d'action :

Ce programme d'actions et définit à la fois par rapporte ou activité de travail mais également d'une façon plus globale sous la forme d'une politique générale de prévention dans l'entreprise en permettant la cohérence de l'ensemble des actions. Exemple de programme d'actions :

-amélioration des conditions de travail : températures des locaux, aération /ventilation
éclairage, exposition au bruit, et horaires de travail, etc.

-réductions des manutentions manuelles.

-mise en place de protection collective des salariés.

-mise en place d'équipements de protection individuelle.

-vérification périodique des installations électriques, limitation de l'exposition ou
remplacement des produits dangereux.

-optimisation de l'organisation des déplacements et de la circulation au sein de l'entreprise.

-autres, etc.

○ **Etape 4** mettre en œuvre les actions :

Cette mise en œuvre implique de désigner une personne chargée du suivi et garante du déroulement des actions. Elle nécessite également l'utilisation d'outils pilotage permettant d'ajuster les choix, de contrôler l'efficacité é des mesures et de respecter les délais.

⁶³ <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/prevention/etapes-prevention> consulter le 03/11/2021 à 16h16

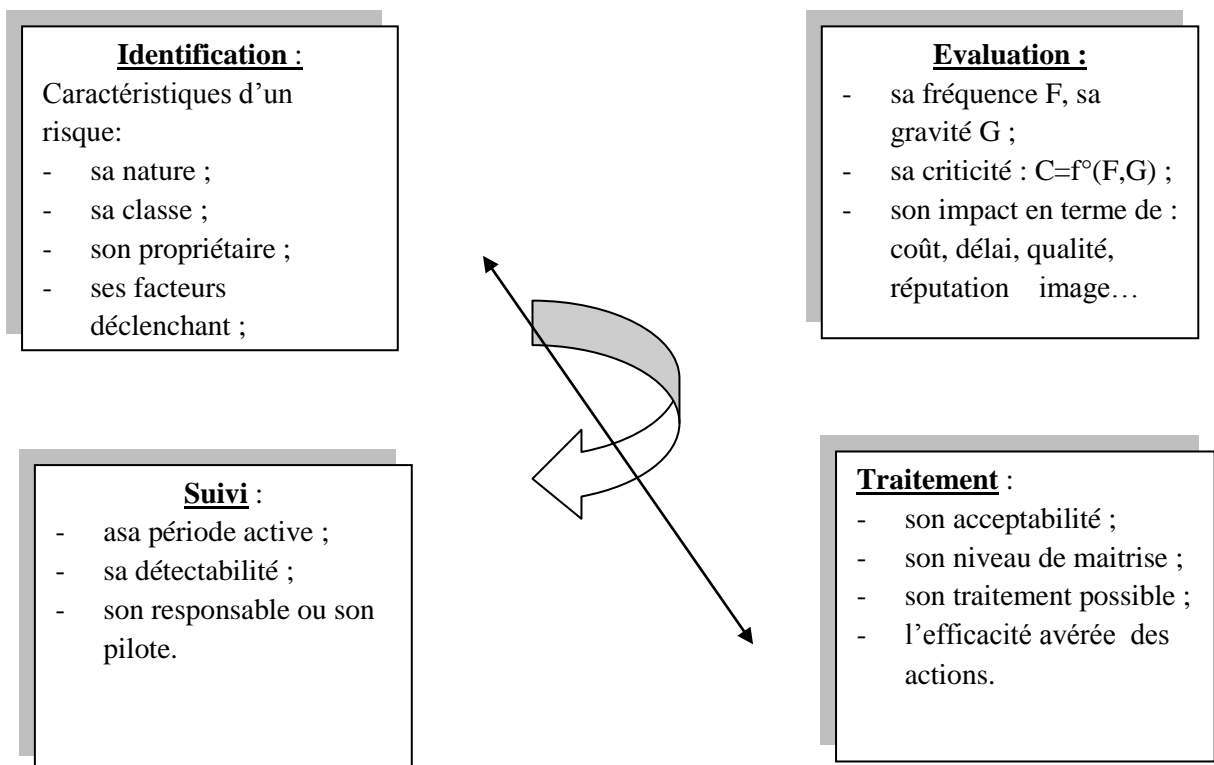
- **Etape 5** évaluer la démarche de prévention ;

Cette phase dynamique permet de dresser un bilan périodique des actions et ainsi de porter des corrections au programme d'action.⁶⁴

Section 03 : les phases de la gestion des risques

Les entreprises font face à un grand nombre de risques, c'est pourquoi la gestion des risques doit être une partie centrale de la gestion stratégique de toute entreprise. La gestion des risques aide à identifier et à aborder les risques auxquels fait face l'entreprise et, ce faisant, augmente la probabilité d'atteindre avec succès les objectifs des entreprises. Le processus du management du risque dans la norme ISO 31000 se compose de ces activités clés comme le montre le schéma ci-dessous :

Figure 09 : les étapes d'élaboration d'une cartographie de risque



Source : Catherine Véret et Richard Mekouar, « Fonction : Risk manager », édition : Dunod, 2005, page127.

⁶⁴ Isabelle corréard, Patrick anaya, Patrick brun, sécurité hygiène et risque professionnels, édition DUNOD, paris, 2011, p : 25

3.1 Identification des risques

L'identification des risques consiste en ⁶⁵:

- La localisation de sa source ;
- La connaissance des causes ;
- L'évaluation des conséquences ;
- La connaissance des différents scénarios.

Cette phase est primordial pour mieux lister les risques, l'entreprise doit menée des méthodes à savoir :

- ✓ L'identification par la classe ou l'objet des risques : identifier les risques selon les classes suivantes :
 - Image/Notoriété ;
 - Social/managérial ;
 - Santé/Sécurité/environnement ;
 - Donnée/informations/Savoir faire ;
 - Opérationnel ;
 - Financier.
- ✓ l'identification par les causes : consiste à chercher les causes des périls, qui peuvent être : naturelles ; humaines ; techniques ; économiques ; géographiques ; interne ou externe à l'entreprise.
- ✓ l'identification par les conséquences : les conséquences des risques sont :⁶⁶
 - Les pertes d'exploitations ;
 - les atteintes aux personnes ;
 - les dommages aux biens ;
 - les pertes d'informations ;
 - les engagements de responsabilité ;
 - les sanctions légales ;
 - les pertes d'image.

⁶⁵ Octave Jokung Nguèna, op.cit, p: 60.

⁶⁶ Catherine Véret, Richard Mekouar, op.cit, p: 128.

- ✓ Identification des ressources affectées : il s'agit de recenser les risques encourus par les ressources de l'entreprise et cela en analysant avec précision :
 - Le personnel ;
 - Les équipements ;
 - Les flux d'information et les données ;
 - les flux financier et les actifs de l'organisation ;
 - la chaîne logistique ;
 - Les moyens de communication ...

- ✓ Identification par centre d'activité : un centre d'activité est une entité dotée de ses propres objectifs, possédant des ressources et un responsable, les risques seront analysés au niveau de chaque centre ;
- ✓ l'identification par processus : elle analyse et identifie les risques des centres d'activités ainsi que les liaisons existant entre elles, l'identification par processus complète alors l'identification par centre d'activité.

3.2 Evaluation et la hiérarchisation des risques

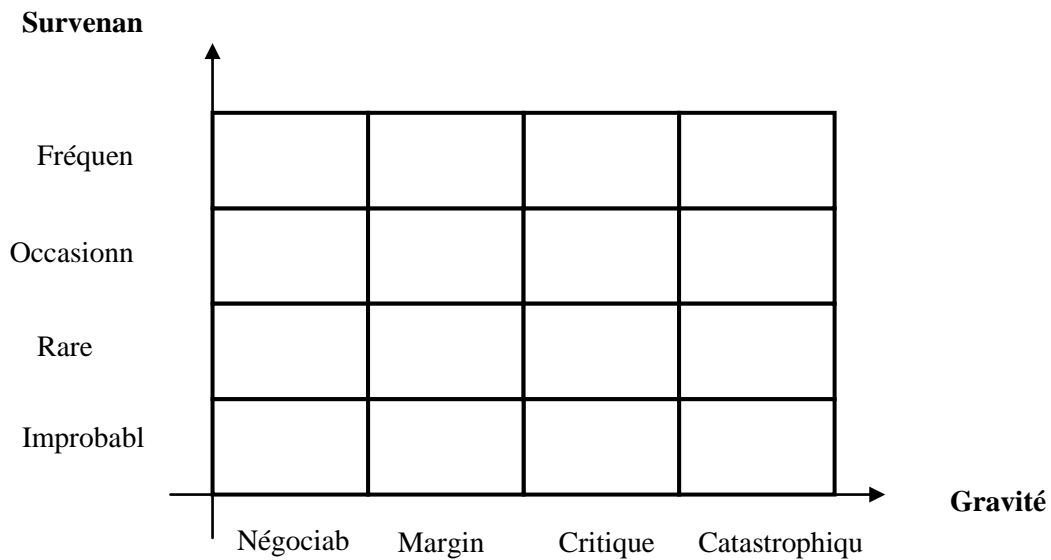
Dans cette phase nous trouvons deux étapes celle de l'évaluation qui passe en premier qui est suivie par la hiérarchisation des risques professionnels identifiés.

3.2.1 L'évaluation des risques (EVRP)

Des facteurs internes et externes influencent non seulement la nature des événements potentiels mais aussi l'ampleur de leur impact sur les objectifs de l'organisation.

Lors de l'évaluation des risques, le management doit tenir compte des événements attendus inattendus ou susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'entité doivent être évalués.

Figure 10 : diagramme Gravité-survenance



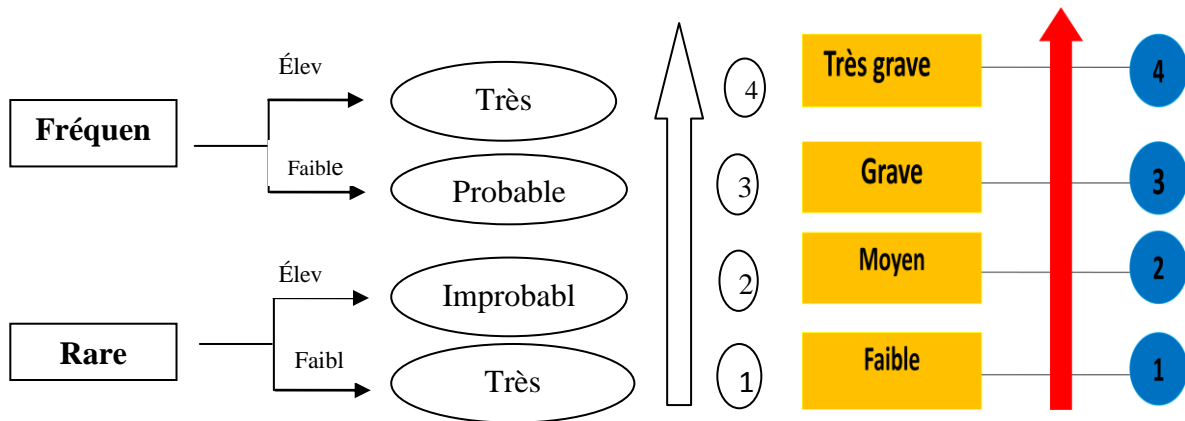
Source : Octave Jokung Nguèna, « Management des risques », édition : ellipses, 2008, Paris, p70

Les risques identifiés peuvent être évalués selon deux approches :

- ✓ L'approche qualitative est subjective, elle consiste à évaluer les risques en s'appuyant sur les opinions, les connaissances et les expériences des experts. Les outils utilisés sont :
 - les questionnaires ;
 - réunions avec les experts du métier ;
 - scénarios...

- ✓ l'approche quantitative est objective: car elle s'appuie sur des données chiffrées, des lois mathématiques et statistiques.

Figure 11 : échelle de gravité et de probabilité de survenance d'un risque



Source : cour master 1 GRH module management du risque social

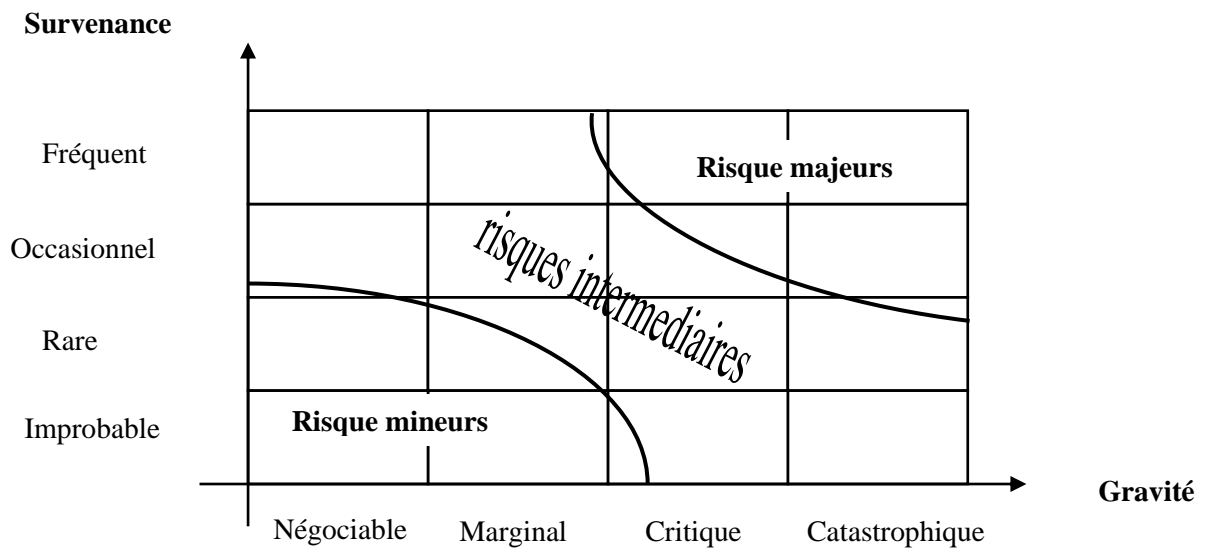
3.2.2 La hiérarchisation des risques

Elle consiste à classer les risques en fonction de leur importance c'est-à-dire du risque le plus fort au risque le plus faible. Cette étape a pour objectif de déterminer la priorité de traitement des risques opérés. la hiérarchisation des risques s'effectuera suivant la valeur des paramètres d'évaluation (la survenance et la gravité). Trois cas pourront se présenter :⁶⁷

- survenance et gravité sont élevées, le risque est qualifié de majeur ;
- survenance et gravité sont faible, le risque est qualifié de mineur ;
- la survenance et la gravité ne sont pas simultanément élevé ou faible, le risque est qualifié d'intermédiaire.

⁶⁷ Octave Jokung Nguèna, op.cit, p: 71.

Figure 12 : hiérarchisation des risques



Source : Octave Jokung Nguèna, « Management des risques », édition : ellipses, 2008, Paris, page 72

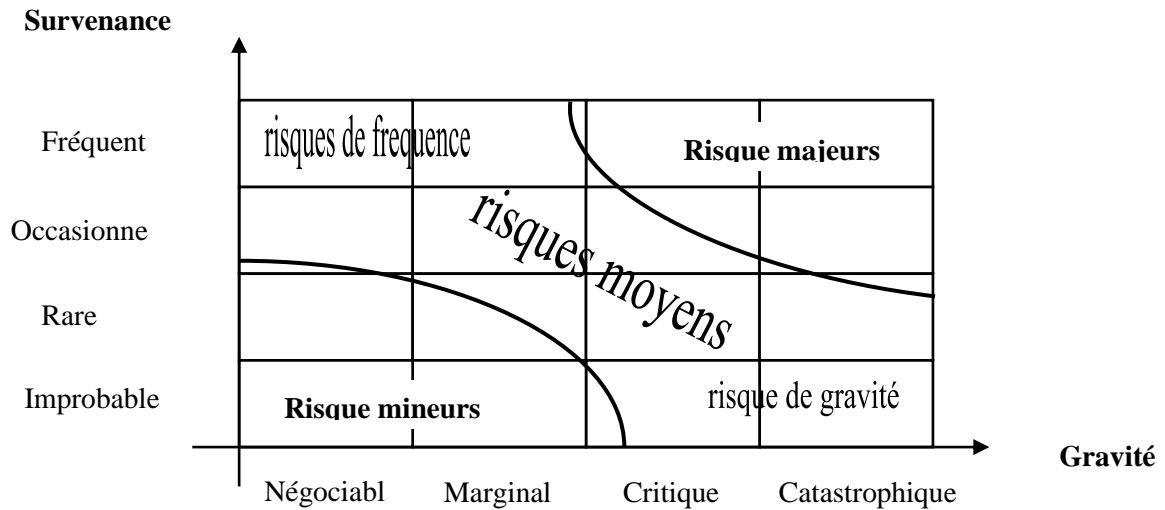
Les risques de fréquence sont ceux qui possèdent une éventualité de survenance élevée tandis que les risques de gravité présente une gravité importante. Les risques intermédiaires non extrêmes correspondent aux risques dits moyens.

En présence de risque de fréquence l'entreprise devra anticiper les dépenses éventuelles auxquelles faire face en cas de sinistre car elle détient des données historiques relatives à ce type de risques.

Par contre, en présence de risque de gravité, il faut se méfier car certes il est rare mais sa réalisation est destructrice de valeur.⁶⁸

⁶⁸ Octave Jokung Nguèna, op.cit, p : 72

Figure 13 : classification des risques



Source : Octave Jokung Nguèna, « Management des risques », édition : ellipses, 2008, Paris, p73

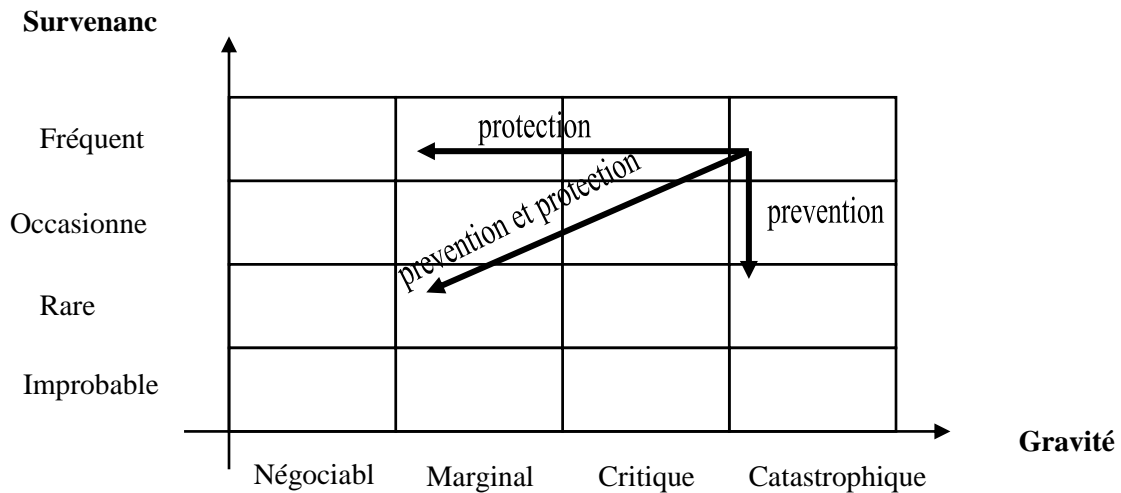
3.3 Le traitement des risques

Le traitement des risques consiste à ramener les risques actuels vers les risques souhaités ce qui va aboutir à l'élaboration d'une cartographie cible, à cet effet, quatre politiques seront utilisées :

- ✓ l'acceptation : Aucune mesure ne sera prise pour modifier la gravité ou la survenance du risque, l'entreprise accepte de courir le risque.
- ✓ le transfert : l'entreprise externalise le risque pour le réduire ou financer par les assurances et les clauses de renonciation à recours.⁶⁹
- ✓ l'évitement : l'élimination du risque en cessant l'activité à l'origine du risque.
- ✓ la réduction : se fait par deux mesures la prévention et la protection.

⁶⁹ Catherine Véret, Richard Mekouar, op.cit, p: 154.

Figure 14 : traitement du risque : prévention-protection



Source : Octave Jokung Nguèna, « Management des risques », édition : ellipses, 2008, Paris, p88

- La prévention consiste à diminuer la fréquence de survenance du risques, elle agit donc sur les causes, parmi les actions de préventions : la formation, les actions de sécurité et de sûreté, le contrôle de conformité et de qualité des opérations, l'automatisation... ;
- La protection consiste à réduire la gravité du risques, elle agit donc sur les conséquences, parmi les actions de protection : les dispositifs d'alertes, les simulations de scénario catastrophe, le suivi des réclamations...
- Il est important de signaler que le risque peut être traité par la prévention et la protection simultanément

3.4 Le suivi

L'évolution rapide de l'environnement impose un suivi régulier des risques afin de prévenir l'apparition de nouveaux facteurs qui peuvent mettre en péril l'atteinte des objectifs. Le suivi peut être effectué par : le contrôle des actions de maîtrise de risque, la surveillance des facteurs déclenchant (les causes) et les conséquences, la réévaluation de la criticité...

La gestion continue du processus de gestion des risques nécessitera le recours aux tableaux de bord. Celui-ci devra préciser les référentiels de résultats et d'activité. Les premiers indiqueront les objectifs à atteindre au niveau des business unit en ce qui concerne

la réalisation des risques (fréquence, dommage, etc.) tandis que les seconds préciseront les efforts a déployé pour atteindre objectifs (charge, investissement, formation...) ⁷⁰

Conclusion

L'évaluation des risques professionnels est l'élément fondamental et indispensable de l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité et de la santé des travailleurs ; En fait en l'absence réelle d'évaluation préalable concrète des risques professionnels, on conçoit aisément qu'il ne serait guère raisonnable de prétendre pouvoir en toute connaissance de cause.

La Médecine du Travail n'a de signification que si elle s'appuie sur les résultats de l'évaluation des risques professionnels auxquels les salariés sont exposés. Certainement qu'elle a un rôle a joué dans le conseil de la mise en application des Principes Généraux de Prévention.

Le management des risques est considéré comme un outil de pilotage et de prise de décision dans la mesure où il procède, à l'analyser et l'évaluation de la gravité des risques, à l'aide des différents outils et techniques, à l'élaboration de stratégies de maîtrise et enfin, au suivi et contrôle des risques.

Nous avons vu dans ce chapitre les méthodes de gestion des risques, de prévention et les étapes de ce processus, qui permet a l'entreprise d'identification de façon systématique les composantes du risque, les différentes situations dangereuses, les causes, les conséquences, les maladies, ou les accidents potentiels. Il nous reste maintenant de voir l'expérience de l'électro-industrie en ce sujet en dernière partie.

⁷⁰ Catherine Véret, Richard Mekouar, op.cit , p :103

*Chapitre III : LA GESTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS
DANS L'ENTREPRISE «EI»*

Introduction

A travers notre stage pratique au sein d'une unité industrielle, le cas de l'entreprise nationale de l'Electro-Industries d'AZAZGA Wilaya de Tizi-Ouzou, nous verrons l'application de la gestion des risques professionnels au sein de cette dernière.

Ce chapitre est subdivisé en trois sections, la première comporte une présentation générale de l'Electro-industries, Ensuite la seconde représente la gestion des risques professionnels dans l'entreprise (EI). Et on finira par une étude de cas.

Section 1 : Présentation de l'entreprise Electro-Industries « E-I » et ses principaux risques

L'E.I a connu des évolutions et plusieurs organisations, depuis son apparition sur le marché national qui impose ses règles de rentabilité, de performance et de compétitivité.

Le but de cette présentation et d'avoir une vue générale sur l'organisme d'accueil, ce qui permet de préciser les frontières du domaine sur lequel va porter l'étude.

1.1 Historique de « l'E-I »

Elle a été créée sous sa forme actuelle en janvier 1999, après la scission de l'entreprise mère ENEL (Entreprise National des Industries Electrotechnique).⁷¹

Son activité de production remonte à 1986, dans les domaines de fabrication de moteurs électriques, alternateurs et transformateurs de distribution.

L'ELECTRO-INDUSTRIES est composée de trois(3) unités ; toutes situées sur un même site :

- Unité transformateur UTR
- Unité moteurs Electriques UME
- Unité prestations technique

Les produits fabriqués par ELECTRO-INDUSTRIES sont conformes aux recommandations CEI et aux normes Allemandes DIN/DVE.

⁷¹ Document interne

L'entreprise emploie un effectif de 804 travailleurs dont 19% de cadres, 34% de maîtrise et 47% d'exécution.

En matière de qualité ELECTRO-INDUSTRIES dispose de ses propres laboratoires d'essai et mesure de ses produits ainsi que le contrôle des principaux matériaux utilisés dans sa production.

S'agissant du système documentaire, ELECTRO-INDUSTRIES utilise 252 normes internes en plus des normes DIN/VDE et CEI.

Les différentes valeurs d'essai et de mesures sont consignées dans des procès-verbaux et des cartes de contrôle.

L'entreprise «EI» a procédé à la mise en place de son système Qualité en 2002 et a été certifiée par QMI Canada le 24/07/2004, ISO 9001 version 2000.

1.2 Situation géographique de (EI)

«EI» est implantée dans une zone agricole de 39.5 hectares, située à 30 Km de Tizi-Ouzou et à 08 Km d'AZAZGA. Au nord elle est limitée par la route nationale N°12 et par des terres agricoles ; et au sud par Oued Sibaou, à l'ouest par MEKLA et à l'est par AZAZGA.

1.3. Missions et objectifs et Situation financière de « EI »

1.3.1. Sa mission

La mission de « E-I » est la fabrication et la commercialisation des matériels électriques qui sont :

- Moteur et groupes électrogènes
- Transformateur
- Alternateurs.

1.3.2. Son objectif

Son objectif est de satisfaire le maximum de demande à travers le territoire national et continental, et d'assurer une prestation technique.

1.3.3. Situation financière de « EI »

« E-I » est une Société Par Action (SPA) au capital de 4 753 000 000.00 DA.

La production actuelle D'ELECTRO-INDUSTRIES est écoulee sur le marché Algérien et génère un chiffre d'affaires de 1.8 Milliards de Dinars.

1.3.4. Capacités de « EI »

Sa capacité de production annuelle est de :

Moteur..... 50 000

Transformateur..... 5 000

Alternateur..... 2 000

La capacité de production en transformateurs couvre les besoins du marché à 70% environ, les ventes de moteurs représentent 30% environ de sa capacité de production. Il est à signaler que l'ELECTRO-INDUSTRIES est le seul fabricant de ces produits en Algérie.

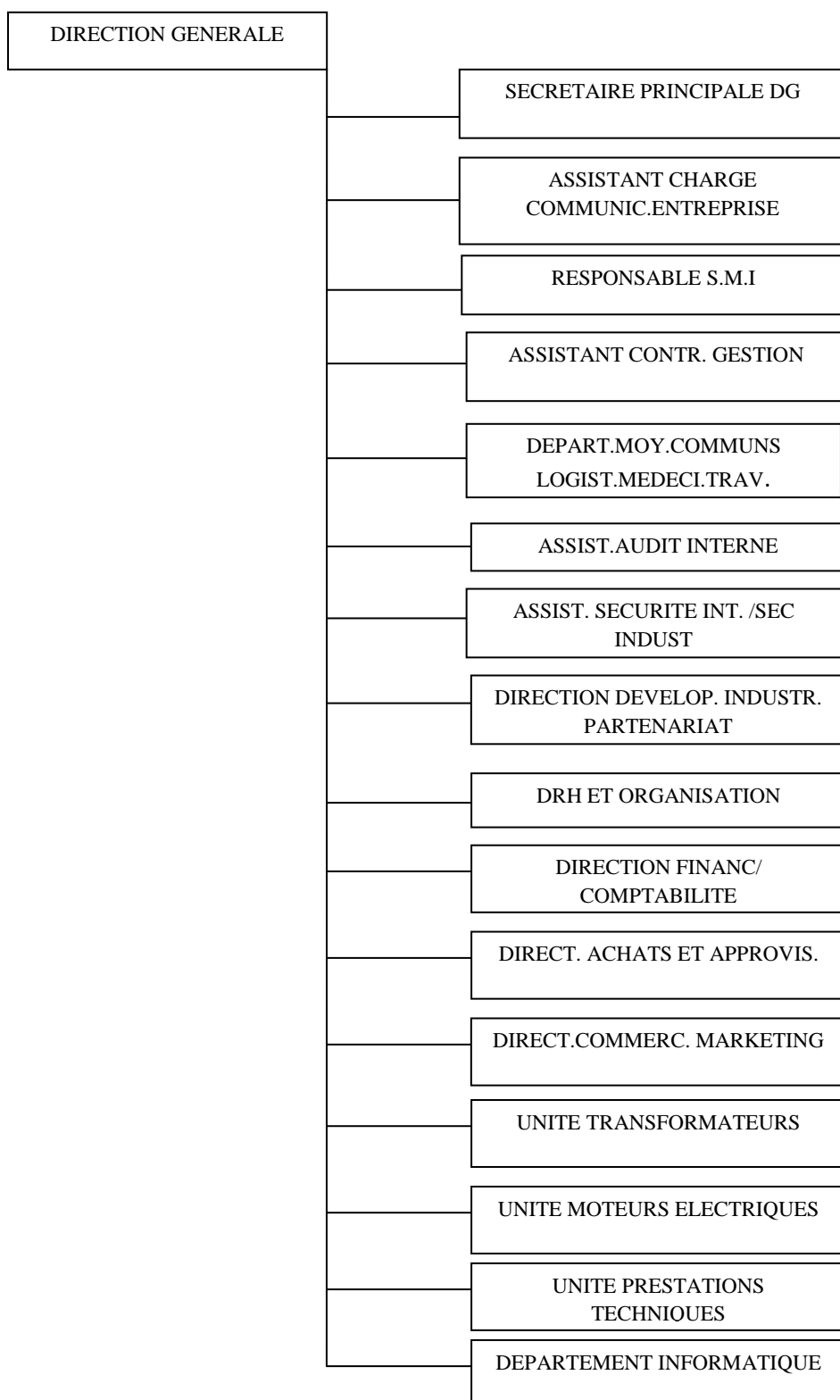
1.3.5. L'effectif de « EI »

« EI » possède un effectif de 945 salariés réparti entre trois catégories cadre, agent de maîtrise, et agent d'exécution

Catégories	Nombre d'effectif
Cadre	260
maitrise	276
exécutant	410

1.3.6 Organigramme de l'entreprise :

Figure n°15 : Organigramme d'EI



Source : Documents interne de la direction d'Electro-Industries

1.4 Les différentes structures de la GRH dans « E-I » et délimitation de champ d'étude

Dans cette section seront présentées les différentes structures de la GRH dans « E-I » ainsi que l'organigramme de l'entreprise.

1.4.1. Les différentes structures de la GRH dans « E-I »

Les structures de GRH de l'entreprise électro-industries sont :

a) Département développement des ressources humaines DDVRH

Service emploi et formation (SEF) et le service organisation gestion prévisionnelle des emplois et compétences (SOGPEC).

b) Département moyen communs logistiques / médecine et santé au travail (DMCLMST)

Service moyen communs et logistiques (SMCL) et le service médecine et santé au travail (SMST).

c) Département gestion des ressources humaines (DGRH)

Ce département coiffe deux services à savoir, le service gestion des ressources humaines et assistance aux unités et le service rémunération et contrôle de paie.

1.5. Délimitation du champ d'étude de la Direction des Ressources Humaines

L'étude de la gestion des risques professionnels nécessite la visite de diverses structures de l'entreprise « E.I », précisément l'UNITE TRANSFORMATEURS « UTR » (le département des ressources humaines) et l'hygiène, sécurité et environnement qui est lié directement à la direction.

1.5.1 La Direction de la gestion des ressources humaines et organisation (DRHO)

Cette direction a pour attributions :

- Assurer la gestion administrative du personnel ;
- Assurer le suivi et la mise à jour du fichier informatisé du personnel ;
- Assurer la tenue des dossiers administratifs du personnel ;
- Assurer, suivre et contrôler les conditions d'application des règles de gestion des risques ;
- Veiller à l'application uniforme de la réglementation et contrôler sa mise en œuvre ;
- Assurer les relations avec le centre médecine du travail et les organismes externes ;
- Etablir le budget, le contrat de gestion et le tableau de bord en matière de GRH

1.5.2 L'hygiène et sécurité

La direction des ressources humaines est chargée de

- Veiller à l'application à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité de travail ;
- Mettre en œuvre et veiller à l'application de la convention collective des procédures et respect du règlement intérieur de l'entreprise ;
- Assurer la mise en place et le fonctionnement des différentes commissions d'hygiène et sécurité ;
- Assurer le suivi, le contrôle, l'analyse et la prévention des risques professionnels ;
- Assurer la définition, la mise en œuvre et le suivi des plans de besoin de l'entreprise ;
- Elaborer des rapports périodiques, ainsi qu'un bilan annuel d'activité ;
- Elaborer et mettre en œuvre les mesures de prévention prévues par la législation et la réglementation en vigueur en matière de sécurité en milieu de travail ;
- Définir les objectifs à court et moyen terme de l'Electro-Industries ;
- Définir la politique des salaires ;
- Assurer l'application des règles et procédures de gestion ;
- Analyser évaluer périodiquement les performances du personnel dans le cadre du programme de stimulation.

Section 2 : Les e risques professionnels et leurs gestion dans l'entreprise « EI »

Éviter les accidents et les maladies professionnelles a toujours été une préoccupation majeure du monde du travail;

Pour cela, la prévention constitue, une nécessité pour les travailleurs et pour les employeurs, par ses objectifs relatifs à la protection et la promotion de la santé.

2.1 Répartition des principaux risques au sein de l'entreprise « E.I »

Une analyse des principaux risques encourus au sein de l'entreprise fait ressortir une similitude entre les différentes unités et entre les différents départements de la même unité car toutes les activités de l'entreprise interagissent entre elles et ne sont pas isolées les unes des autres. Ces risques sont cependant étroitement liés aux exigences de la production (volume et délais) et sont donc de fait plus importants au niveau de l'unité **UTR**.

Les principaux risques, en fréquence et en gravité, encourus par l'entreprise seront ici classés par familles de risques professionnels. Les ateliers et magasins cités ici sont désignés selon la dénomination interne à l'entreprise.

2.1.1 Risques d'incendie et d'explosion

Sont les risques majeurs pour l'entreprise, sont des sujets permanents de préoccupation. En effet, les incendies et les explosions sont à l'origine de blessures graves voire de décès, et de dégâts matériels considérables

2.1.1.1 Situation des risques

La source de ces risques provient principalement des produits inflammables et des carburants. Ils se situent au niveau de tous les magasins de produits inflammables, station d'essence et station des huiles, bâtiment **2A** où se situent des fours à haute température.

2.1.1.2 Mesures de sécurité

- Présence d'extincteurs et issues de secours ;
- Signalisations et alarmes au niveau de chaque poste ;
- Présence continue de pompiers et ambulance ;

- Formation et sensibilisation du personnel à l'utilisation des équipements d'alarme et des extincteurs ;

Collaboration avec la protection civile d'Azazga avec laquelle sont périodiquement programmés des exercices de simulations ...

Article 40 du règlement intérieur de l'entreprise : SECURITE

« Les travailleurs doivent laisser totalement libre accès au matériel de lutte contre l'incendie et respecter l'emplacement des dispositifs de protection ».

2.1.1.3 .Les insuffisances

- Extincteurs en nombre insuffisant ;
- Encombrement et obstruction de certaines issues de secours.

2.1.1.4 Recommandations

- Installer suffisamment d'extincteurs ;
- Dégager les issues de secours.

2.1.2 Les risques chimiques

Le risque chimique est le résultat de l'exposition (professionnelle ou non) à un agent chimique dangereux, généralement (hors situation accidentelle) à l'occasion d'activités de production, manutention, stockage, transport, élimination ou traitement, ou à la diffusion volontaire dans l'environnement de produits chimiques dangereux.

2.1.2.1 La situation des risques

Sont principalement concernés le laboratoire de chimie, les bâtiments (**3, 3A, 2A**) surtout au niveau des cabines de peinture, les magasins (**G**) et les stations d'huiles ...etc.

2.1.2.2 Les mesures de sécurité

- Consultation des fiches des données de sécurité et application des recommandations ;
- Eloignement et isolation des produits dangereux ;
- Entrepôt dans les conditions climatiques requises ;
- L'existence d'un centre médicale ;

- Visite médicale périodique (3mois)...etc

2.1.2.3 les insuffisances

- Manque d'extracteurs et d'aération suffisante.
- Locaux exigus et agencement encombrant du mobilier et appareils de mesure.

2.1.2.4 Recommandations

- Installer des extracteurs suffisants ;
- Repenser l'aménagement des locaux avec éventuellement le
- Remplacement du mobilier et des bancs de travail.

2.1.3 Risques mécaniques et physiques

Nous décrivant la situation et les mesures de sécurité de chaque type

2.1.3.1 Situation

Dans tous cas de manutention manuelle ou mécanique, dans tous les ateliers, les magasins et les bureaux, au niveau des machines générant beaucoup de bruit notamment dû à leur vieillissement.

2.1.3.2 Mesures de sécurité

- Equipements de protection collectifs (extracteurs, grilles de protection et sécurité intégrée au machines ...) et individuels (gants, lunettes, casques ...) ;
- Mécanisation des opérations de manutention mécanique, chariots élévateurs (objets lourds) ;
- Affiches de recommandations pour adopter une bonne posture pour le levage manuel des objets
- Dégagement des allées
- Suivi et contrôles effectués par les agents de sécurité

Pour l'article 42 du règlement intérieur de l'entreprise «*L'employeur est tenu de mettre à la disposition des travailleurs affectés à des moyens de protections nécessaires à leur sécurité et leur santé* »

« Le travailleur est tenu d'utiliser les moyens de protection individuelle mis à sa disposition, le refus l'expose à des sanctions disciplinaires »

2.1.3.3 Insuffisances

- Sièges et mobilier non ergonomiques ;
- Nombre insuffisant de moyens de manutention mécanique ;
- Insonorisation (absorbeurs de bruit) insuffisante ;
- Sol glissant, sol industriel insuffisamment entretenu ;
- Câbles (notamment informatiques) traînant par terre dans les bureaux.

2.1.3.4 Recommandations

- Equipement ergonomique (mobilier, climatisation, éclairage)
- Entretien suffisant des moyens de manutentions et acquisition de moyens supplémentaires ;
- Entretien périodique suffisant des sols ;
- Réagencement des bureaux et moyens pour encastrer les câbles.

2.1.4 Risques biologique et radiologique

Ces risques ont des mesures de sécurité différentes

2.1.4.1 Risque biologique

Tous les lieux susceptibles de favoriser les infections : Labos, sanitaires, vestiaires, cantine, centre médical...

a) Mesure de sécurité

- Nettoyage habituel (javel, détergents, savon en pate...) ;
- Douches, vestiaires pour changer de tenue ;
- Usage périodique de raticides et insecticides.

2.1.4.2 Risque radiologique

Quoique assez faible, ce risque existe au niveau du labo chimie avec l'utilisation d'appareils d'analyse (spectromètre et absorption atomique)

a) Mesure de sécurité :

Sécurité intrinsèque intégrée aux appareils.

2.2. Indicateurs, outils ou méthodes d'identification des risques

Les outils et indicateur utilisés a fin d'identification des risques sont :

2.2.1 Indicateur d'identification des risques professionnels

Les outils qui aident à l'identification des risques professionnels ;

a) Les Statistique

Les statistiques d'accident du travail nous permettent de mesurer les différents aspects de fréquence et de gravité du phénomène afin d'orienter et d'évaluer les actions entreprises ou à entreprendre (voir l'annexe1).

Les critères retenus pour l'établissement des statistiques d'accidents du travail comprennent:

- L'âge ;
- Le sexe ;
- la nationalité
- la qualification professionnelle ;
- l'ancienneté dans l'entreprise ;
- le lieu de l'accident ;
- le mois de l'année ;
- le jour de semaine ;
- l'heure de l'accident ;
- le nombre d'heures écoulées depuis la prise ou la reprise du travail ;
- le siège et la nature des lésions ;
- l'élément matériel.

✓ **L'indice de fréquence**

C'est le nombre d'accidents qui surviennent pour mille travailleurs occupés, soit

$$\frac{\text{Nombre d'accidents}}{\text{Nombre de travailleurs}} \times 1000$$

Source : document interne

✓ **L'indice de gravité**

C'est le nombre de journées perdues pour mille travailleurs occupés, soit

$$\frac{\text{Nombre de journées perdues}}{\text{Nombre de travailleurs}} \times 1000$$

Source : document interne

✓ **Le taux de fréquence**

C'est le nombre d'accidents qui surviennent pour un million d'heures travaillées, soit :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents}}{\text{Nombre d'heures réellement travaillées}} \times 1\,000\,000$$

Source : document interne

✓ **Le taux de gravité :**

C'est le nombre de journées perdues pour mille heures de travail, soit

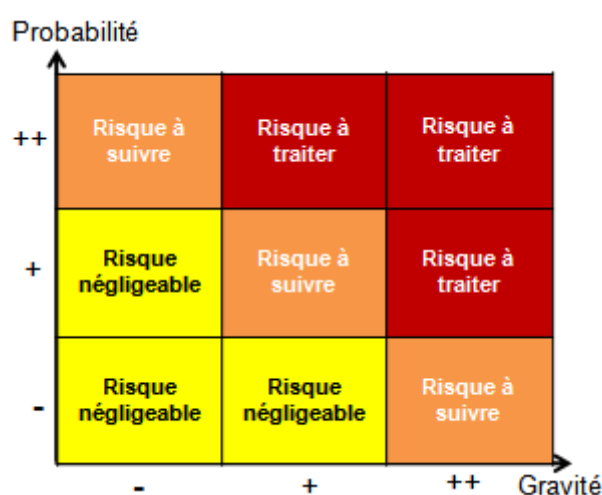
$$\frac{\text{Nombre de journées perdues}}{\text{Nombre d'heures réellement travaillées}} \times 1\,000$$

Source : document interne

2.2.2 Outils ou méthode d'identification des risques

Différentes méthodes existent pour gérer les risques : il est tout d'abord possible d'utiliser par exemple le diagramme d'Ishikawa et l'arbre des causes de manière prospective. On peut aussi réaliser un graphique, inspiré de celui de Mintzberg qui définit la priorité des tâches en fonction de leur urgence et de leur importance. Cela donne une cartographie des risques en fonction de leur criticité et de leur probabilité.

Figure 16 : Définir les actions de gestion des risques en fonction de leur criticité.



Source : document interne

Après avoir listé les différents risques qui peuvent survenir, via une séance de brainstorming, il convient de les classer dans un tableau qui a pour abscisse la probabilité (faible, moyenne, forte ou une échelle de 1 à 4) et pour ordonnée la criticité du risque (faible, moyenne, élevée ou une échelle de 1 à 4).

En fonction de leur position dans le tableau, le chef de projet définit les actions à mettre en œuvre : risque à traiter, risque à suivre, risque négligeable. Cet outil permet donc de prioriser les actions en matière de gestion des risques.

Un plan d'action est ensuite à définir en fonction de ces résultats : des actions préventives de façon à limiter l'apparition d'aléas, mais également des actions curatives pour le cas où le risque deviendrait réalité.

En définitive, il n'y a pas de « bonnes » ou « mauvaises » méthodes d'analyse des risques. Ces méthodes ne sont que des aides guidant la réflexion et il convient donc de retenir les méthodes les mieux adaptées aux cas à traiter.

D'ailleurs, ces méthodes peuvent être tout à fait complémentaires. En effet, une phase préliminaire d'analyse des risques menée grâce à une APR (Apache Portable Runtime) par exemple, permet d'identifier les parties d'une installation pour lesquelles l'utilisation de méthodes plus détaillées comme l'AMDEC (l'Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité) ou l'HAZOP (Hazard and Operability Analysis) s'avère pertinente. De la même façon, la mise en œuvre d'une AMDEC par exemple est souvent particulièrement utile en vue de construire un arbre des défaillances.

2.3 Hygiène, sécurité et médecine de travail dans l'entreprise « E.I »

L'hygiène, la sécurité et la médecine du travail a pour objet de définir les voies et les moyens ayant pour but d'assurer aux travailleurs les meilleures conditions en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail.

2.3.1 L'hygiène et sécurité

Selon l'article 39 du règlement intérieur de l'entreprise *«L'hygiène dans l'entreprise est tenue d'assurer les conditions d'hygiène et de sécurité indispensables au bon déroulement des activités de son personnel.*

Le respect des règlements, consignes et prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité ainsi que celles qui tendent à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, relèvent du domaine des obligations de chaque travailleur de l'entreprise.

L'employeur met à la disposition des travailleur les moyens leur permettant d'assurer leur hygiène individuelle conformément aux dispositions législatives et conventionnelle en vigueur ».

Pour l'article **173** de la convention collective de l'entreprise « *En application de la législation en vigueur l'entreprise à prendre en permanence les mesures nécessaires pour garantir aux travailleurs les conditions d'hygiène, de sécurité et de protection contre les risques professionnels* ».

2.3.2 Le but de l'hygiène et sécurité

Les différentes mesures à prendre en matière d'hygiène et sécurité dans le milieu du travail sont:

- La surveillance de l'hygiène générale de l'entreprise ;
- La surveillance de l'adaptation des salariés ;
- La protection contre les produits dangereux ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- L'hygiène des ateliers et la protection des ouvriers ;

- la mobilisation et la mise à disposition des moyens de protection individuelle et collective des travailleurs, ainsi que de matériels de prévention et de lutte contre les risques professionnels ;
- la souscription des assurances des travailleurs ;
- la déclaration des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- l'amélioration constante des conditions de travail ;
- Un état constant de propreté ;
- placer les travailleurs à l'abri du danger et hors des zones dangereuses ;
- L'ambiance de travail devra répondre aux conditions de confort et d'hygiène notamment : l'aération, la ventilation, l'éclairage, l'ensoleillement, la protection contre les poussières ;
- La mise à la disposition des salariés d'hygiène individuelle : les vestiaires, douches, toilettes, eau potable, ainsi que l'hygiène dans les cantines ;
- Garantir la protection contre les fumées, vapeurs dangereuses, gaz toxique et bruit
- Eviter les encombrements et surcharges ;
- Assurer l'évacuation rapide des travailleurs en cas de danger...

2.3.3 Commission hygiène et sécurité CHS

« Une commission hygiène et sécurité **CHS** est instituée au niveau central et de chaque unité de l'entreprise

Elle a pour rôle de veiller à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité »¹⁰⁹.

2.3.4 La médecine de travail

Il est mis en place un service de médecine du travail par l'entreprise, dont la mission essentielle est préventive. Elle veille à :

- vérifier l'aptitude physique et mentale du travailleur à exercer l'activité qui lui est confiée ;
- s'assurer de l'application des règles d'hygiène sur les lieux du travail ;
- dépister les maladies susceptibles d'affecter la santé des travailleurs et réduire les maladies professionnelles ;
- Le médecin du travail peut effectuer ou faire effectuer des prélèvements aux fins d'analyses ou tout examen à toutes fins utiles. Au vu des résultats de ces analyses ou examens, il recommande toute mesure jugée nécessaire à la préservation de la santé des travailleurs.

Selon l'article **51** du règlement intérieur de l'entreprise « *La médecine du travail constitue une obligation pour l'employeur et elle est à la charge de celui-ci.*

Elle doit s'exercer sur les lieux même du travail si les conditions et moyens de l'entreprise le permettent.

Elle a une mission essentiellement préventive et accessoirement curative, et vise donc une meilleure prise en charge des mesures à prévenir les risques professionnels, des séquelles imputables à une cause ancienne accidentelle ou d'origine toxique et les conséquences de maladies professionnelles sans lésions définitives, mais avec persistance de risque potentiel »
Et l'article **53** du règlement intérieur de l'entreprise « *Des visites périodiques sont obligatoires pour certains postes de travail.*

¹⁰⁹ Règlement intérieur de l'entreprise, Article 55

« Ces postes ainsi que la périodicité des visites médicales sont arrêtés par le médecin du travail en collaboration avec la Commission Hygiène et Sécurité du lieu de travail ».

2.4 Processus de la gestion des risques

Les services d'hygiène et sécurité et de prévention œuvrent à l'évitement de tout accident et à l'élimination des causes d'accidents survenus pour une meilleure prévention.

Les cas avérés d'accidents ou de maladies sont administrativement pris en charge par une succession de procédures appuyées de documents selon chaque situation.

2.4.1 L'identification des accidents et les maladies professionnelles

Le travail peut entraîner des conséquences néfastes pour le travailleur en raison des risques et des dangers potentiels liés à l'activité ou l'environnement professionnels. Ces risques et ces dangers peuvent se manifester sous deux formes :

- Les accidents de travail qui peuvent toucher une ou plusieurs personnes, avec des lésions plus ou moins graves. Ils peuvent entraîner des atteintes invalidantes et parfois mortelles ;
- Les maladies professionnelles (classées par tableaux réglementaires) qui sont générées par des matières ou des produits nocifs ou encore par des positions de travail inconfortables.

2.4.2 Les facteurs potentiels des accidents ou les maladies professionnelles

Les accidents de travail et les maladies professionnelles souvent causés par

- L'insuffisance ou l'absence de dispositifs de sécurité ou de moyens de protection ;
- La nature même de l'activité, des matières ou des produits utilisés ;
- L'intensité ou rythme de travail imposé par le travail à la chaîne ou à la tâche
- La mauvaise organisation du travail ;
- L'insuffisance ou l'absence de sensibilisation ou de formation du personnel.

2.4.3 L'origine de l'accident peut être causé par

- l'opérateur ;

- les équipements et les outils de travail ;
- la mauvaise organisation du travail ;
- les produits nocifs et les matières premières dangereuses utilisées ;
- L'ambiance physique du travail.

a) L'opérateur

Peut causer un accident en raison de :

- déficiences sensorielles (vue, ouïe, odorat etc...) ;
- la fatigue élevée (physique ou mentale) ;
- la forte émotivité (anxiété rythme élevée d'activité imposée) ;
- les insuffisances de formation et de connaissance des caractéristiques des équipements et des produits dangereux ;
- le manque de vigilance et de compréhension des signaux de danger et d'alarme ;

b) Les équipements et les outils de travail

Peuvent être une cause d'accident en raison de :

- l'absence ou insuffisance de dispositifs de sécurité sur les machines ;
- la mauvaise maintenance et entretien du matériel;
- leur vétusté ou forte usure ;
- emplacements inadapté des équipements et mauvais rangement ou stockage des outils de travail;

c) La mauvaise organisation du travail

Favorise le risque d'accident par :

- le désordre qui est toujours une source de risques ;
- la confusion dans les interventions et la dilution des responsabilités ;
- la répartition des tâches mal définie, ne tenant pas compte des capacités et des compétences de chacun ;
- la Co-activité en un même lieu de travail, sur les mêmes équipements.

d) Les produits nocifs et les matières premières dangereuses utilisées

Par les agents chimiques et les minéraux toxiques qu'ils contiennent, les produits et les matières premières utilisés dans la production peuvent être dangereux pour la santé des travailleurs ou provoquer des accidents, en raison de

- la méconnaissance de leurs caractéristiques et de leur nocivité par les travailleurs ;
- l'étiquetage erroné ;
- la mauvaise manipulation ;
- l'entreposage désordonné ;
- l'utilisation abusive ou à des fins non conventionnelles

e) L'ambiance thermique du travail

Joue un rôle déterminant dans la prévention des risques professionnels tels que

- L'éclairage insuffisant,
- Le bruit excessif,
- L'amplitude de température (chaud – froid – intempéries)

2.4.4 Situation d'accident de travail

a) Constatation de l'accident

Identification des circonstances et des causes ou éléments déclenchant de l'accident
Déplacement ou évacuation de la victime vers le centre médical ou l'hôpital en cas de nécessité. A cette issue, le médecin établit un certificat médical initial (**AT 03**) (voir annexe 2) sans arrêt de travail ou avec arrêt de travail selon la gravité de l'accident.

La victime doit informer son responsable hiérarchique dans un délai de 24h.

b) La déclaration

Le responsable hiérarchique de la victime doit déclarer l'accident de travail et remplir l'imprimé de l'employeur (Déclaration d'accident de travail) (voir annexe 3)

Le service hygiène et sécurité intervient et remplit un imprimé décrivant la cause de l'accident en détail (le lieu, l'heure et les circonstances de l'accident) (voir annexe 3).

Selon l'article 45 du règlement intérieur de l'entreprise : ACCIDENT DE TRAVAIL
« *Tout accident ou incident quelque soit son degré de gravité doit être signalé à l'employeur, aussi, tout travailleur victime d'un accident de travail ou de trajet, doit en faire la déclaration au plus tard dans les 24 heures auprès de sa hiérarchie, celle-ci doit prendre les dispositions nécessaires notamment informer les structures chargées de la sécurité et de la gestion du personnel* »

c) Le suivi de l'accident dans la gestion

Les documents précédents sont établis en 3 exemplaires dont les originaux seront adressés au service social.

Le service social établit à son tour une déclaration en 8 exemplaires qui seront adressés à la Caisse Nationale d'Assurance des Salaires (CNAS) dans un délai de 7 jours avec bordereau d'envoi

La CNAS en accuse réception sur un exemplaire qui sera retourné au service social et garde les autres exemplaires pour ses services internes ; dont le contrôle médical pour accord et paiement.

- Une copie du certificat médical sera adressé au service gestion pour classement dans le dossier de la victime et de faire un suivi sur l'état de présence et le CITIME¹¹⁰ pour régulariser sa situation.

- Une copie de la déclaration et du certificat médical reste au service hygiène et sécurité ;

- Une copie de la déclaration de l'accident au service contentieux (la juriste).

Le travailleur est porté absent pour accident de travail indemnisé par la CNAS sauf le premier jour qui est pris en charge par l'entreprise.

¹¹⁰ Logiciel de gestion du temps et pointage

A la guérison, la victime reprend son travail après autorisation du médecin prescripteur qui lui délivre la reprise de travail (voir annexe 4). Par contre, en cas de non guérison, le médecin lui délivre une prolongation d'arrêt de travail.

Pour l'article 54 du règlement intérieur de l'entreprise « *Tout travailleur en congé de maladie, ne peut reprendre son travail que s'il est muni d'un certificat médical de reprise, délivré par le médecin traitant ; toutefois l'employeur se réserve le droit de demander une contre visite par le biais du médecin du travail de l'entreprise.* »

A l'issue de l'arrêt de travail, la victime consulte le médecin du travail qui va lui établir un certificat médical qui émettra un avis de recommandation sur son aptitude et mentionner selon la nature et la gravité de l'accident

- . Sa réintégration (voir annexe 2) à son poste initial ;
- sa réintégration sous réserve, sous surveillance médicale (voir annexe 5) ;
- un aménagement de poste (voir annexe 6) ;
- un changement de poste (voir annexe 6).

Le médecin du travail va l'adresser à la Direction des Ressources Humaines et Organisation (DRHO) pour le suivi. A son tour elle va aviser la structure concernée pour une meilleure prise en charge tout en respectant les recommandations du médecin de travail.

Il appartient au chef de département en collaboration avec le premier responsable de l'unité concerné de décider du nouveau poste qu'occupera la victime. La gestion va aviser la DRHO du changement par un courrier demandant l'aptitude au poste ;

Après l'accord du médecin de travail pour le nouveau poste, la gestion du personnel va prendre en charge le dossier afin d'établir une décision respectant les consignes du médecin, soit :

- Une décision d'affectation (raison médical) concernant l'aménagement de poste pour une certaine durée (aménagement c'est alléger la charge de travail);
- Décision de mise en formation avec période d'essai pour changement de poste (en cas d'aggravation).

A l'issue de la période impartie pour l'aménagement de poste, la victime consulte encore le médecin pour décision de réintégration à son poste avec surveillance médicale pour éviter la rechute ou bien prolonger la période d'aménagement de poste si nécessaire.

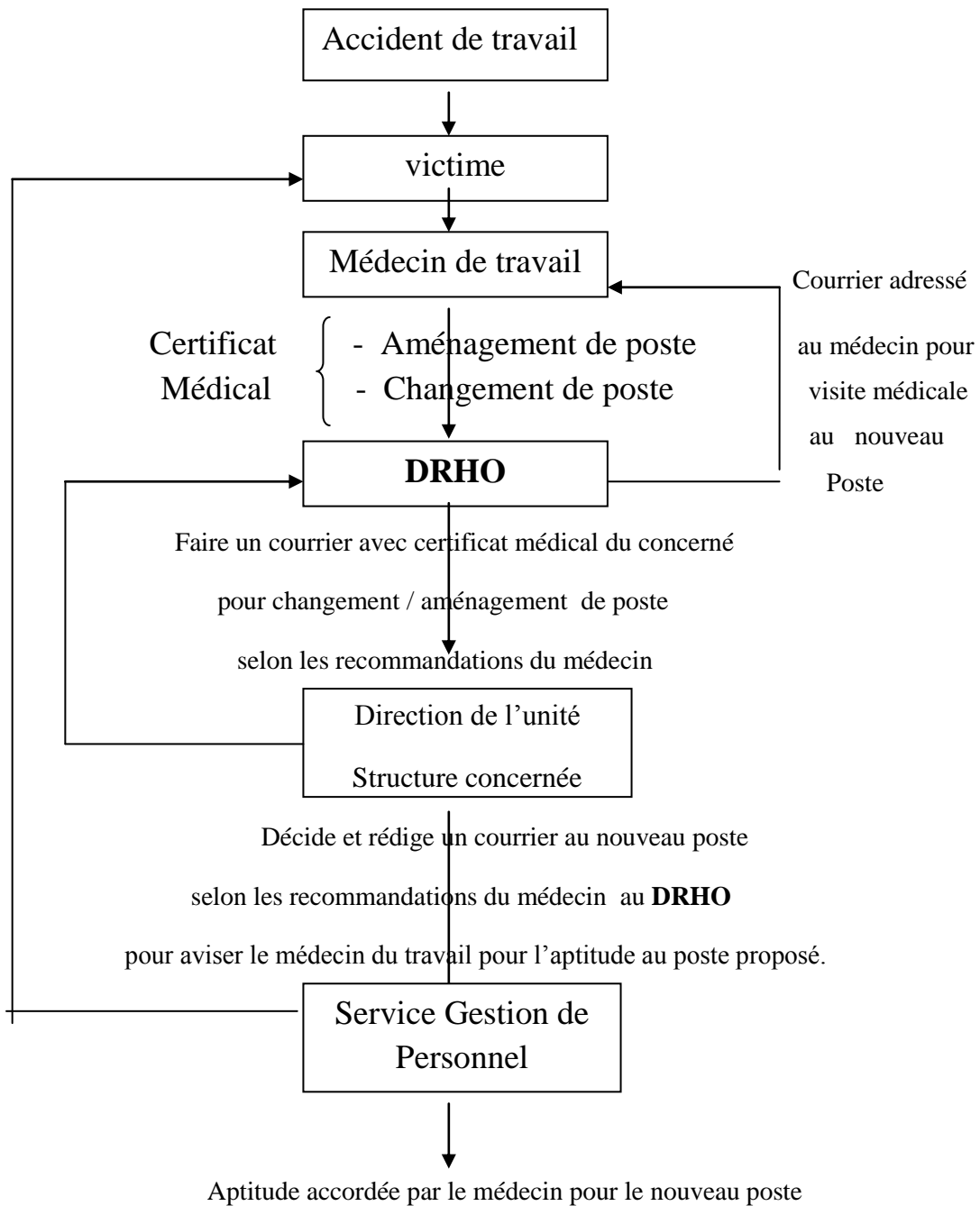
Pour l'article 52 du règlement intérieur de l'entreprise « *La visite médicale est obligatoire dans le cadre des redéploiements ou mutations des travailleurs à un autre poste autre que celui occupé* »

Note :

Toutefois, il peut y avoir une aggravation suite à la déclaration initiale. Dans ce cas, la même procédure doit être déclenchée et sera appelée déclaration de rechute d'accident.

Si la victime a fait un accident de trajet, la victime doit remplir un questionnaire d'accident (voir annexe11) dans ce cas la même procédure de déclaration sera déclenchée.

Figure 17 : Schéma représentatif de processus de la gestion de l'accident



Etablir une décision :

- décision d'affectation (aménagement de poste)
- décision de mise en formation (changement de poste)

Source : conception du chef de service de gestion UTR.

2.4.5 Les mesures à prendre pour éviter ou réduire les accidents de travail et les risques professionnels

Pour éviter ou réduire les accidents et les risques professionnels, il est nécessaire d'agir à plusieurs niveaux, définir le rôle de chaque intervenant et situer les responsabilités.

Toutefois, les responsables et les personnels ne sont pas assez informés et suffisamment sensibilisés sur cette question. Il est donc nécessaire de faire des rappels aussi souvent que possible.

a) Les dispositifs et les équipements de sécurité

L'employeur est tenu de mettre en place les dispositifs et équipements de sécurité adaptés à son activité, au sein des locaux et sur les équipements de travail. Il doit s'assurer en permanence de leur fonctionnalité. Il s'agit en l'occurrence de :

- matériel de lutte contre l'incendie ;
- signaux de dangers et d'alarme (visuels, sonores et lumineux);
- dispositifs de protection des machines (arrêt automatique, projection de pièces, particules ou liquides, parties saillantes etc...)

L'employeur doit mettre à la disposition des travailleurs des moyens individuels de protection tels que : la tenue de travail, les combinaisons et les tabliers spéciaux, les chaussures de sécurité, les gants, les casques, les lunettes de protection (adéquates) ...etc.

b) L'ambiance thermique de travail

L'ambiance thermique de travail peut influencer négativement ou positivement sur les risques professionnels. Aussi, il est nécessaire de veiller à

- Les locaux de travail doivent être convenablement éclairés ;
- Les bruits et la température gérés correctement ;
- La configuration et la dimension du poste de travail, doivent éviter les postures pénibles et réduire au maximum les risques d'accident.

Section 3 : étude de cas

3.1 RESULTAT DE L'ENQUETE

Il s'agit de présenter la population d'enquête selon les caractéristiques personnelles et professionnelle, dans le but de nous munir d'une base de données explicatives qui servira à l'analyse des différents dialogues émanant des enquêtés.

Dans le cadre de cette recherche, notre population d'étude fait référence aux personnels qui composent les différentes unités de production et de gestion au niveau de l'entreprise EI D'abord, nous avons déterminé notre échantillon par apport à la population mère. D'après les résultats de cette sélection, celui-ci a été estimé, à 9% de la population mère, or 87 enquêtés. Nous avons opté pour la méthode de KREJCIE et MORGAN (1970)¹¹¹

Cette méthode est uniquement recommandée lorsque le chercheur connaît avec exactitude la taille de la population d'étude. Elle permet de déterminer la taille de l'échantillon¹¹², remplissant le critère de représentativité selon la formule suivante :

$$s = \frac{X^2 NP (1 - P)}{d^2 N - 1 + X^2 P (1 - P)}$$

- S = la taille de l'échantillon nécessaire
- X² = Table valeur du Chi deux pour 1 degré de liberté et un niveau de confiance de 95%
- N = la taille de la population
- P = la proportion de la population
- d = degré de précision accepté (0,1)

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus :

¹¹¹ Zahia Bouzida, « l'impact de la démarche qualité sur la performance des entreprises industrielles algériennes cas de eniem et condor electronics », thèse du doctorat, 2018/2019, université mouloud Mammeri , T.O .

¹¹² Les résultats obtenus ont été vérifié par la l'application « Simple Size Calculator » disponible sur le site <http://www.surveysystem.com/sscalc.htm>.

Tableau 01 : l'échantillon de l'étude

Population mère	L'échantillon de l'étude	
	En nombre	En %
945	87	9%

Ensuite nous avons repartis cet échantillon sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelle selon la méthode d'échantillonnage aléatoire, et pour définir un niveau, nous choisissons des critères en rapport avec l'objet de la recherche afin d'augmenter la précision des estimations des paramètres de la population qui concerne dans notre cas les catégories socioprofessionnelles (cadres, agents de maîtrise et exécutants)

- Pourcentage de strate dans la communauté d'origine = L'ensemble des membres de la catégorie professionnel / la taille de la population d'origine *100
- La taille de strate dans l'échantillon = Taille de l'échantillon * Pourcentage de strate dans la communauté d'origine.

La distribution de l'échantillon selon les catégories socioprofessionnelles est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 02 : La répartition de l'échantillon selon les catégories socioprofessionnelles

Catégories socio-pro	Nombre	N ^{mbre} d'échantillon	%
Cadre	260	24	27%
Agent de maîtrise	275	25	29%
Exécutant	410	38	43%
Total	945	87	100%

Source : réaliser par nos soins

Il est à signaler que 87 questionnaires devaient être distribué et suite aux contraintes rencontrer sur le terrain (l'entreprise a interdit le questionnaire), on a été limité à 5 questionnaires uniquement.

A partir de cette condition d'intégration, nous avons alors du retenir que 5 questionnaires.

3.2 Traitement des données

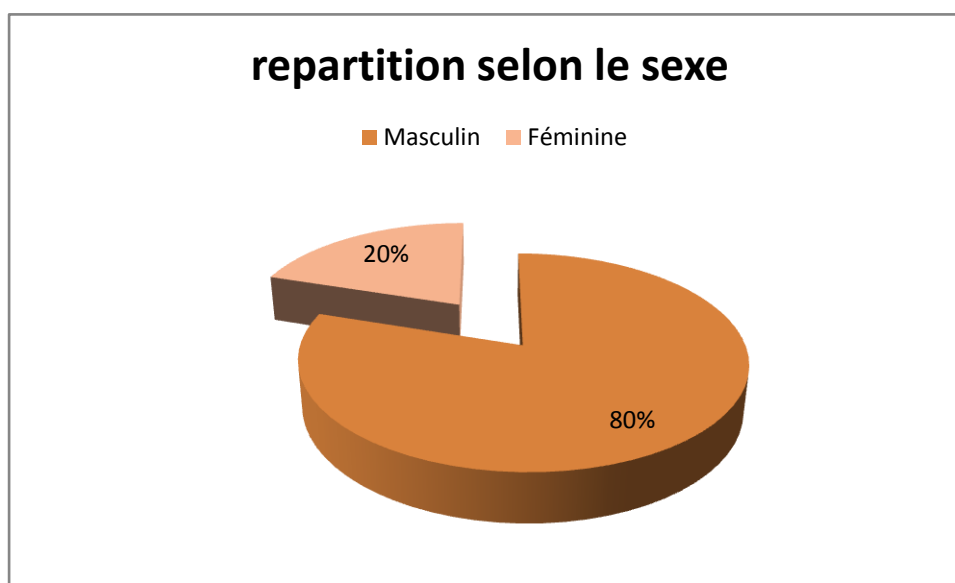
- Présentation des caractéristiques de la population d'enquête

Description de la population étudiée : Nous allons entamer notre étude par la présentation des différentes caractéristiques de notre population, à savoir : le sexe, âges, situation matrimoniales, expériences professionnels, niveau d'étude.

Tableau n°3 : La répartition des enquêtés selon le sexe :

Sexe	Interviewer	POURCENTAGE%
Masculin	4	80
Féminine	1	20
Total	5	100%

Figure 18 : répartition des enquêtes selon le sexe



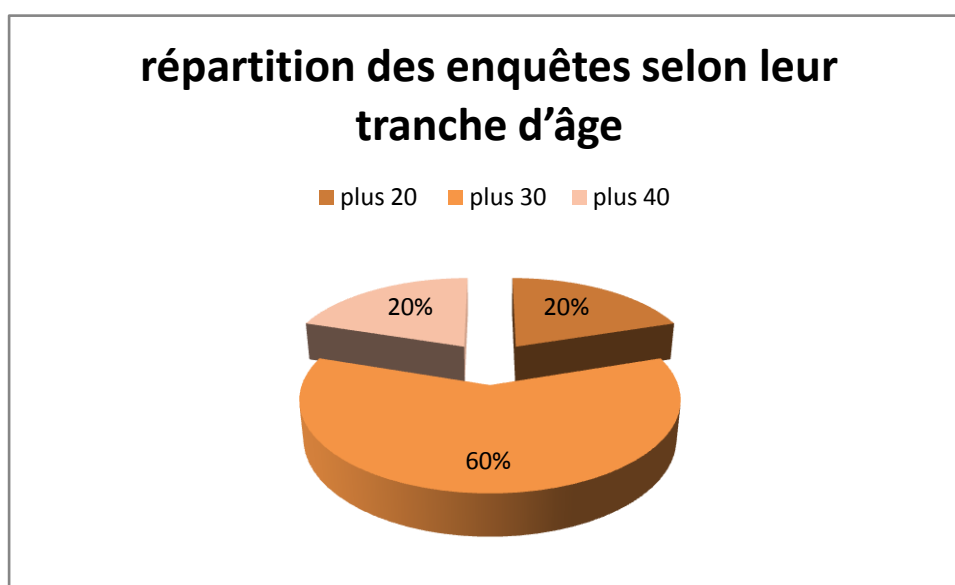
Source : réaliser par nos soins

Selon la répartition des membres sur le terrain, nous constatons que la majorité des enquêtés sont de sexe masculin (80%), et la minorité sont de sexe féminin (20%)

Tableau n°4 : la répartition des enquêtés selon leur âge

Age	Interviewer	Pourcentage %
plus 20	1	20%
plus 30	3	60%
plus 40	1	20%
Total	5	100%

Figure 19 : répartition des enquêtes selon leur tranche d'âge



Source : réaliser par nos soins

D'après l'enquête sur les différentes catégories d'âge, leur âge varie entre (plus 30 et plus 40ans). Les catégories entre (+30) présentent 60% des employés, Les catégories de (+20) représentent 20% et Les catégories (40ans et plus) correspondent a 20% des employés.

Tableau n°5: La particularité des enquêtés selon leurs situations matrimoniale :

Situation	Interviewer	pourcentages %
Marié	3	60%
Célibataire	2	40%
Total	5	100%

Figure 20 : répartition des enquêtés selon leurs situation matrimoniale



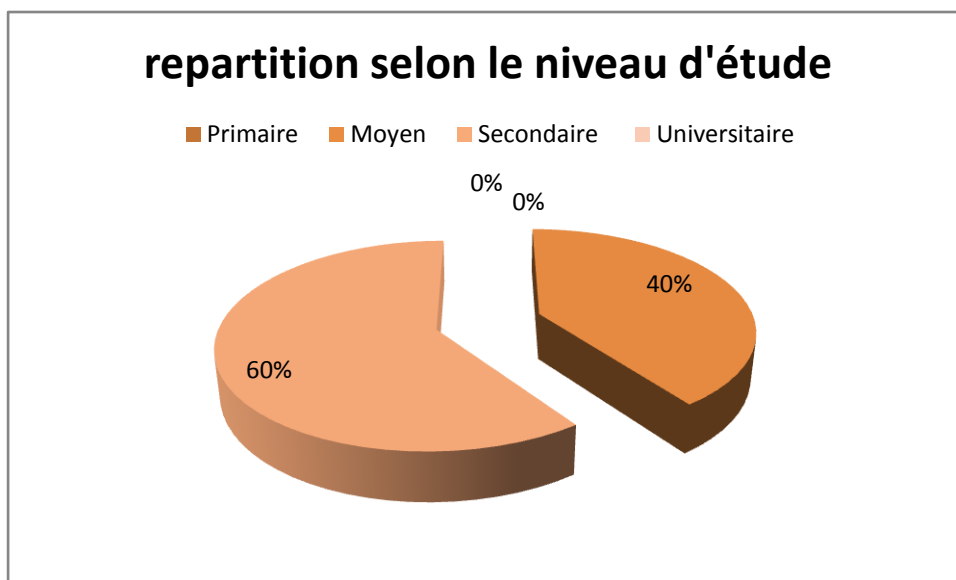
Source : réaliser par nos soins

D'après les donnée de terrain nous avons noté que 60% des enquêtés sont mariés, et 40% sont célibataires.

Tableau n°6 : la répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude

Niveau d'étude	Interviewer	Pourcentages %
Primaire	0	0%
Moyen	2	40%
Secondaire	3	60%
Universitaire	0	0%
total	5	100%

Figure 21 : répartition selon le niveau d'étude des enquêtés



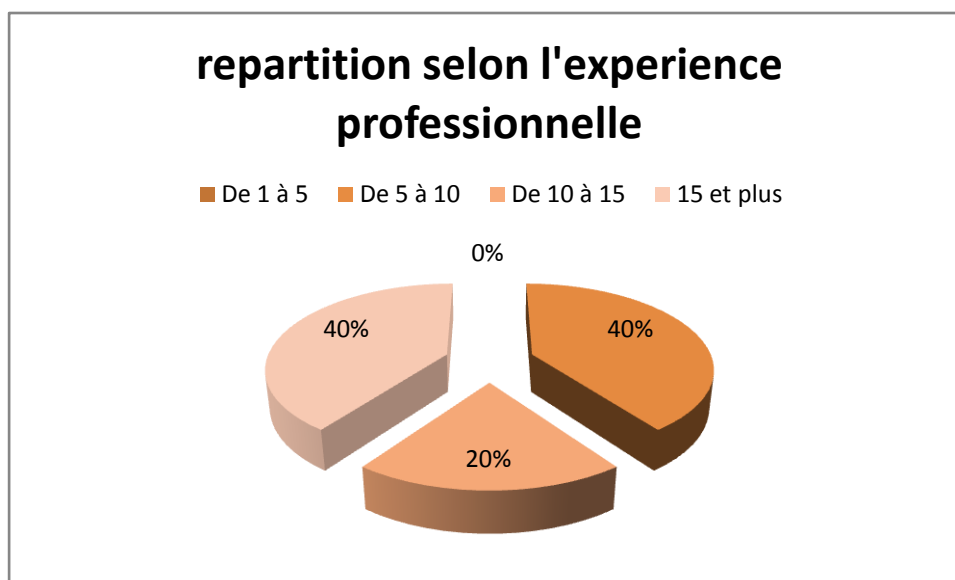
Source : réaliser par nos soins

D'après les données de terrain, nous avons constaté que la majorité des enquêtés sont de niveau secondaire représente 60%, tandis que 40% sont de niveau moyen.

Tableau n°7 : la particularité de la population d'enquête selon l'expérience professionnelle :

Expérience professionnelle	Interviewer	pourcentage %
De 1 à 5	0	0%
De 5 à 10	2	40%
De 10 à 15	1	20%
15 et plus	2	40%
total	5	100%

Figure 22 : répartition selon l'expérience professionnelle des interviewer



Source : réaliser par nos soins

D'après les données du terrain, nous parlons des enquêtés par leur expériences professionnelles. 40% représentent la catégorie de (5-10ans). 20% représentent la catégorie de (10-15ans) et 40% représentent la catégorie de (15 et plus).

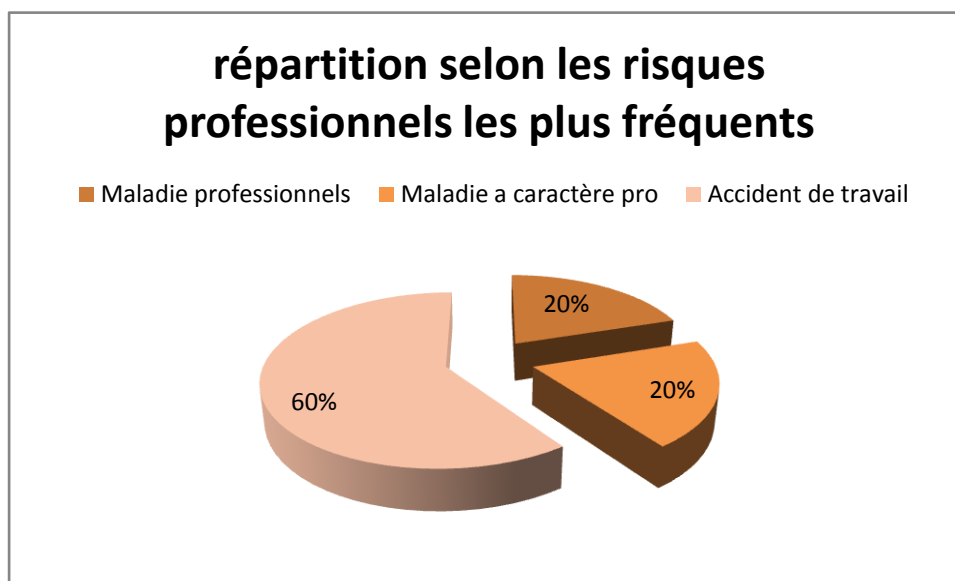
- **Analyse de contenu thématique :**

Les risques professionnels sont multiples au sein de l'électro-industrie mais au niveau des différents postes enquêtés quelques uns sont plus fréquents et communs

Tableau N° 8 : enquête par rapport aux types de risques professionnels les plus fréquents

Risque professionnel	Interviewer	Pourcentage %
Maladie professionnels	1	20%
Maladie a caractère pro	1	20%
Accident de travail	3	60%
Total	5	100 %

Figure 23 : répartition selon les risques professionnels les plus fréquents



Source : réaliser par nos soins

Après avoir enquêté sur les 5 travailleurs, nous avons remarqué que la majorité (60%) ont annoncé que les risque professionnels les plus fréquents au niveau de leur poste sont les brulures et les blessures, tandis que 20 % ont déclaré que c'est la fatigue, et le reste 20% ont dit que c'était la gêne sonore.

L'entreprise fait face à des risques qui pourraient être dangereux. Tous les enquêtés sont concernés par ces dangers comme le confirme le cas 01 dans le poste d'essais électriques «...oui bien sûr, il y'a des risques dangereux, j'ai déjà été bruler a cause d'une étincelle pendant le contrôle ...»

Tandis que le cas 02 nous parle de la surdité «...les risques sont présent partout et tout le temps, dans le cas de mon poste ; il y'a un bruit énorme (le bruit dépasse 85 dB) dans l'atelier ...»

Quant au cas 03 nous confie «...j'ai une inflammation a l'épaule qui a été diagnostiquer par notre médecin de travail comme une tendinite du aux gestes répétés d'élévation du bras ...»

De plus le cas 04 nous parle de sa brulure a l'atelier de soudage «...je me suis détourné de ma table à souder un moment et le chalumeau était toujours allumer et je me suis bruler l'avant bras ...»

Le stress et la fatigue sont parfois niés ou attribués uniquement à la fragilité ou à l'inadaptation au poste de certains salariés. Comme la femme qui a dit, Le cas05 «oui il y'a des risques de fatigue visuelle, et le stress..... ».

Tableau 09 : la tendance des enquêtes par rapport aux causes des risques professionnels fréquents

Causes des risques professionnels	interviewer	Pourcentages %
Non port des EPI	4	80%
les gestes répétés	1	20%
TOTALE	5	100%

Figure 24 : répartition selon les causes des risques professionnels



Source : réaliser par nos soins

D'après les données relevé sur le terrain, 80% d'entre les enquêté ont mis en cause le non pore des équipements de protection individuels, et 20% ont dit que c'était plutôt la posture qui est à l'origine des professionnels liés à leurs postes

Tableau 10 : la tendance de l'enquête par rapport aux risques professionnels

Risques professionnels	Interviewer	Pourcentage %
Admissible	0	0%
Pénible	5	100%
Total	5	100%

Figure 25 : répartition selon les risques professionnels



Source : réaliser par nos soins

Après avoir enquêté sur les 5 travailleurs, nous avons constaté que tous (100%) trouvent les risques pénibles, l'entreprise fait face à des risques qui représentent des menaces pour la santé des travailleurs. Comme le confirme le cas 1 «... oui les risques sont dangereux, à côté des risques sur mon poste, l'odeur de la peinture dans les ateliers à côté du miens est insupportable ...»

Le cas 02 nous dit «...oui il y'a des risques, je dois toujours être concentré pour éviter le relâchement du fil de cuivre qui pourrait me blesser ...»

Tandis que le cas 3 nous parle de « ... c'est pénible je suis toute la journée debout et cela me fatigue ...»

Le cas 04 nous parle de la manutention manuelle «... ma tâche est risqué, lever, déplacer, pousser le matériel dans le magasin c'est des efforts physiques...»

Et le cas 5 dit que «...c'est dur, un incendie peut se déclencher à tout moment il suffit d'une étincelle pendant le contrôle des essais électriques....»

Un processus de gestion des risques est appliqué à fin de faire face aux risques professionnels qui peuvent surgir au sein de l'entreprise publique.

Tableau 11 : la tendance des enquêtés par rapport au développement de processus de la gestion des risques professionnels

Entretien	Interviewer	Pourcentages %
Oui	5	100%
Non	0	0
Total	5	100%

Figure 26 : répartition par rapport à la gestion des risques professionnels



Source : réaliser par nos soins

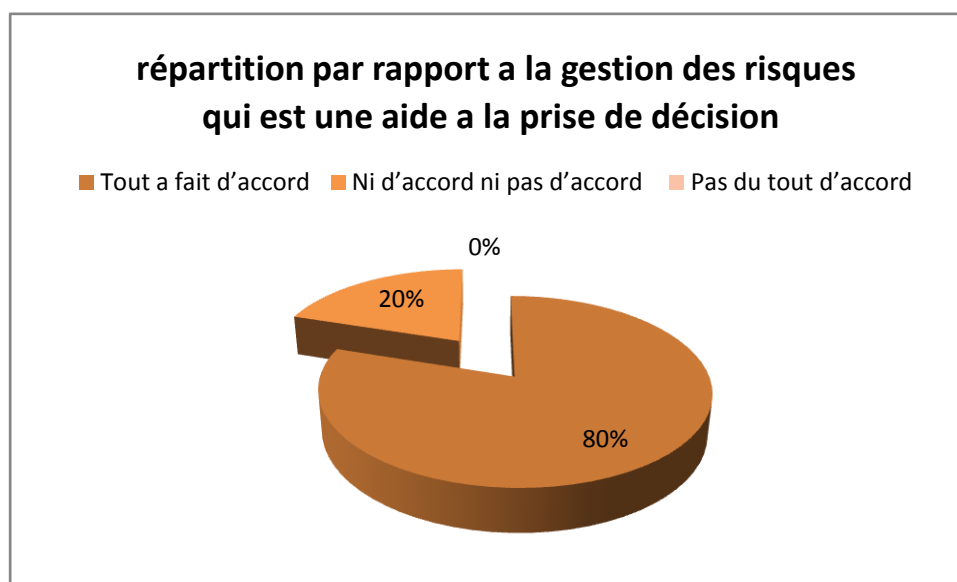
D'après les données éreuillées les travailleurs sont unanime (100%), ils trouvent tous qu'il y'a un développement du processus de gestion des risques professionnels les risques professionnels ont fortement évolués ces dernières années qui ont vu l'émergence des problèmes d'accident, de santé et plus particulièrement des pathologies à effets

différés qui requièrent une grande capacité d'anticipation, Dans un contexte économique, réglementaire et social, la gestion des risques professionnels devient indispensable pour les entreprises. Il est question de maîtrise de vulnérabilités.

Tableau 12 : la tendance des enquêtés par rapport a la gestion des risques qui aide a la prise de décision.

Entretien	Interviewer	Pourcentage %
Tout a fait d'accord	4	80%
Peut d'accord	1	20%
Pas du tout d'accord	0	0%
Total	5	100%

Figure 27: répartition par rapport a la gestion des risques qui est une aide a la prise de décision



Source : réaliser par nos soins

D'après nos informations la majorité des enquêtés 80% sont d'accord sur le fait que la gestion des risques professionnels aide a la prise de décision, et 20% était peut d'accord.

La majorité des risques sont conceptuellement incontrôlables, vu que l'on ne peut jamais connaître tous les antagonismes et synergies susceptibles de se produire à court, moyen ou long terme, ni même savoir si l'on est en train d'agir suffisamment pour prévenir un dommage, ils sont, en revanche contrôlables moyennant d'où la nécessité du processus de gestion des risques, il permet d'identifier les zones porteuses de risques et d'évaluer la probabilité qu'un événement survienne, prévenir les réactions et le comportement social du personnel, et surtout d'agir en connaissance de cause d'une façon rapide et active, l'entreprise doit d'abord écarter les risques avant toute prise de décision et par conséquent la planification des priorités et des plans d'action sera plus efficace pour y remédier, et ceci permettra donc de gagner la confiance des travailleurs qui accompagneront sans doute leurs subordonnés. Ainsi nous pouvons dire que la gestion des risques professionnels aide à la prise de décision.

Tableau 13 : l'inclination des enquêtés par rapport à l'impact de la gestion des risques professionnels

Entretien	Interviewer	Pourcentage %
Pérennité de l'entreprise et son développement	4	80%
Modèle de management d'organisation	0	0%
La qualité de produit et service	1	20%
Total	5	100%

Figure 28 : répartition par rapport à l'impact de la gestion des risques professionnels



Source : réaliser par nos soins

Sur la totalité des interviewers 80% trouvent que la gestion des risques professionnels impacte sur le développement et la pérennité de l'entreprise et 20% trouvent qu'elle impacte sur la qualité des produits et service plutôt.

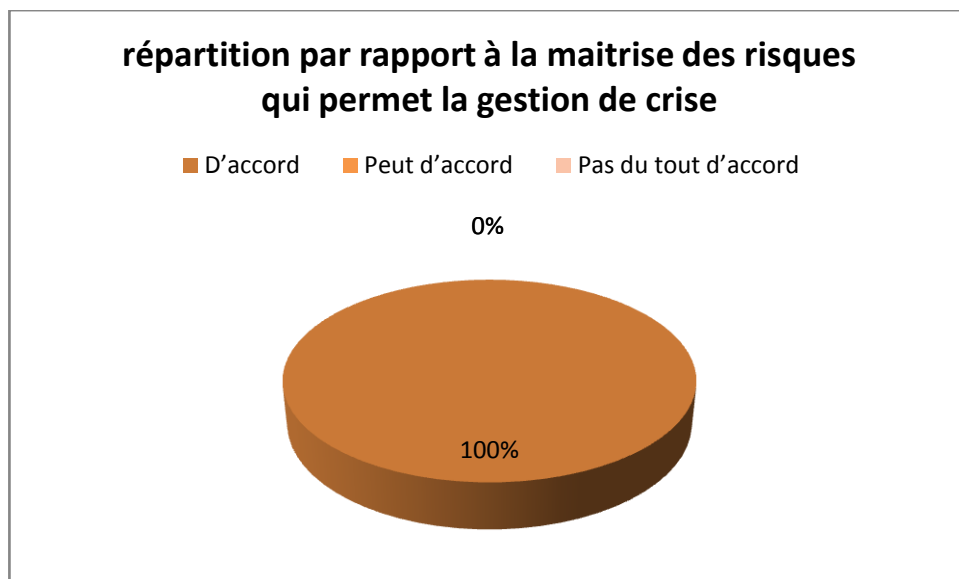
Une gestion des risques bien organisée va assurer la pérennité de l'entreprise et générer de véritables bénéfices en terme de ressenti humain autour de la sécurité au travail, autour des actions sociétales mises en place au niveau environnemental, autour des missions menées pour développer le bien-être au travail et bien sûr au niveau de l'image de l'entreprise.

Au-delà des aspects légaux et de prévention des imprévus, la gestion des risques devient un pilier de l'entreprise sur lequel elle s'appuie pour se déployer : en apportant de meilleures conditions de travail à ses équipes, elle contribue à leur sécurité et... à leur motivation et efficacité. Par conséquent sa pérennité est concrètement assurée par la réduction effective des risques. Elle est assurée également par la confiance qu'elle génère auprès de ses clients, partenaires et équipes.

Tableau 14 : la direction des enquêtés par rapport à la maîtrise des risques qui permet la gestion de crise

Entretien	Interviewer	Pourcentage %
D'accord	5	100%
Peut d'accord	0	0%
Pas du tout d'accord	0	0%
Total	5	100%

Figure 29: répartition par rapport à la maîtrise des risques qui permet la gestion de crise



Source : réaliser par nos soins

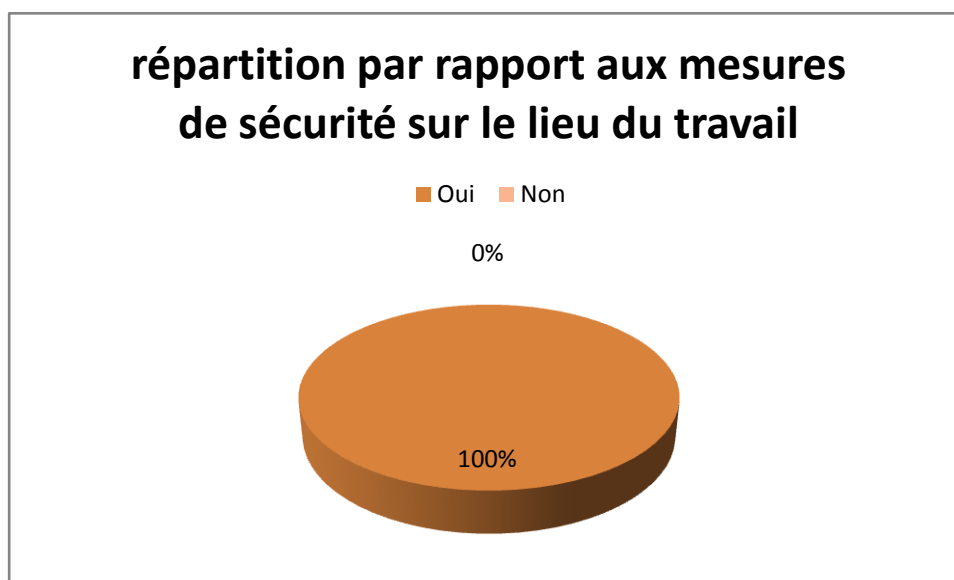
Tout les enquêtés (100%) ont répondu d'accord, et aucun 0% n'a répondu et personne na répondu autres aussi.

Le zéro risque n'existant pas, la gestion des risques comprend la gestion de crise. Elle inclut la mise en place d'une équipe « cellule de crise », la définition à l'avance des procédures qu'il y aura à suivre en cas d'alertes ou de sinistres et le choix du porte-parole « gestion de crise » qui aura aussi été formé au préalable. La communication de crise est essentielle pour rassurer les équipes. Elle a pour objectif de calmer le jeu à un moment où les événements se succèdent rapidement et semblent parfois incontrôlables (grèves, attentats...).

Tableau 15 : l'inclination des enquêtés par rapport aux mesures de sécurité et de protection sur le lieu de travail

Entretien	Enquêtés	Pourcentage %
Oui	5	100%
Non	0	0%
Total	5	100%

Figure 30 : répartition par rapport aux mesures de sécurité sur le lieu du travail



Source : réaliser par nos soins

La totalité des travailleurs 100% ont répondu oui, et 0% ont répondu non

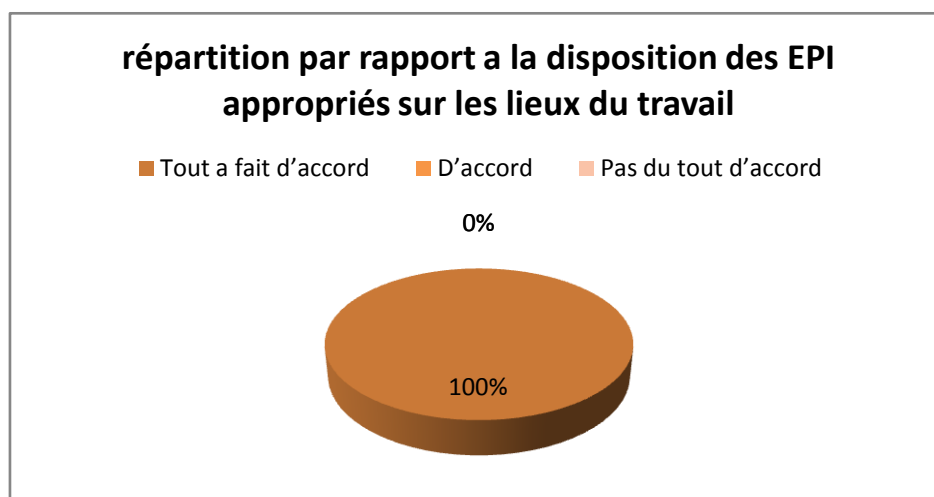
Un accident ou une maladie professionnelle résulte toujours de causes liées à des facteurs de risques techniques, humains, organisationnels ou de l'incidence conjointe de ces facteurs souvent multiples et interdépendants, et c'est pour cette raison que l'entreprise électro-industrie a mis en place des mesures de sécurité différentes à savoir la présence

Continue de pompiers et ambulance, équipements de protection collectifs et individuels, mécanisation des opérations de manutention mécanique, les commissions d'hygiène et sécurité entreprise et unité...etc. afin de protéger au mieux ses salariés.

Tableau 16 : la tendance des enquêtés par rapport a la disposition des appropriés

Entretien	Enquêtés	Pourcentages %
Tout a fait d'accord	5	100%
D'accord	0	0%
Pas du tout d'accord	0	0%
Total	5	100%

Figure 31: répartition par rapport a la disposition des EPI appropriés sur les lieux du travail



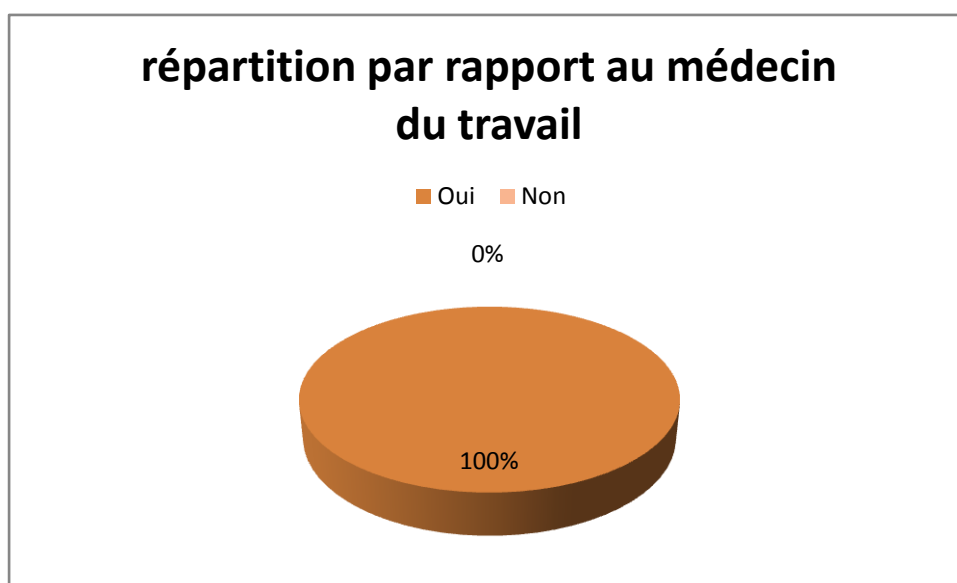
Source : réaliser par nos soins

D'après les données recueillis, tout les enquêtés (100%) ont répondu tout a fait d'accord, et aucun n'a répondu d'accord ou pas du tout d'accord.

Un EPI doit être approprié aux risques à prévenir, adapté au travailleur et compatible avec le travail à effectuer. En vue de le protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé. L'employeur doit d'assurer d'une bonne utilisation des EPI ils devront être vérifiés et entretenus périodiquement, et changés après dépassement de la date limite d'utilisation ou détérioration.

Tableau 17 : la tendance des enquêtés par rapport a la présence du médecin du travail

Entretien	Enquêtés	Pourcentages %
Oui	5	100%
Non	0	0%
Total	5	100%

Figure 32 : répartition par rapport au médecin du travail

Source : réaliser nos soins

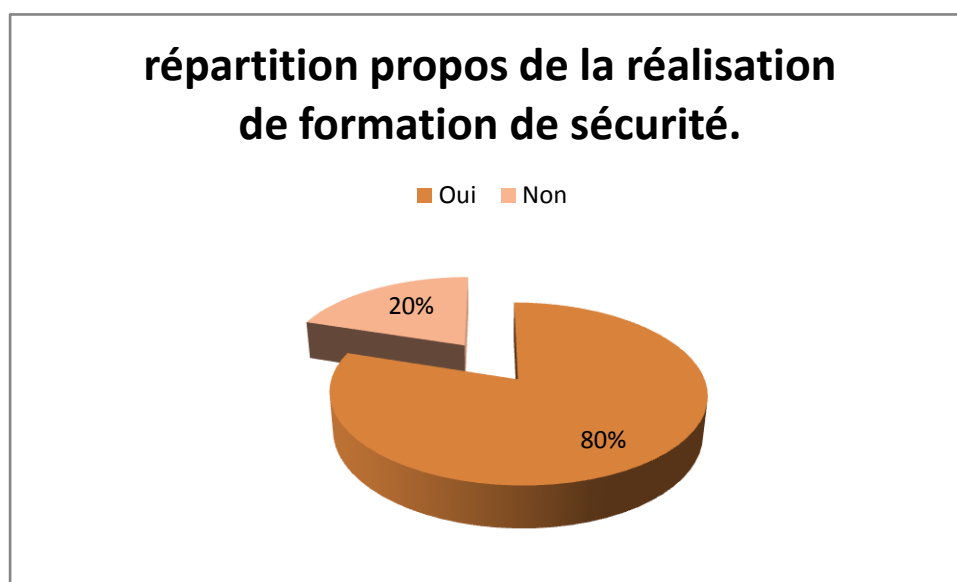
Tout les interviewés ont répondu oui, et aucun n'a répondu non

La médecine du travail est une spécialité médicale qui a pour but d'éviter toute altération ou dégradation de la santé des travailleurs et de surveiller les conditions d'hygiène sur le lieu de travail, Notons que le médecin du travail joue aussi le rôle de conseiller pour l'employeur et les employés il intervient notamment dans les situations d'amélioration des conditions de vie et de travail, d'adaptation des rythmes de travail ou encore des postes en fonction de la santé physique et mentale des travailleurs et dans la protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances.etc ce qui a amener l'entreprise EI de mettre en place un centre médicale a l'intérieur avec médecin, infirmières, assistant social a la disposition de tout le personnel.

Tableau 18 : la tendance des enquêtés à propos de la réalisation de formation pour leurs sécurité.

Entretien	Enquêtés	Pourcentages %
Oui	4	80%
Non	1	20%
Total	5	100%

Figure 33 : répartition propos de la réalisation de formation de sécurité.



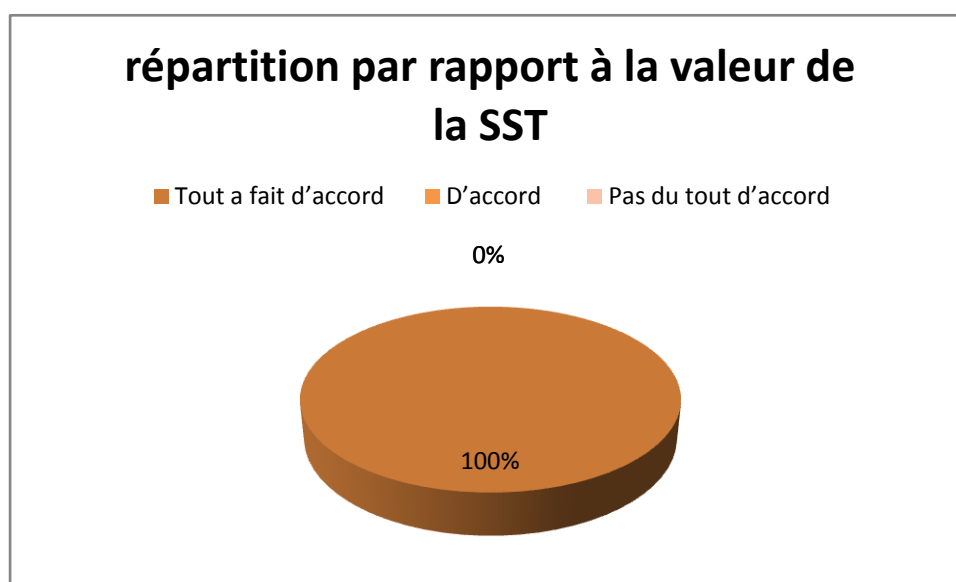
Source : réaliser par nos soins

Tout les enquêtés (100%) ont répondu oui à l'unanimité et 0% pour non

Les actions de formation de sécurité visent à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction des risques professionnels par la diffusion des mesures préventives et par la sensibilisation personnelle aux gestes de premiers secours, à l'utilisation des équipements d'alarme et d'extincteurs en ce qui concerne l'électro-industrie, cela permettra de développer les compétences du personnel en sécurité au travail est fondamental à la fois pour l'organisation, pour la motivation des individus au travail et pour le respect des exigences du Code du Travail, et pour minier les risques aux quels ils sont confronté .

Tableau 19 : la tendance des enquêtés par rapport à la valeur de la santé et la sécurité des travailleurs

Entretien	Interviewer	Pourcentage %
Tout a fait d'accord	5	100%
D'accord	0	0%
Pas du tout d'accord	0	0%
Total	5	100%

Figure 34 : répartition par rapport à la valeur de la SST

Source : réaliser par nos soins

Tout les enquêtés (100%) ont répondu oui et 0% on répondu non

Établir une culture SST consiste à mettre en place des politiques et directives qui prônent les valeurs de bien-être des employés et de sécurité. Une telle initiative permet de prévenir les accidents et les maladies professionnelles, évitant ainsi de lourdes séquelles sur les travailleurs afin d'éliminer ou de contrôler les dangers.

L'entreprise électro-industrie applique cette culture très sérieusement ce qui lui a permis d'obtenir la certification à la norme ISO 45001 relative au Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.

Conclusion

A travers ce chapitre nous avons pu voir d'une manière générale l'activité d'E-I, qui se compose de la fabrication et la distribution des transformateurs et moteurs électriques, et de comprendre le fonctionnement interne de cette entreprise notamment concernant sa conception du risque professionnels. Puis, nous avons exposés différents types de risques et les mesures de sécurité conforme a chaque situation.

Puis, en second lieux nous avons mis au clair le fonctionnement du processus de gestion des risques professionnels, ces étapes et les outils employés dans ce but, et aussi, le rôle de l'hygiène et sécurité et de la médecine de travail et les dispositifs a prendre afin de réduire les accidents et risques professionnels au sein de l'entreprise EI.

Pour synthétiser, l'entreprise EI préviens et réduit le risque par l'application des méthodes de gestion des risques et aussi avec des mesures destiné a protéger et à limité les dommages qui menacent son personnel.

Conclusion générale

Conclusion générale

Pour notre recherche nous avons devisé notre travail en deux parties. La première représente une partie théorique subdivisé en deux chapitres, dont le premier est consacré aux notions sur le risque professionnel, ses caractéristiques et les divers types de risques professionnels auxquels l'entreprise est confrontée, quant au second chapitre nous avons évoqué le processus de gestion des risques professionnels, ses phases et le rôle de l'hygiène et sécurité au travail dans la prévention des risques professionnels.

Cependant la deuxième partie constitue une étude empirique, menée au sein de l'entreprise électro-industrie qui a pour but de répondre à notre problématique initiale « Quelle est le processus utilisé afin de gérer les risques professionnels au sein de l'entreprise publique cas de EI » et de présenter le processus de la gestion des risques professionnels et les mesures de sécurité et de santé appliquées dans l'entreprise électro-industries.

De là nous pouvons répondre à notre problématique et confirmer ou infirmer nos hypothèses et d'en tirer les conclusions suivantes :

Le développement d'un processus de gestion des risques professionnels permet de prévenir, maîtriser et gérer les risques professionnels qui peuvent avoir un impact sur la pérennité de l'entreprise. On déduit que, notre première hypothèse « Un processus de gestion des risques professionnels est appliqué à fin de faire face aux risques professionnels qui peuvent surgir au sein de l'entreprise publique ». Est confirmée, car au cours de notre enquête sur le terrain, les enquêtés considèrent que le processus de gestion des risques professionnels permet de mieux gérer les ressources critiques et de mieux réagir face aux situations risquées et ainsi limiter les dommages. Donc dans chaque entreprise les outils de la gestion des risques sont nécessaires pour anticiper et réduire les risques qui pèsent sur son personnel.

Notre deuxième hypothèse « les mesures d'hygiène et sécurité et de la santé des travailleurs établies par l'entreprise peuvent prévenir contre les risques professionnels ». est aussi confirmée vu les mesures de sécurité et d'hygiène qui existent au sein de EI, et suite aux confirmations du personnel enquêtés qui trouvent que les mesures de sécurité et les équipements de protection sont importants dans leur lieu de travail, par ailleurs, le stage pratique effectué nous a permis de démontrer l'efficacité de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques professionnels et des mesures de sécurité de lutte contre ces derniers.

dans l'entreprise électro-industries d'AZAZGA à savoir (la présence continue de pompiers et ambulance, formation et sensibilisation du personnel à l'utilisation des équipements d'alarme et des extincteurs, l'existence d'un centre médicale, équipements de protection collectifs et individuels, mécanisation des opérations de manutention mécanique, les commissions d'hygiène et sécurité entreprise et unité...etc.) Ceci pour être en conformité avec les dispositions de la loi 88-07 du 26 Janvier 1988 relative à l'hygiène, la sécurité et à la médecine du travail, qui oblige les entreprises à veiller à la maintenance et au contrôle des installations et des équipements de travail.

Au terme de notre travail, on conclut qu'un processus de gestion des risques professionnels est un outil d'aide à la maîtrise du risque mais doit être accompagné par des mesures d'hygiène et sécurité au travail pour assurer une meilleure protection du personnel. Et toutes ces dispositions sont mises en œuvre au sein de l'entreprise publique électro-industries d'AZAZGA ce qui lui a permis d'obtenir la certification à la norme ISO 45001 relative à la santé et sécurité au travail.

Limites, contraintes et perspectives de la recherche

- l'une des premières limites et contraintes que nous avons rencontrées est la taille de l'échantillonnage qui est à la base 87 mais nous étions limités à 5 qui est peut-être représentatif. Il est à signaler que nous ne pouvons pas généraliser par rapport aux autres entreprises.
- La situation sanitaire caractérisée par pandémie de corona virus (COVID 19) ce qui a limité notre champ d'étude.

Plusieurs autres chemins peuvent être empruntés en termes de perspectives, nous pouvons citer :

- Nous souhaitons procéder à un cas comparatif des résultats auxquels notre recherche a abouti avec d'autres établissements appartenant à des secteurs différents, notamment le secteur privé, et cela dans le but d'enrichir notre recherche.
- Envisager une étude future de prolongement à celle-ci, dans le but d'apporter des solutions et corrections aux dysfonctionnements dans le processus de gestion des risques professionnels, aux lacunes, et demandes d'améliorations et souhaits soulignés par les enquêtés.



Bibliographie

➤ Ouvrage

- Catherine Véret, Richard Mekouar, « Fonction : Risk manager », édition : Dunod, 2005, Paris,
- IFACI, PriceWaterhouse, Coopers, Landwell : « Le management des risques de l'entreprise », édition d'organisation, 2005,
- Isabelle corréard, Patrick anaya, Patrick brun, sécurité hygiène et risque professionnels, édition DUNOD, paris, 2011
- Jacques Renard et Sophie Nussbaumer, « audit interne et contrôle de gestion », édition : d'organisation, 2011, Paris,
- Jaques charbonnier, « le risk management-méthodologie et pratiques», édition l'argus de l'assurance, 2007.
- Jean le ray, «de la gestion des risques au management des risques, pourquoi ? Comment ? », Édition Afnor, 2015
- Jean le ray, «gérer les risques. Pourquoi ?comment ?», édition afnor, juin 2010,
- Jimenez Christian, Merlier Patrick et Chelly Dan , « Risques opérationnels : de la mise en place du dispositif à son audit », Revue Banque Edition , Paris, 2008
- Landwell & associés, « le management des risques de l'entreprise, édition d'organisation» , deuxième tirage, 2006,
- LAURENT PIERANDREI, « Risk management, gestion des risques en entreprise, banque et assurance», édition Dunod, 2015
- Maders Henri Pierre et Masselin Jean Luc, « Contrôle inter des risques », édition : d'organisation, 2006, Paris
- Octave Jokung Nguèna, « le management des risques », édition : ellipses, Paris 2008,
- William Dab, manager santé et sécurité au travail, édition DUNOD, paris 2013,

➤ Dictionnaire

- Alain montoux, «le dictionnaire des organisations, dico job : concepts et vocabulaire», édition publibook, 2012.
- Jean-Marie PIRRITI, «Dictionnaire des ressources humaines», édition verbert, Paris, 1998

➤ Site internet

- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9curit%C3%A9/71792>
- <https://www.editions-legislatives.fr/risques-professionnels#:~:text=Qu'est%20ce%20qu',physiques%20et%20les%20risques%20psychosociaux>
- <https://www.biotechno.fr/IMG/scenari/dossierpse/co/Risques.html>
- <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/35249/120020/F1036713643/DZA-35249.pdf>
- https://www.researchgate.net/figure/Pyramide-de-Bird-Bird-pyramid-Dapres-9_fig1_221713414 consulter le 26/10/2021
- https://entrorger.com/wp-content/uploads/2021/04/TOURAB-D. Accident-du-travail-conception-et-methodes-danalyse_Conference_2020_.pdf
- https://diren.mines-paristech.fr/Sites/ISIGE/ued/risques/1.1/html/2_2-1_3.htm
- http://ued.univ-nantes.fr/GRCPB/sequence1/html/chap4_3.html
- https://www.memoireonline.com/12/07/795/m_analyse-etgestion-des-risques2.html
- https://elearning.univ-bejaia.dz/pluginfile.php/315546/mod_resource/content/1/Hygi%C3%A8ne%20et%20S%C3%A9curit%C3%A9.pdf
- [Www. Cadre-législatif-réglementaire%20\(3\).PDF](http://www.Cadre-législatif-réglementaire%20(3).PDF)
- <https://www.sante-securite-paca.org/r/115/le-comite-d-hygiene-de-securite-et-des-conditions-de-travail-chsct/>
- <https://www.mtess.gov.dz/fr/loi-n-88-07-du-26-janvier-1988-relative-a-lhygiene-a-la-securite-et-a-la-medecine-du-travail/>
- <https://fmedecine.univ-setif.dz/Cours/1.Introduction%20%C3%A0%20la%20M%C3%A9decine%20du%20Travail.pdf>
- <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/prevention/etapes-prevention>
- <http://www.surveysystem.com/sscalc.htm>.

➤ **Revue**

- Ministre du travail et la sécurité social, statistiques nationales des accidents du travail et des maladies professionnelles ,2002

➤ **Textes législatifs**

- Code du travail algérien 2001-2002
- Journal officiel de la république algérienne 02 juillet 1983
- règlement intérieur de l'entreprise

➤ **Mémoire Et Thèses**

- Zahia Bouzida, « l'impact de la démarche qualité sur la performance des entreprises industrielles algériennes cas de eniem et condor electronics », thèse du doctorat, 2018/2019, université mouloud Mammeri, T.O.

Annexe

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMERCIALES ET DES SCIENCES
DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

Guide d'entretien

Madame, Monsieur ;

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin d'étude master II en sciences de gestion option gestion des ressources humaines intitulé :

**« La gestion des risques professionnels dans l'entreprise publique électro-industries
«EI» AZAZGA »**

Dans le but de recueillir les données nécessaires qui serviront notre enquête, nous vous remercions de bien vouloir consacrer un instant pour répondre de manière objective au questionnaire ci-joint, et nous vous assurons que ce travail s'inscrit dans le cadre scientifique

On tient à vous précisé que toute réponse sera anonyme et que les informations recueillis auront qu'une finalité universitaire seulement.

**Année Universitaire
2020/2021**

➤ **Les données personnelles :**

1- Sexe :

Féminin masculin

2-Age :

+20 +30 +40

3- Situation matrimoniale :

Célibataire Marié

4- Expérience professionnelle :

De 1-5 ans 5-10 ans 10-15ans 15 et plus

5- Niveau d'étude :

Primaire moyen secondaire universitaire

6- catégorie socioprofessionnelle :

Cadre agent de maitrise agent d'exécution

Axe01 : la gestion des risques professionnels

1- Quelle est le type de risque le plus fréquent dans votre poste de travail ?

Accident de travail maladie professionnels maladie a caractère pro

2- Quelle sont les causes de ces risques ?

Non port des EPI les gestes répétés

3- vous trouvez les risques au sein de votre poste pénible ou admissible ?

Pénible admissible

4- Avez-vous au sein de votre entreprise développée une procédure de gestion des risques professionnels ?

Oui Non

5- La gestion des risques est un outil d'aide à la décision

Tout à fait d'accord d'accord Pas du tout d'accord

6- La gestion des risques professionnels a eu un impact sur :

- Le modèle de management de l'organisation
- La pérennité de l'entreprise et son développement
- La qualité de produit ou de service

7-La maîtrise des risques a permis de mieux gérer les ressources critiques :

Tout à fait d'accord d'accord Pas du tout d'accord

Axe 02 : La sécurité et la prévention dans l'entreprise :

1- Ya t-il des mesures de sécurité sur votre lieu de travail ?

Oui non

2- Il est important de mettre à la disposition des travailleurs des EPI appropriés, entretenus et remplacés régulièrement :

Tout à fait d'accord d'accord Pas du tout d'accord

3- avez-vous un médecin de travail ?

Oui non

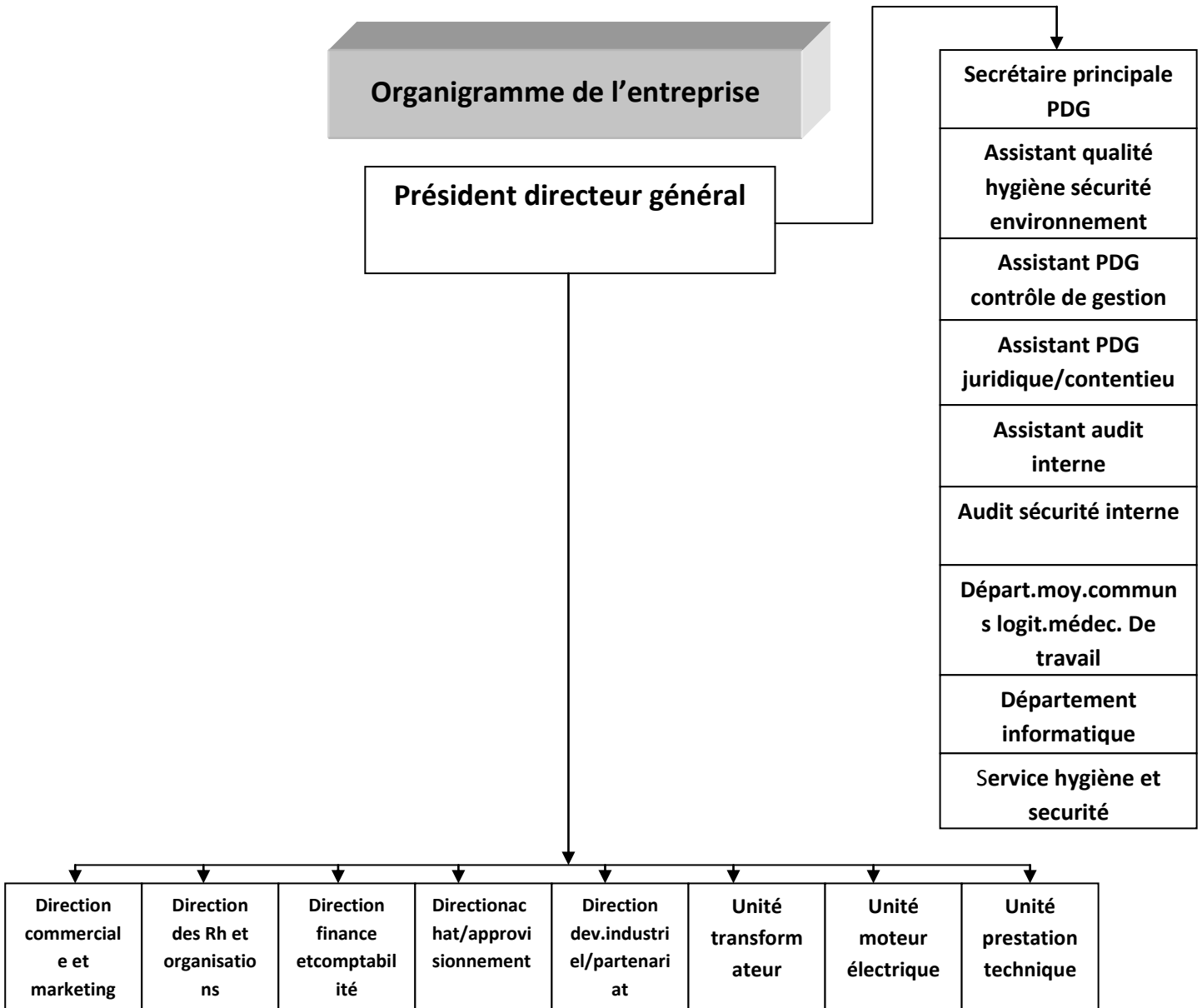
4- est-ce-que l'entreprise vous réalise une formation pour votre sécurité ?

Oui non

5- La santé et la sécurité des travailleurs (SST) est une valeur importante pour votre organisation.

Tout à fait d'accord d'accord Pas du tout d'accord

Annexe 02 : Organigramme de l'entreprise



Annexe 03 : Statistiques annuelles des accidents de travail/trajet

EPE/ELECTRO-INDUSTRIES/SPA AZAZGA
 DIRECTION GENERALE
 SERVICE HYGIENE ET SECURITE

STATISTIQUES ANNUELLES DES ACCIDENTS DE TRAVAIL/TRAJET

STRUCTURE	Mois	ACCIDENTS DU TRAVAIL/TRAJET AVEC ARRETS										ACCIDENTS DU TRAVAIL SANS ARRET		TOTAL GENERAL DES ACCIDENTS DU TRAVAIL		
		Date De Survenance	Nbre de jours d'arrêt du travail prescrits	Nbre D'accidents du travail	Incapacité Perdue		Date de survenance	Prolongations Perdue		Total Des Journées Perdue		Date de Survenance	Nbre D'accid.			
					J	H		J	H	J	H					
JANV.																
FEV.																
MARS																
AVRIL																
MAI																
JUN																
JUL																
AOUT																
SEPT																
OCT																
NOV																
DEC																
S/TOTAL																

SECURITE SOCIALE

Agence
Centre de paiement

DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

à adresser à la Caisse Sociale en six exemplaires par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 48 h. après l'accident.

N° d'accident :
Code :

Imp. CNAS 12.92

EMPLOYEUR

Nom, prénoms ou Raison sociale N° employeur
Profession Agence d'affiliation
Adresse
N° Téléphone Nbre approx. de salariés de l'établis. au moment de l'acci
Chantier ou lieu de travail Commune Wilaya

VICTIME

Nom, prénoms : N° d'immatriculation
Nom de jeune fille (s'il y a lieu) :
Nationalité : Pays d'origine : Date de naissance :
Adresse :
Qualification professionnelle (1) Date de recrutement : Sexe : M F

ACCIDENT

Date [] [] [] [] [] [] Jour de la semaine **S D L M M J V** (2) [] heures [] n
Nombre d'heures écoulées depuis la prise ou la reprise du travail par la victime (1) [] heures
horaire de travail de la victime le jour de l'accident : de [] h. à [] h. et de [] h. à [] h.
Lieu de l'accident (1) (3)
Nature des lésions (1)
Siège des lésions (préciser s'il y a lieu, le côté : droit ou gauche) (1) Élément matériel (1)
Circonstances détaillées de l'accident :
Lieu où à été transportée la victime :
Suite probable (2) SANS ARRÊT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT SUPERIEUR A 24 H. à compter du [] [] [] [] [] [] DECES IMMEDI

TEMOINS

1 - Identité :
Adresse :
2 - Identité :
Adresse :
Un rapport de police a-t-il été établi ? Si OUI, par qui :

ACCIDENT CAUSE PAR UN TIERS

Nom et adresse du tiers :
Organisme d'assurance du tiers

SALAIRE DE REFERENCE (1)

PERIODE	NOMBRE DE JOURS OU D'HEURES	SALAIRES SOUMIS A COTISATIONS	RETENUES		SALAIRES NET PERCU	PERIODICITE DE PAIEMENT
			SEC. SOCIALE	FISCALE		
du [] [] [] [] [] []						
au [] [] [] [] [] []						

Nom et qualité du signataire

Fait à le 19
Signature,

QUESTIONS POSEES AU CONTROLE MEDICAL	REPONSES DU CONTROLE MEDICAL

(1) - Voir au verso
(2) - Rayer les mentions inutiles
(3) - Indiquer le nom lorsque l'accident est survenu à l'étranger

Annexe 05 : Déclaration d'accident du travail II

SECURITE SOCIALE

Agence _____
Centre de paiement _____

DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

*à adresser à la Caisse Sociale en six exemplaires par lettre recommandée
avec accusé de réception au plus tard 48 h. après l'accident*

N° d'accident : _____
Code : _____

Imp CNAS 12.92 A1

EMPLOYEUR

Nom, prénoms _____
ou
Raison sociale _____
Profession _____
Adresse _____
N° Téléphone _____
Chantier ou lieu de travail _____ Commune _____

N° employeur _____
Agence d'affiliation _____
Nbre approx. de salariés de l'établissement au moment de l'accident _____
Wilaya _____

VICTIME

Nom, prénoms _____
Nom de jeune fille (s'il y a lieu) : _____
Nationalité : _____ Pays d'origine : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____
Qualification professionnelle (1) _____ Date de recrutement : _____ Sexe : M F

N° d'immatriculation _____

ACCIDENT

Date _____ Jour de la semaine **S D L M M J V** (2) _____ heures _____ minu _____
Nombre d'heures écoulées depuis la prise ou la reprise du travail par la victime (1) _____ heures
horaire de travail de la victime le jour de l'accident : de _____ h. à _____ h. et de _____ h. à _____ h.
Lieu de l'accident (1) (3) _____
Nature des lésions (1) _____
Siège des lésions (préciser s'il y a lieu, le côté : droit ou gauche) (1) _____ Elément matériel (1) _____
Circonstances détaillées de l'accident : _____
Lieu où a été transportée la victime : _____

Suite probable (2) SANS ARRÊT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT SUPÉRIEUR À 24 H. à compter du _____ DÉCÈS IMMÉDIAT

TEMOINS

1 - Identité : _____
Adresse : _____
2 - Identité : _____
Adresse : _____
Un rapport de police a-t-il été établi ? Si OUI, par qui : _____

ACCIDENT CAUSE PAR UN TIERS

Nom et adresse du tiers : _____
Organisme d'assurance du tiers _____

SALAIRE DE RÉFÉRENCE (1)

PÉRIODE	NOMBRE DE JOURS OU D'HEURES	SALAIRES SOUMIS À COTISATIONS	RETENUES		SALAIRES NET PERCU	PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT
			SEC. SOCIALE	FISCALE		
du _____						
au _____						

Nom et qualité du signataire _____
Fait à _____ le _____ 19____
Signature _____

QUESTIONS POSÉES AU CONTRÔLE MÉDICAL	RÉPONSES DU CONTRÔLE MÉDICAL

1 - Voir au verso
2 - Rayer les mentions inutiles

Annexe 06 : Certificat médical descriptif

ELECTRO-INDUSTRIES AZAZGA

LE / /2021

SMST

NOM

PRENOM

AGE

ANS

CERTIFICATA MEDICAL DESCRIPTIF

Je soussigné, certifie avoir reçu et examiné le sus nommé âgé de ans le

Motif de la consultation :

Symptomatologie remontant à :

Diagnostic soulevé :

Examens prescrits :

Traitement entrepris :

Arrêt de travail prescrit :

Prolongation d'arrêt de travail prescrite :

Reprise de travail autorisée le :

Dont certificat rédigé a la demande de l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Annexe 07 : Certificat médical de changement de poste / aménagement de poste

ELECTRO-INDUSTRIES

Azazga le :

S.M.S.T

CERTIFICAT MEDICAL DE:

DE CHANGEMENT DE POSTE

D'AMENAGEMENT DE POSTE

Je soussigne, Dr :

Certifie que l'état de santé de :

Nom :Prénom :

Age :

Poste de travail :

Atelier :

NECESSITE UN CHANGEMENT DE POSTE POUR :

1)- Séquelle invalidante d'accident de travail

2)- Maladie professionnelle

3)- Maladie à caractère professionnel

4)- Maladie non professionnelle

5)- Maladie en cours d'investigation

NECESSITE UN AMENAGEMENT DE POSTE :

Pour une période de:mois.

OBSERVATION :

.....
.....
.....
.....

Le Médecin,




Table des matières

Remerciement

Dédicace

Sommaire

introduction générale 1

Chapitre I : généralités sur le risque professionnels

Introduction 5

Section 1 : notions sur le risque professionnel 5

1.1 Définition des concepts clés 5

1.1.1 Définition de risque..... 5

1.1.2 Définition de péril 6

1.1.3 Définition de risque professionnel (RP)..... 6

1.1.4 Définition de menace 7

1.1.5 Définition de dommage..... 7

1.1.6 Événement déclencheur 7

1.1.7 Situation dangereuse 8

1.2 Historique du risque 9

1.3 Les composants du risque 10

1.3.1 Le danger 10

1.3.2 La cible menacée..... 10

1.3.3 L'estimation du risque 11

1.3.4 La différence entre les composants du risque 12

Section 2 : les types de risques professionnels 13

2.1 Les accidents de travail (AT) 13

2.1.1 Un incident..... 13

2.1.2 Le presque'accident 13

2.1.3 Un accident 13

2.1.4 Pyramide des risques de Bird..... 14

2.1.5 Les théories des causes des accidents :	15
2.1.5.1 Conception uni-causale de l'accident.....	15
2.1.5.2 Conception multi-causale de l'accident	15
2.1.5.3 Conception systémique de l'accident.....	16
2.1.5.4 Courant fiabiliste	16
2.1.5.5 Approches organisationnelles	17
2.2 Les accidents de trajet	17
2.3 Les maladies professionnelles (MP).....	18
2.3.1 Les maladies professionnelles indemnisables.....	19
2.3.2 Les maladies à caractère professionnelles MCP	19
Section 3 : classification des risques professionnels	20
3.1 Les risque par niveau.....	20
3.1.1 risque avéré	20
3.1.2 Risque potentiel	21
3.1.3 Risque présumés ou supposables	21
3.1.4 Risque inconnaisables	21
3.2 Les risque par famille	21
3.2.1 Risque mécanique	22
3.2.2 Risque physique	22
3.2.3 Risque chimique.....	23
3.2.4 Risque biologique	24
3.2.5 Risque radiologique	24
3.2.6 Risque psychosociaux	24
3.2.7 Les risques routiers	25
3.2.8 risque lié à l'organisation du travail.....	25
3.2.9 Risque lié au manque de formation.....	26
3.2.10 risques thermiques	26
3.2.11 Risque d'incendie, d'exposition.....	26
3.3 Risque selon leurs origines.....	27

3.3.1 Le risque pur	27
3.3.2 Le risque spéculatif	27
3.3.3 Les risques intermédiaires.....	28
Conclusion.....	28
Chapitre II : le processus de la gestion des risques professionnels	
Introduction	30
Section 1 : la gestion des risques professionnels.....	30
1.1 Définition de la gestion des risques professionnels	30
1.2 Objectifs de la gestion des risques professionnels	32
1.3 La cartographie des risques professionnels	33
1.3.1 Définition de la cartographie des risques	33
1.3.2 Les objectifs de la cartographie des risques professionnels.....	34
1.4 ISO 45001	34
Section02 :L'hygiène et sécurité et la médecine du travail.....	35
2.1 L'hygiène et la sécurité	35
2.1.1 Définition d'hygiène du travail	36
2.1.2 La sécurité	36
2.1.3 L'objectif de l'hygiène et sécurité	36
2.1.4 La commission d'hygiène et sécurité et des conditions de travail.....	37
2.2. Les Secteurs d'activité Hygiène et Sécurité	39
2.3 La médecine de travail	39
2.3.1 Les missions du médecin du travail	40
3.3 La prévention contre les risques professionnels.....	41
3.3.1 Définition de la démarche de prévention	41
3.3.2 Les principes généraux de prévention.....	42
3.3.3 Les objectifs et les enjeux de la prévention	42

3.3.4 Les étapes de la prévention	43
Section 03 : les phases de la gestion des risques	45
3.1 Identification des risques	46
3.2 Evaluation et la hiérarchisation des risques	47
3.2.1 L'évaluation des risques (EVRP).....	47
3.3 Le traitement des risques	51
3.4 Le suivi	52
Conclusion.....	53

Chapitre III la présentation de l'entreprise EI et la délimitation du champ d'étude

Introduction	55
Section 1 : Présentation de l'entreprise Electro-Industries « E-I » et ses principaux risques ..	55
1.1 Historique de « l'E-I ».....	55
1.2 Situation géographique de (EI)	56
1.3. Missions et objectifs et Situation financière de « EI »	56
1.3.1. Sa mission	56
1.3.2. Son objectif	57
1.3.3. Situation financière de « EI ».....	57
1.3.4. Capacités de « EI »	57
1.3.5. L'effectif de « EI ».....	57
1.3.6 Organigramme de l'entreprise :	58
1.4 Les différentes structures de la GRH dans « E-I » et délimitation de champ d'étude	59
1.4.1. Les différentes structures de la GRH dans « E-I ».....	59
1.5. Délimitation du champ d'étude de la Direction des Ressources Humaines.....	59
1.5.1 La Direction de la gestion des ressources humaines et organisation (DRHO)	60
1.5.2 L'hygiène et sécurité.....	60

Section 2 : la gestion des risques professionnels dans l'entreprise « EI »	61
2.1 Répartition des principaux risques au sein de l'entreprise « E.I » et ses mesures de sécurité	61
2.1.1 Risques d'incendie et d'explosion	61
2.1.1.1 Situation des risques	61
2.1.1.2 Mesures de sécurité	61
2.1.1.3 .Les insuffisances	62
2.1.1.4 Recommandations	62
2.1.2 Les risques chimiques	62
2.1.2.1 La situation des risques	62
2.1.2.2 Les mesures de sécurité	62
2.1.2.3 les insuffisances.....	63
2.1.2.4 Recommandations	63
2.1.3 Risques mécaniques et physiques	63
2.1.3.1 Situation	63
2.1.3.2 Mesures de sécurité	63
2.1.3.3 Insuffisances	64
2.1.3.4 Recommandations	64
2.1.4 Risques biologique et radiologique.....	64
2.1.4.1 Risque biologique.....	64
2.1.4.2 Risque radiologique.....	65
2.2. Indicateurs, outils ou méthodes d'identification des risques	65
2.2.1 Indicateur d'identification des risques professionnels	65
2.2.2 Outils ou méthode d'identification des risques.....	67
2.3 Hygiène, sécurité et médecine de travail dans l'entreprise « E.I »	68
2.3.1 L'hygiène et sécurité.....	68
2.3.2 Le but de l'hygiène et sécurité	69
2.3.3 Commission hygiène et sécurité CHS.....	70
2.3.4 La médecine de travail	70
2.4 Processus de la gestion des risques	71

2.4.1 L'identification des accidents et les maladies professionnelles.....	71
2.4.2 Les facteurs potentiels des accidents ou les maladies professionnelles.....	71
2.4.3 L'origine de l'accident peut être causé par	71
2.4.4 Situation d'accident de travail	73
2.4.5 Les mesures à prendre pour éviter ou réduire les accidents de travail et les risques professionnels	78
Section 3 : étude de cas	79
3.1 RESULTAT DE L'ENQUETE	79
3.2 Traitement des données	81
Conclusion.....	100
Conclusion generale	102
bibliographie	
annexe	
table des matieres	

Résumé

Les risques d'accidents et d'incidents impactent négativement sur le développement de l'entreprises de ce fait, cette dernière reconnais le rôle de l'identification et du traitement des risques liés a l'activité professionnel dans le but de les réduire, c'est dans ce contexte que les entreprises s'engagent dans la démarche de la mise en place d'un dispositif de lutte contre des risques professionnels.

C'est pourquoi le processus de la gestion des risques professionnels doit être une partie centrale de la gestion stratégique de toute entreprise, elle aide à identifier, a aborder et a maitriser les risques au sein de l'entreprise, et permet d'orienter le choix des mesures de sécurités et de préventions les plus efficaces pour assurer la protection de tout le personnel.

نبذة مختصرة

إن مخاطر الحوادث والحوادث لها تأثير سلبي على تطور الشركات، لذلك فإن الأخيرة تدرك دور تحديد ومعالجة المخاطر المرتبطة بالنشاط المهني من أجل الحد منها، وفي هذا السياق تلتزم الشركات عملية إنشاء نظام لمكافحة المخاطر المهنية.

هذا هو السبب في أن عملية إدارة المخاطر المهنية يجب أن تكون عنصراً مركزياً في الإدارة الإستراتيجية لأي شركة، فهي تجعل من الممكن تحديد ومعالجة ومراقبة المخاطر داخل الشركة، وتساعد في توجيه الاختيار. أكثر تدابير السلامة والوقاية فعالية ضمان حماية جميع الأفراد.

Abstract

The risks of accidents and incidents have a negative impact on the development of companies, therefore, the latter recognizes the role of identifying and treating risks related to professional activity in order to reduce them, it is in this context that companies are committing to the process of setting up a system to fight against occupational risks.

This is why the process of occupational risk management must be a central part of the strategic management of any company, it helps to identify, address and control risks within the company, and helps guide the choice of the most effective safety and preventive measures to ensure the protection of all personnel.